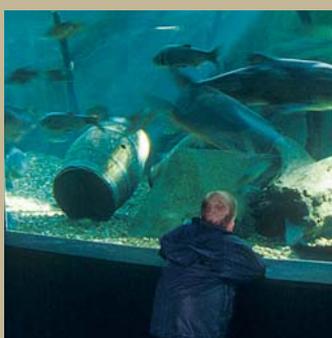
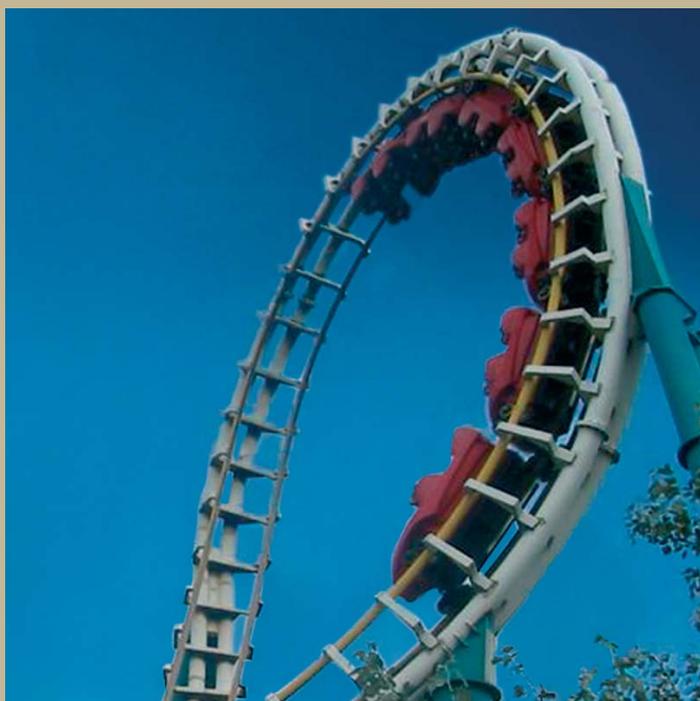


2007



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE





Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 janvier 2008, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

#### **Incorporation par référence**

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant respectivement aux pages 10 à 39 et 40 à 86 du Document de référence relatif à l'exercice 2005/2006 déposé le 30 janvier 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.007-0066.
- le rapport de gestion, les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurant respectivement aux pages 4 à 51 et 54 à 106 du Document de référence relatif à l'exercice 2004/2005 déposé le 10 février 2006 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.006-056.

# SOMMAIRE

I.	DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	3
1.	<b>Responsables du Document de référence</b>	<b>3</b>
2.	<b>Attestation</b>	<b>3</b>
3.	<b>Contacts investisseurs</b>	<b>3</b>
II.	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	4
III.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	5
IV.	CHIFFRES CLÉS	6
V.	RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2007	10
1.	<b>Analyse des résultats de l'exercice 2006/2007</b>	<b>10</b>
2.	<b>Faits marquants postérieurs à la date de clôture</b>	<b>15</b>
3.	<b>Marché et activité du Groupe</b>	<b>15</b>
4.	<b>Historique</b>	<b>22</b>
5.	<b>Stratégie et perspectives pour l'exercice 2007/2008</b>	<b>22</b>
6.	<b>Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe</b>	<b>24</b>
7.	<b>Rapport environnement</b>	<b>29</b>
8.	<b>Risques du Groupe</b>	<b>35</b>
VI.	COMPTES CONSOLIDÉS (EXERCICE du 01/10/2006 au 30/09/2007)	40
1.	<b>Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2007</b>	<b>40</b>
2.	<b>Annexe aux comptes consolidés</b>	<b>43</b>
	1. Principes et méthodes comptables	43
	2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables	55
	3. Organigramme du Groupe Compagnie des Alpes	56
	4. Périmètre de consolidation	57
	5. Informations sur le bilan consolidé	60
	6. Informations sur le compte de résultat consolidé	71
	7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie	73
	8. Autres informations	75

# SOMMAIRE

3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	76
4.	Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	77
VII.	COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS (EXERCICE du 01/10/2006 au 30/09/2007)	78
1.	L'activité et les résultats de la S.A. Compagnie des Alpes	78
2.	États financiers résumés	80
3.	Tableau des filiales et participations	82
4.	Variation des capitaux propres	84
5.	Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	85
VIII.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	86
1.	Fonctionnement et composition des organes de Direction et de Surveillance	86
2.	Rémunération des mandataires sociaux	92
3.	Intérêts des Dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes	94
4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	97
5.	Contrôle interne	99
IX.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	108
1.	Renseignements concernant la Compagnie des Alpes	108
2.	Conventions entre actionnaires	109
3.	Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	110
4.	Opérations avec les apparentés	113
5.	Marché des titres de la Compagnie des Alpes	114
6.	Politique d'information	115
X.	TABLEAU DE CONCORDANCE	118

# I. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

## 1. Responsables du Document de référence

**Monsieur Jean-Pierre Sonois**, Président du Directoire, nommé le 25 février 2000, mandat renouvelé le 24 février 2006, 89, rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt Cedex, et

**Monsieur Franck Silvent**, Membre du Directoire, nommé le 6 janvier 2005, mandat renouvelé le 24 février 2006, Directeur Finance, Stratégie, Développement, 89, rue Escudier – 92772 Boulogne-Billancourt Cedex.

## 2. Attestation

"Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble dudit Document."

Fait à Boulogne-Billancourt le 30 janvier 2008

**Jean-Pierre Sonois**  
Président du Directoire

**Franck Silvent**  
Membre du Directoire,  
Directeur Finance, Stratégie, Développement

## 3. Contacts investisseurs

- **Responsable de l'information et de la communication financière**

**Monsieur Éric Guilpart**, Directeur de la Communication

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 – courriel : eric.guilpart@compagniedesalpes.fr

- **Relations avec les actionnaires**

**Madame Muriel Giffaut**

Tél/Fax : 01 46 84 88 77 – courriel : muriel.giffaut@compagniedesalpes.fr

# II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

<p><b>PricewaterhouseCoopers Audit SA</b> 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE</p>	<p><b>Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Bruno TESNIÈRE.</b> Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.</p>
<p><b>M. Yves NICOLAS</b> 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE</p>	<p><b>Commissaire aux comptes suppléant.</b> Nommé le 23 février 2006. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010/2011.</p>
<p><b>Cabinet MAZARS &amp; GUÉRARD</b> <b>Tour Exaltis</b> 61, rue Henri Régault 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX</p>	<p><b>Commissaire aux comptes titulaire, représenté par M. Denis GRISON.</b> Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008/2009.</p>
<p><b>M. Guillaume POTEL</b> <b>Tour Exaltis</b> 61, rue Henri Régault 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX</p>	<p><b>Commissaire aux comptes suppléant.</b> Nommé le 10 mars 2004. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008/2009.</p>

Chacun des Commissaires aux comptes ci-dessus est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

# III. MESSAGE DU PRÉSIDENT

“Nos résultats 2006/2007 reflètent la solidité du modèle de développement de la Compagnie des Alpes, basé sur des choix stratégiques clairs et une croissance équilibrée dans deux métiers, les domaines skiables et les parcs de loisirs”

Au cours de l'exercice 2006/2007, nous avons fait face au plus mauvais scénario pour un Groupe dont l'essentiel de l'activité se déroule en plein air. L'hiver a été le plus doux depuis 50 ans et l'été le plus pluvieux depuis 15 ans ! En dépit de ces conditions climatiques défavorables, nos deux activités ont fait mieux que résister.

Cette solidité est la conséquence directe des choix stratégiques faits par la CDA depuis près de 20 ans: être un leader européen des loisirs, présent sur peu de sites judicieusement choisis et de dimension suffisamment importante pour être capables “d'amortir” les aléas. Dans le ski, l'altitude des domaines et la dimension de nos stations ont permis d'offrir une qualité de ski convenable à nos clients et de limiter la baisse de fréquentation. Nos parcs de loisirs ont augmenté leur fréquentation par rapport à l'exercice précédent, grâce à leur taille, à leur qualité et au savoir-faire des équipes qui les dirigent.

Au global nous avons accueilli près de 24 millions de visites dans nos 35 sites en Europe. Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de + 4,3% à périmètre comparable. Cette performance n'a pas été obtenue au détriment de la rentabilité d'exploitation, le résultat opérationnel progressant de + 8,7% et le Résultat Net part du Groupe de + 7,3%. Seuls des effets de périmètre ont pénalisé les variations de résultats du Groupe. A périmètre réel en effet, les résultats 2005/2006 avaient bénéficié de l'acquisition des parcs Walibi au début de la pleine saison d'été.

Depuis sa création, la Compagnie des Alpes a tiré des acquisitions les deux tiers de sa croissance globale : c'est une composante importante de notre stratégie, visant à consolider nos marchés. L'exercice 2007/2008 ne dérogera pas à la règle puisque la CDA a acquis, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, 60% de la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI) et des participations de 20% dans trois autres sociétés : SERMA (Avoriaz) ; DSV (Valmorel) et DSR (La Rosière). Cette acquisition présente deux intérêts majeurs : d'une part celui d'ajouter au portefeuille de stations de la CDA un site de renommée mondiale et offrant une excellente rentabilité ; d'autre part celui de permettre la mise en place de synergies d'exploitation avec Tignes, station du Groupe avec laquelle Val d'Isère partage l'Espace Killy.

Pour l'avenir, nous poursuivons notre stratégie de croissance équilibrée dans nos deux métiers. Dans le ski nous continuons de prospecter à l'étranger, notamment en Suisse. Dans les Parcs de loisirs, nous sommes dans une phase de rationalisation de notre portefeuille de sites, qui nous amène à procéder à des arbitrages au profit de parcs de grande dimension, regroupés géographiquement ou positionnés sous une même marque. La cession de PanoramaPark, en Allemagne, est la première concrétisation de cet ajustement stratégique.

Même dans une année difficile pour nos deux métiers, les fondamentaux du Groupe ont fait la preuve de leur solidité et nos sites bénéficient d'une qualité et d'une attractivité reconnues. C'est grâce à eux que le Groupe est sans contestation leader mondial dans les domaines skiables et quatrième européen dans les Parcs de loisirs. C'est pour cela qu'il a pu offrir à ses actionnaires et à ses salariés une croissance ininterrompue de près de 15% par an depuis 10 ans et que nous entendons bien poursuivre à bon rythme, dans le respect des équilibres financiers que nous devons à ceux qui nous font confiance.

Jean-Pierre Sonois

# IV. CHIFFRES CLÉS

(en M€)	2002/2003	2003/2004 IFRS	2004/2005 IFRS	2005/2006 IFRS	2006/2007
<b>EXPLOITATION</b>					
Chiffre d'affaires consolidé (note 6-1)	377,8	372,3	374,2	455,6	505,7
Excédent brut opérationnel <sup>(1)</sup> (note 6-2)	112,7	106,0	107,8	138,4	142,2
Résultat opérationnel <sup>(2)</sup> (note 6-2)	66,6	65,2	60,8	80,0	68,6
Résultat net total <sup>(3)</sup>	33,4	33,7	34,8	44,7	31,8
Résultat Net part du Groupe <sup>(4)</sup>	29,1	29,0	30,7	41,1	28,1
<b>INVESTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT</b>					
Capacité d'autofinancement <sup>(5)</sup> (note 7-1)	86,8	74,6	79,7	98,5	108,3
Investissements industriels nets <sup>(6)</sup>	76,3	74,4	84,8	78,6	83,2
"Cash flow libre" <sup>(7)</sup>	10,5	0,2	- 5,1	19,9	25,1
<b>BILAN</b>					
	30-sept-03	30-sept-04	30-sept-05 IFRS	30-sept-06 IFRS	30-sept-07 IFRS
Total des capitaux propres	303,9	324,0	349,6	459,0	487,3
Endettement net <sup>(8)</sup>	280,2	243,5	272,8	476,0	484,2
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>802,9</b>	<b>743,6</b>	<b>791,1</b>	<b>1 163,1</b>	<b>1 211,7</b>
ROE <sup>(9)</sup>	11,9%	10,7%	10,5%	10,5%	6,7%
ROCE <sup>(10)</sup>	7,4%	7,4%	6,5%	5,8%	4,8%

\* Résultat opérationnel après IS / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR

(1) Pour les années 2003 et 2004, les données présentées correspondent à l'Excédent Brut d'Exploitation calculé sur la base du Règlement 99-02 du CRC.

Pour les années suivantes, les données présentées correspondent à l'Excédent Brut Opérationnel tel que défini à la note 1.26 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Pour les années 2003 et 2004, les données présentées correspondent au Résultat d'Exploitation calculé sur la base du Règlement 99-02 du CRC.

Pour les années suivantes, les données présentées correspondent au Résultat Opérationnel calculé sur la base du référentiel IFRS.

(3) Le Résultat net total comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe avant prise en compte des intérêts minoritaires.

(4) Le Résultat Net part du Groupe comprend l'ensemble des produits et charges du Groupe après prise en compte des intérêts minoritaires.

(5) Pour les années 2003 et 2004, les données présentées correspondent à la capacité d'autofinancement calculée sur la base du Règlement 99-02 du CRC.

Pour les années suivantes, les données présentées correspondent à la capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts calculée sur la base du référentiel IFRS.

(6) Les investissements industriels nets correspondent aux dépenses réalisées pour les nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions d'actifs du même type.

(7) Le Cash flow libre correspond à la capacité d'autofinancement moins les investissements industriels nets.

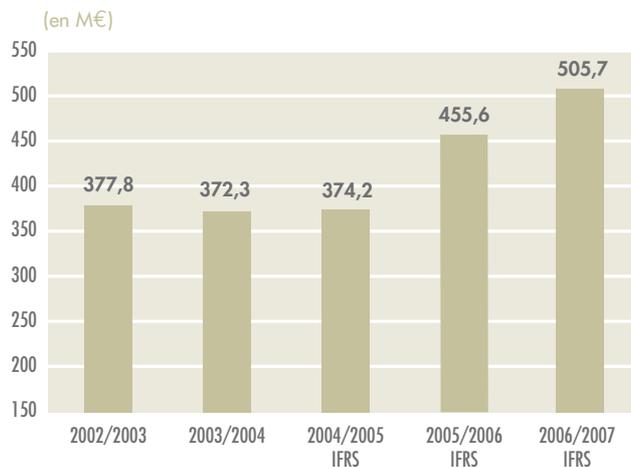
(8) L'Endettement net correspond à l'ensemble des dettes financières moins la trésorerie disponible.

(9) ROE = Résultat Net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat Net part du Groupe).

(10) ROCE = Résultat opérationnel après IS / Actif immobilisé net (y compris écarts d'acquisition) + BFR.

## Évolution du chiffre d'affaires consolidé

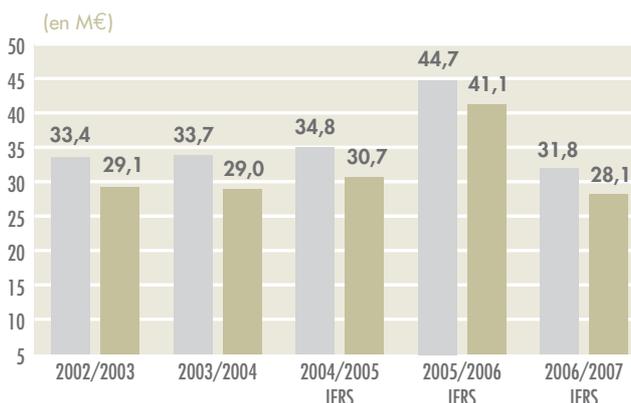
Depuis 2002/2003, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 19% par an en moyenne, dont 4% en croissance organique et 15% grâce à la croissance externe. Avec 506 M€ de chiffre d'affaires, dont 278 réalisés par les Domaines skiables et 226 par les Parcs de loisirs, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs en Europe.



## Évolution du résultat net

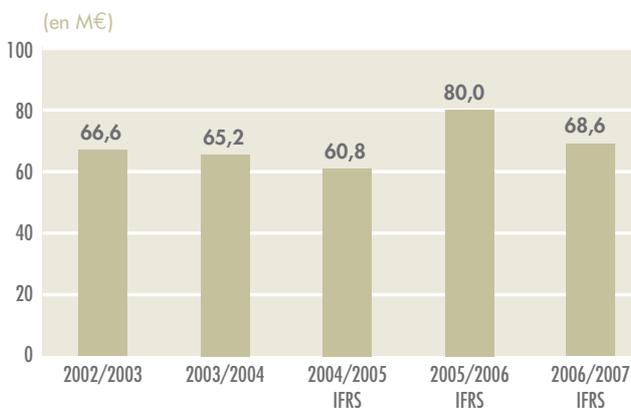
Depuis 2002/2003, le Résultat Net part du Groupe CDA a augmenté en moyenne de 6,5% par an. En 2005/2006, il avait bénéficié d'un effet exceptionnel de 15 M€ dû à la date d'acquisition des parcs StarParks. A périmètre comparable, le Résultat Net part du Groupe 2006/2007 aurait progressé de 7%.

■ Résultat net total ■ Résultat Net part du Groupe



## Résultat opérationnel

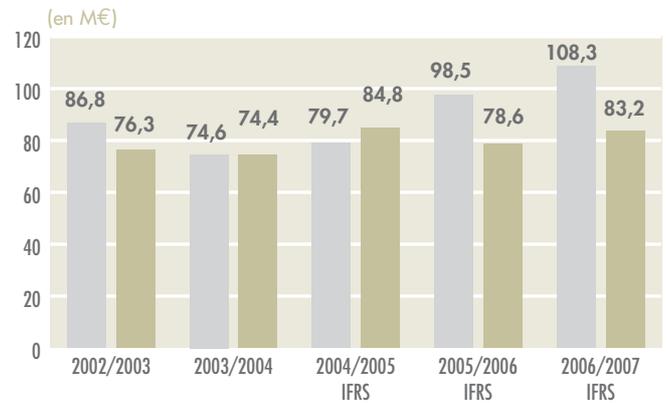
Avec une moyenne de 16,5% du chiffre d'affaires, le Groupe offre une forte rentabilité opérationnelle dans des métiers à forte intensité capitalistique.



## Investissements industriels nets et autofinancement

Les investissements industriels nets sont constitués par les nouvelles remontées, les travaux de pistes, les engins de damage, l'enneigement de culture pour les domaines skiables et les nouvelles attractions et aménagements pour les parcs, auxquels il faut ajouter divers matériels et logiciels. Après deux années d'investissements importants (2003/2004 et 2004/2005) la Compagnie des Alpes dégage à nouveau du "Cash flow libre".

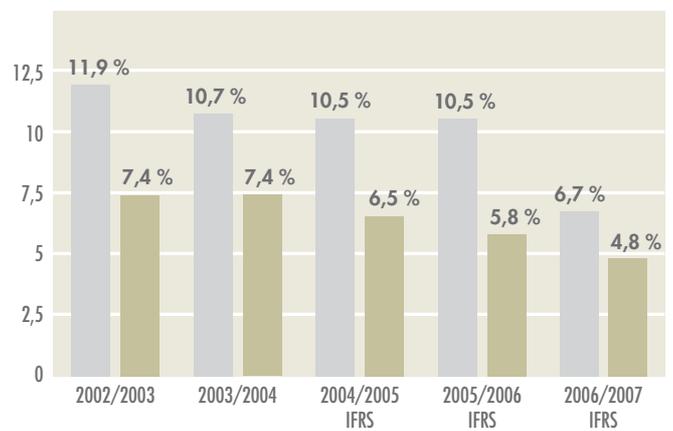
- Capacité d'autofinancement
- Investissements industriels nets



## La rentabilité du Groupe CDA

En moyenne sur 5 ans, la rentabilité des capitaux propres part du Groupe (ROE) est de 10,1% et le retour sur capitaux employés (ROCE) est de 6,4%.

- ROE = Résultat Net part du Groupe / (Capitaux propres part du Groupe - Résultat Net part du Groupe)
- ROCE = Résultat d'exploitation opérationnel après IS / (Actif immobilisé net y compris écarts d'acquisition+ BFR)



## Structure financière

En moyenne de 2003 à 2007, l'endettement net a représenté environ 90% des fonds propres. L'acquisition des parcs StarParks en mai 2006 a été financée en partie par une augmentation de capital de 75 M€. Au 30 septembre 2007, l'endettement net représente 99% des fonds propres.

■ Total des capitaux propres   ■ Endettement net



## Évolution du cours de Bourse sur 5 ans

L'action Compagnie des Alpes est une valeur de long terme : en 10 ans, elle a augmenté de plus de 12% par an. Sur ces trois dernières années, la performance est de plus de 8% par an.



# V. RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30/09/07

## 1. Analyse des résultats de l'exercice 2006/2007

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont, pour l'essentiel, exercées en plein air. Au cours de l'exercice 2006/2007, le Groupe a dû faire face au plus mauvais scénario : l'hiver le plus doux depuis 50 ans et l'été le plus pluvieux depuis 15 ans. En dépit de ces conditions très exceptionnelles, l'activité du Groupe Compagnie des Alpes a bien résisté.

Le marché des sports d'hiver en Europe a souffert du manque de neige en début et en fin de saison qui, relayé par les médias, a impacté la fréquentation des stations et notamment celles de basse et moyenne altitude. Dans ce contexte, les stations de haute altitude, et celles du Groupe CDA en particulier, qui ont pu offrir de bonnes conditions de ski tout au long de la saison, ont été moins pénalisées. Le chiffre d'affaires du métier Domaines skiables de la CDA atteint ainsi 278 M€, en progression de 3,3% à périmètre comparable (+0,2% pour les seules remontées mécaniques) par rapport à l'exercice précédent. La pertinence du choix de la CDA consistant à n'investir que dans des domaines skiables de haute altitude, a été une fois de plus pleinement démontrée.

Les Parcs de loisirs du Groupe, malgré une météo particulièrement défavorable pendant le cœur de la saison d'été (juillet/août), enregistrent, quant à eux, une progression du chiffre d'affaires de + 4,8% à périmètre comparable (+14,6% à périmètre réel).

La bonne résistance de l'activité, malgré un contexte climatique difficile, a permis une progression significative du résultat opérationnel du Groupe (+8,7% à périmètre comparable) compte tenu notamment des ajustements opérés en cours d'exercice sur les charges, tout particulièrement dans les Domaines skiables.

A périmètre réel, l'intégration en année pleine des parcs Walibi, consolidés en 2005/2006 seulement sur les 4 mois de la saison estivale a, en revanche, pesé fortement sur les comptes de l'exercice 2006/2007, de même que le coût de l'endettement associé à ce changement de périmètre.

Le résultat net de l'exercice 2006/2007 accuse, en conséquence, une baisse sensible de 13 M€ à périmètre réel par rapport à l'exercice précédent. Il progresse cependant de manière significative à périmètre identique : + 7,3% par rapport au résultat 2005/2006 proforma publié.

### 1.1. Variation de périmètre et de mode de consolidation

Dans les Domaines skiables, le Groupe CDA a pris le contrôle de Saas Fee Bergbahnen au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2007. Cette société, antérieurement consolidée par mise en équivalence, est désormais intégrée globalement.

Dans les Parcs de loisirs, le périmètre a été fortement modifié au cours du second trimestre 2006 avec l'acquisition au 1<sup>er</sup> juin de 5 nouveaux parcs d'attractions (dont 4 exploités sous la marque Walibi).

Ces opérations modifient sensiblement la comparabilité des comptes d'un exercice à l'autre.

Retraité de ces variations de périmètre, le compte de résultat de l'exercice 2005/2006 se présente comme suit :

(en M€)	Résultat 2005/2006 publié	Retraitements		Résultat 2005/2006 comparable
		DS	PL (*)	
Chiffre d'affaires	455,6	10,8	18,5	484,9
Excédent Brut Opérationnel	138,4	4,1	- 10,2	132,3
Résultat Opérationnel	80,0	1,4	- 18,4	63,0
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>41,1</b>	<b>0</b>	<b>- 14,9</b>	<b>26,2</b>

(\*cf. proforma publié pour l'exercice 2005/2006)

Nota : la contribution fortement négative sur l'EBO et le Résultat Opérationnel des retraitements liés aux variations de périmètre du Métier Parcs de loisirs résulte de la prise en compte de la période d'inactivité des Parcs acquis en mai 2006, les sites étant fermés pendant l'hiver.

Pour l'activité Domaines skiables, l'intégration globale de Saas Fee Bergbahnen, auparavant mise en équivalence, est opérée sans variation significative du pourcentage de détention, donc sans incidence sur le Résultat Net part du Groupe.

## 1.2. Activité et résultats de la période

Le compte de résultat consolidé peut se résumer comme suit :

### • A périmètre réel

(en M€)	30/09/07 (réel)	30/09/06 (réel)	% variation
Chiffre d'affaires	505,7	455,6	+ 11,1%
Excédent Brut Opérationnel	142,1	138,4	+ 2,7%
EBO/CA	28,1%	30,4%	-
Résultat Opérationnel	68,5	80,0	- 14,4%
Coût de l'endettement	- 23,2	- 14,5	+ 60,0%
Charge d'impôt	- 15,7	- 22,3	- 29,6%
Mises en équivalence	2,3	1,5	-
Résultat net	31,8	44,7	- 28,8%
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>28,1</b>	<b>41,1</b>	<b>- 31,6%</b>

### • A périmètre comparable

(en M€)	30/09/07 (réel)	30/09/06 (comparable)	% variation
Chiffre d'affaires	505,7	484,9	+ 4,3%
Excédent Brut Opérationnel	142,1	132,3	+ 7,4%
EBO/CA	28,1%	27,3%	-
Résultat Opérationnel	68,5	63,0	+ 8,7%
Coût de l'endettement	- 23,2	- 18,8	+ 23,4%
Charge d'impôt	- 15,7	- 15,1	+ 4%
Mises en équivalence	2,3	0,7	-
Résultat net	31,8	29,8	+ 6,7%
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>28,1</b>	<b>26,2</b>	<b>+ 7,3%</b>

Le périmètre comparable de l'exercice 2005/2006 prend en compte l'incidence, en année pleine, de l'acquisition des cinq parcs acquis au 01/06/2006 (cf. Document de référence 2006, page 89) et l'intégration globale de Saas Fee Bergbahnen sur 8 mois (28/01/2006 au 30/09/2006).

## 1.3. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 505,7 M€ en progression de 11% par rapport à l'exercice précédent. À périmètre comparable, l'évolution est de + 4,3%.

Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :

(en M€)	30/09/07 (réel) <sup>(1)</sup>	30/09/06 (réel) <sup>(2)</sup>	30/09/06 (comparable) <sup>(3)</sup>	Variation en % <sup>(1)/(2)</sup>	Variation en % <sup>(1)/(3)</sup>
Domaines skiables	278,2	258,6	269,4	+ 7,6%	+ 3,3%
Parcs de loisirs	225,7	196,9	215,4	+ 14,6%	+ 4,8%
Autres	1,8	0,1	0,1	NS	NS
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>	<b>505,7</b>	<b>455,6</b>	<b>484,9</b>	<b>+ 11,0%</b>	<b>+ 4,3%</b>

### 1.3.1 Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des Domaines skiables s'établit à 278,2 M€ (soit 55% de l'activité du Groupe). Il progresse de + 7,6% en raison notamment de l'intégration globale de Saas Fee Bergbahnen à partir du 27 janvier 2007. A périmètre comparable, la hausse est de + 3,3%.

Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques (hors foncier) augmente de + 0,2% à périmètre comparable, pour atteindre 266 M€.

Les Domaines skiables du Groupe, situés en haute altitude, ont pu offrir de bonnes conditions de ski tout au long de la saison. Ils ont ainsi pu limiter le recul de leur fréquentation à - 3,4% (10,9 millions de journées skieurs en 2007 contre 11,3 millions en 2006), à comparer avec la baisse de - 14% pour l'ensemble du marché français (source SNTF). Cette baisse de fréquentation a été compensée par une augmentation de la recette moyenne par journée de + 3,6% grâce à l'effet conjugué des hausses de tarifs (environ 2,5%) et à l'amélioration du rendement de la tarification.

L'activité foncière a progressé significativement à 12,2 M€ (soit + 8 M€), grâce notamment aux opérations réalisées à Flaine et aux Arcs avec Intrawest.

### 1.3.2. Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Parcs de loisirs ressort à 225,7 M€ (soit 45% du chiffre d'affaires Groupe), en progression de 14,6% par rapport à l'exercice précédent. Après retraitement de variations de périmètre (intégration en année pleine des parcs Walibi), la progression est de + 4,8%.

La fréquentation des parcs du Groupe a progressé de 1,3% à périmètre comparable pour atteindre 9,4 millions de visiteurs. La fréquentation des parcs "couverts" (Musée Grévin, aquariums, parcs aquatiques) a progressé de 10%, tandis que celle des parcs à l'air libre a diminué de 1%.

Les recettes par visiteur ont, quant à elles, augmenté de 3,8%.

## 1.4. L'Excédent Brut Opérationnel (EBO)

L'EBO consolidé s'élève à 142,1 M€, en progression de 2,7% par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, l'EBO augmente de + 7,4%.

Le taux de marge (EBO/CA) est en baisse de 2,3 points. Cependant, retraité des variations de périmètre et notamment de l'intégration en année pleine des parcs Walibi, il est en progression de 1 point (28,3% contre 27,3%).

Analysé par Métier, l'EBO se répartit comme suit :

(en M€)	30/09/07 (réel)		30/09/06 (réel)		Variation 2007/2006	30/09/06 (comparable)	
	Montant	% du CA	Montant	% du CA	en %	Montant	% du CA
Domaines skiables	97,1	34,9%	92,1	35,6%	5,4%	96,2	35,7%
Parcs de loisirs	48,6	21,5%	54,1	27,5%	- 10,2%	43,9	20,4%
Autres	- 3,6	NS	- 7,8	NS	NS	- 7,8	NS
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>	<b>142,1</b>	<b>28,1%</b>	<b>138,4</b>	<b>30,4%</b>	<b>+ 2,7%</b>	<b>132,3</b>	<b>27,3%</b>

### 1.4.1. Domaines skiables

L'EBO des Domaines skiables progresse de + 5 M€ (soit + 5,4%). A périmètre comparable, l'évolution est de + 0,9 M€.

L'évolution de l'EBO est favorablement influencée par la contribution des ventes foncières, dont la marge atteint 8,3 M€ contre 3,9 M€ en 2006.

La quasi-stabilité de l'EBO hors ventes foncières témoigne de la capacité du métier Domaines skiables à maîtriser et ajuster ses charges dans un contexte défavorable, d'autant que les coûts opérationnels prennent en compte une charge exceptionnelle de mise au rebut d'actifs pour environ 1 M€.

En particulier, les achats d'énergie et les assurances ont bénéficié des contrats Groupe mis en place antérieurement. Les charges de personnel saisonnier ont par ailleurs été particulièrement bien maîtrisées, notamment dans les stations dont l'ouverture a été retardée en raison du niveau d'enneigement du début de saison.

### 1.4.2. Parcs de loisirs

L'EBO des Parcs de loisirs se dégrade de - 10,2% à périmètre réel en raison de l'intégration en année pleine des parcs Walibi. A périmètre comparable, l'EBO progresse de + 10,7% par rapport à 2006.

Cette évolution favorable est surtout liée à la bonne performance des parcs nouvellement acquis (+ 4 M€ à périmètre comparable par rapport à l'exercice précédent) et à l'incidence des opérations de restructuration interne effectuées en 2006 (transfert partiel du siège de Grévin & Cie à CDA).

### 1.4.3. Autres

Les charges d'exploitation du siège sont en sensible amélioration grâce, notamment, au non renouvellement des coûts exceptionnels de l'exercice précédent liés pour l'essentiel au plan de sauvegarde pour l'emploi mis en place lors du regroupement du siège de Grévin & Cie avec celui de la CDA, qui a impacté l'EBO de l'exercice 2005/2006 à hauteur de 3,5 M€.

## 1.5. Le résultat Opérationnel

Le Résultat Opérationnel s'élève à 68,5 M€, en baisse de 14,4% par rapport à l'exercice précédent en raison des variations de périmètre. A périmètre comparable, il est en progression de + 8,7%.

Il se décompose comme suit :

(en M€)	30/09/07		30/09/06		Variation en %
	Montant	% du CA	Montant	% du CA	
Excédent Brut Opérationnel	142,1	28,1%	138,4	30,4%	+ 2,7%
Dotations aux amortissements et provisions	- 73,3	14,5%	- 58,7	12,9%	+ 24,9%
Autres résultats opérationnels	- 0,3	NS	0,3	0,1%	NS
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>68,5</b>	<b>13,5%</b>	<b>80,0</b>	<b>17,6%</b>	<b>- 14,4%</b>

Analysé par Métier, il se répartit de la manière suivante :

(en M€)	30/09/07 (réel) <sup>(1)</sup>	30/09/06 (réel) <sup>(2)</sup>	30/09/06 (comparable) <sup>(3)</sup>	Variation en % <sup>(1)/(2)</sup>	Variation en % <sup>(1)/(3)</sup>
<b>Domaines skiables</b>	54,9	55,8	57,2	- 1,6%	- 4%
<b>Parcs de loisirs</b>	17,8	32,6	14,2	- 45,4%	+ 25,3%
<b>Autres</b>	- 4,2	- 8,4	- 8,4	-	-
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>68,5</b>	<b>80,0</b>	<b>63,0</b>	<b>- 14,4%</b>	<b>+ 8,7%</b>

La baisse du Résultat Opérationnel résulte d'une forte augmentation des dotations aux amortissements (soit + 24,9%), liée, pour l'essentiel, aux variations de périmètre (pour 10,9 M€).

Retraité de ces effets de périmètre, l'évolution du Résultat Opérationnel est en cohérence avec les variations de l'EBO.

En données comparables, le Résultat Opérationnel des Domaines skiables accuse une baisse de 2,3 M€ (- 4%) en raison du poids des amortissements liés aux efforts d'investissement réalisés ces dernières années. Le Résultat Opérationnel des Parcs de loisirs progresse quant à lui de + 3,6 M€ + 25%), grâce à la progression des marges d'exploitation.

## 1.6. Résultat Net part du Groupe

Le coût de l'endettement net est en forte progression (+ 8,7 M€, soit + 60,0%). Retraité des variations de périmètre et des coûts de financement associés, les charges financières augmentent de 4,4 M€ (soit + 23,4%).

La progression du résultat des sociétés mises en équivalence est largement imputable aux résultats de la Compagnie du Mont-Blanc, qui a bénéficié d'importantes plus-values de cessions d'actifs.

La charge d'impôt varie en cohérence avec les résultats du Groupe et l'évolution des législations fiscales locales (notamment aux Pays-Bas où le taux d'imposition est passé à 26,5% à dater de 2007 contre 29,6 en 2006).

Le Résultat Net part du Groupe de l'exercice 2006/2007 s'élève à 28,1 M€, soit - 31,6% par rapport à 2006 à périmètre réel. Retraité des variations de périmètre, il progresse de + 7,3% (28,1 M€ contre 26,2 M€ pour le proforma 2005/2006).

## 1.7. Les flux financiers

(en M€)	30/09/07	30/09/06
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	108,3	98,5
<b>Investissements industriels nets</b>	- 83,2	- 78,5
<b>Autofinancement disponible</b>	<b>25,1</b>	<b>20,0</b>
<b>Investissements financiers nets</b>	- 2,6	- 177,2
<b>Variation de capital</b>	3,5	74,7
<b>Variation des dettes financières</b>	- 49,6	142,9
<b>Dividendes</b>	- 17,1	- 13,9
<b>Variation du fonds de roulement et divers</b>	10,8	- 21,4
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>- 29,9</b>	<b>25,1</b>

La capacité d'autofinancement atteint 108 M€ (soit 21% du chiffre d'affaires) contre 98 M€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de + 9,9%.

Les acquisitions d'immobilisations (nettes des dettes sur immobilisations) restent stables par rapport à l'exercice 2005/2006 ; elles représentent 86 M€ (17% du chiffre d'affaires). Les cessions d'immobilisations sont en baisse (3 M€ contre 7 M€ sur l'exercice précédent).

Dans les Domaines skiables, les investissements s'élèvent à 58 M€ (soit 21% du CA des remontées mécaniques) contre 57 M€ l'exercice précédent (soit 22% du CA). Les engins de remontées mécaniques représentent 50% des investissements soit 29 M€, l'enneigement de culture 13 M€, les engins de damage et les travaux de pistes 8 M€.

Dans les Parcs de loisirs, les investissements atteignent 37 M€ (soit 16,5% du CA). Ils prennent en compte les investissements engagés pour la nouvelle attraction du Parc Astérix (10 M€) et le renouvellement des attractions de Mer de Sable (7 M€), ainsi que les investissements dans les parcs Walibi acquis en 2006 (environ 7 M€).

L'autofinancement disponible ressort à 25 M€ soit + 5 M€ par rapport à l'exercice précédent en dépit du contexte défavorable qui a pesé sur l'activité du Groupe.

Les investissements financiers de l'exercice (nets de cessions) représentent 3 M€ environ. Ils sont constitués essentiellement de l'acquisition de participations dans CMB (Chamonix) et Saas Fee Bergbahnen (Suisse). Ils prennent en compte, également, une prise de participation dans Ecoparcs en Alsace et les coûts engagés en 2007 dans le cadre du rapprochement avec SOFIVAL, qui a été réalisé le 1<sup>er</sup> octobre 2007. En 2005/2006, les investissements financiers comprenaient l'acquisition de 5 parcs de loisirs pour 169 M€, financés par endettement et par augmentation de capital.

Le ratio dette nette/capitaux propres s'élève à 0,99 au 30 septembre 2007 (contre 1,03 au 30 septembre 2006) et le ratio dette nette/ EBO ressort à 3,40 (stable par rapport à l'exercice précédent). L'ensemble des covenants bancaires sont respectés.

La variation des dettes financières traduit l'effort de désendettement du Groupe (remboursements de 49 M€). La variation positive du besoin en fonds de roulement résulte de la politique d'optimisation des charges mise en place par le Groupe au cours de l'exercice et de l'augmentation des dettes fournisseurs sur immobilisations (par exemple : Noël au Parc Astérix).

## 2. Faits marquants postérieurs à la date de clôture

Le 4 mai 2007, CDA et sa filiale CDA Domaines skiabiles (CDA-DS) ont conclu avec SOFIVAL un protocole d'accord aux termes duquel CDA-DS a procédé le 1<sup>er</sup> octobre, à l'acquisition de :

- 60% du capital de Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI),
- 20% de la Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz (SERMA),
- 20% de la Société Domaines Skiabiles de Valmorel (DSV),
- 20% de la Société Domaines Skiabiles de La Rosière (DSR).

La réalisation de cette opération était conditionnée à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de CDA du principe et des modalités d'une augmentation de capital réservée à SOFIVAL, destinée à financer partiellement cette acquisition.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, à la suite de l'Assemblée générale de CDA convoquée à cet effet, la société SOFIVAL a souscrit 1 328 474 actions au prix unitaire de 34 euros moyennant l'apport du crédit vendeur consenti par cette dernière à CDA-DS. SOFIVAL, déjà actionnaire de la CDA (0,79%) détient désormais 8,7% des titres de la société.

Le Groupe CDA bénéficie d'une option d'acheter le solde du capital de STVI en 2013 (SOFIVAL jouissant réciproquement d'une option de vente).

STVI (Val d'Isère) est une station de grande notoriété, positionnée sur le haut de gamme. Elle forme avec le domaine de Tignes, exploité par la STGM (société du Groupe CDA), l'Espace Killy composé de 155 pistes et 84 remontées mécaniques, échelonnées entre 1 550 et 3 500 mètres d'altitude.

En 2006, l'activité de la société STVI est de 1,4 million de journées skieurs pour un CA de 35,2 M€ et un EBO de 15 M€.

## 3. Marché et activité du Groupe

Avec 24 millions de visiteurs accueillis en 2007 dans ses trente-cinq sites, la Compagnie des Alpes est un acteur majeur du secteur des loisirs actifs en Europe. Leader mondial de l'exploitation de domaines skiabiles, elle exploite quatorze domaines en France, en Suisse et en Italie. Elle est également un des leaders européens des parcs de loisirs et exploite vingt et un sites en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

### 3.1. Domaines skiabiles

Les sociétés du Groupe équipent, entretiennent et exploitent des domaines skiabiles : leurs recettes proviennent des ventes de titres d'accès aux remontées mécaniques et aux pistes. Leurs charges sont constituées des dépenses liées au financement des installations, au personnel, aux taxes et redevances

#### • Les quatre grands pays du ski en Europe

	Superficie du domaine skiable (km <sup>2</sup> )	Nombre de stations	Nombre de remontées mécaniques	Fréquentation (millions de journées-skieurs)
France	1 180	350	3 370	48 <sup>(*)</sup>
Autriche	790	573	3 100	48 <sup>(**)</sup>
Italie	450	338	2 200	30 <sup>(***)</sup>
Suisse	840	173	2 350	24 <sup>(**)</sup>

Sources : (\*) Bilan 2007 SNTE, (\*\*) www.vanat.ch, (\*\*\*) estimation CDA

locales et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc...). Quelle que soit la forme juridique – concession de service public en France, pleine propriété des installations dans les autres pays – les filiales du Groupe sont toujours responsables de leurs résultats.

#### 3.1.1. Marché et concurrence

Le marché pertinent pour les activités de la Compagnie des Alpes dans le ski est l'Europe. En effet, les clients qui traversent les océans pour faire du ski sont très peu nombreux : quelques dizaines de milliers contre plus de 25 millions de pratiquants en Europe. Le marché européen, estimé par la CDA à environ 200 millions de journées ou 3,6 milliards d'euros, est dominé à 75% (150 millions de journées) par quatre pays principaux.

La position de leader de la France (ex-aequo avec l'Autriche) vient largement de la puissance de son marché intérieur, qui représente 80% de sa fréquentation. En contrepartie, la France n'accueille que 15% des skieurs européens qui skient hors de leur pays, contre près de la moitié pour l'Autriche.

En Europe, le modèle économique largement dominant sur ce marché est constitué de sociétés n'opérant que sur un seul site : la Compagnie des Alpes est un exemple presque unique de Groupe présent sur plusieurs sites (à l'exception du groupe suédois Skistar, coté à la Bourse de Stockholm). Dès lors, il occupe une place de numéro un incontesté avec environ 7% du chiffre d'affaires réalisé en Europe. Si l'on ajoute à ces données les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés non consolidées globalement (Chamonix, Courmayeur, Verbier, Aletsch), la Compagnie des Alpes réalise environ 10% du marché européen du ski.

#### • Le marché français du ski

On recense en France 350 stations ou centres de ski possédant au moins une remontée mécanique. Les dix premières stations réalisent 43% du chiffre d'affaires total. Les huit premiers groupes français (40 stations au total) totalisent plus de 54% du chiffre d'affaires réalisé en France.

En France, au 30 septembre 2007, la Compagnie des Alpes occupe une part de marché d'environ 28% en valeur et 23% en volume.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la CDA a acquis 60% du capital de Val d'Isère (1,479 million de journées, 33 M€ de chiffre d'affaires) auprès de Sofival.

### 3.1.2. Principaux avantages concurrentiels du Groupe

La fréquentation d'une station de sports d'hiver est dépendante des qualités intrinsèques du domaine skiable (altitude, variété des pistes, équipement en neige de culture, liaisons avec d'autres domaines) et du potentiel touristique de la station, surtout en termes d'hébergement professionnel.

Les avantages concurrentiels de la Compagnie des Alpes tiennent pour l'essentiel au positionnement des stations du Groupe : elle a choisi de n'opérer que dans des stations bénéficiant d'un domaine skiable de grande dimension et de haute altitude, de notoriété européenne et disposant de capacités d'hébergement professionnel très importantes.

Les Domaines skiables du Groupe sont en effet caractérisés par leur dimension : au total, les sociétés ont exploité durant l'exercice un total de 545 remontées mécaniques, dont 459 en France, desservant plus de 1 700 kilomètres de pistes. Environ 23% de la surface totale des pistes était équipée de plus de 2 500 enneigeurs et entretenue par un parc de 214 dameuses.

Pour les stations françaises, le segment de clientèle constitué des skieurs étrangers recèle une marge importante de progression. La clientèle étrangère se concentre sur une vingtaine de grandes stations françaises de notoriété européenne, parmi lesquelles figurent les stations du Groupe Compagnie des Alpes, où la proportion d'étrangers est d'environ 40% des skieurs.

Le Groupe Compagnie des Alpes (hors CMB) a représenté en 2006/2007, 23% du marché français en nombre de journées-skieurs, et 28% selon le critère du chiffre d'affaires remontées mécaniques. Il représente environ 7% du marché européen en nombre de journées-skieurs.

### 3.1.3. Fréquentation des Domaines skiables

Journées-skiEUR des sites du Groupe CDA (milliers)	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Paradiski (La Plagne, Les Arcs, Peisey)	4 566	4 610	4 519
Espace Killy (Tignes)	1 570	1 542	1 527
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	2 503	2 553	2 428
Station de Haute Savoie (Flaine, Giffre, Chamonix)	2 289	2 497	2 417
Serre Chevalier	1 330	1 345	1 312
<b>Sous-total France</b>	<b>12 258</b>	<b>12 547</b>	<b>12 203</b>
Italie (Courmayeur)	364	385	331
Suisse (Verbier, Saas Fee, Riederalp)	1 568	1 558	1 587
<b>Sous-total Europe (hors France)</b>	<b>1 932</b>	<b>1 943</b>	<b>1 918</b>
<b>TOTAL FRÉQUENTATION DOMAINES SKIABLES</b>	<b>14 190</b>	<b>14 490</b>	<b>14 121</b>
Dont fréquentation des domaines consolidés globalement	11 170	11 318	11 356

L'hiver 2006/2007 restera comme l'hiver le plus chaud depuis que des relevés de températures sont effectués dans les sites du Groupe (1970) : en moyenne entre novembre 2006 et février 2007, les températures relevées à La Plagne (1970 mètres) ont été supérieures de 3°C par rapport aux normales de saison. En avril, elles ont même atteint 6°C de plus que les moyennes habituelles. Malgré ces conditions extrêmes, les sociétés du Groupe ont été en mesure d'offrir un produit tout à fait convenable à leurs clients. Elles ont plus souffert d'un écho médiatique défavorable que d'un réel déficit en enneigement.

Néanmoins la fréquentation globale des sociétés du Groupe a reculé de - 2,6% (- 3,4% pour les sociétés consolidées globalement), le plus mauvais score depuis plus de 10 ans. Cette donnée est à mettre en regard de la baisse de fréquentation de l'ensemble des stations françaises - 14,4% (- 17,5% si l'on considère les stations hors CDA), - 14,2% en Suisse ou - 4,2% en Autriche. Elle illustre la capacité des stations du Groupe à résister à des conditions externes "extrêmes".

### 3.1.4. Chiffre d'affaires des Domaines skiables

Chiffre d'affaires des sites du Groupe CDA (en M€)	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Paradiski (La Plagne, Les Arcs, Peisey)	110,0	108,3	111,9
Espace Killy (Tignes)	39,3	39,2	40,2
Les Trois Vallées (Les Menuires - Méribel)	55,3	57,3	56,2
Stations de Haute Savoie (Flaine, Giffre, Chamonix)	79,0	82,1	90,0
Serre Chevalier	23,3	25,4	25,5
<b>Sous-total France</b>	<b>307,0</b>	<b>312,3</b>	<b>323,8</b>
Italie (Courmayeur)	8,3	9,4	8,4
Suisse (Verbier, Saas Fee, Riederalp)	50,8	51,2	51,9
<b>Sous-total Europe (hors France)</b>	<b>59,1</b>	<b>60,6</b>	<b>60,3</b>
<b>TOTAL CA DOMAINES SKIABLES (hors holdings)</b>	<b>366,1</b>	<b>372,9</b>	<b>384,1</b>
Dont chiffre d'affaires consolidé	253	259	278
Dont chiffre d'affaires foncier	9,0	4,0	12,2

La baisse de fréquentation a été plus que compensée par une poursuite de l'augmentation des recettes par journée-skiEUR de l'ordre de 3,6%. La bonne tenue des ventes foncières, concentrée sur les Arcs et Flaine a permis au Groupe d'augmenter son chiffre d'affaires consolidé Domaines skiables de + 3,3% à périmètre comparable et de + 7,6% à périmètre réel, du fait de l'intégration de Saas Fee Bergbahnen à partir de février 2007.

### 3.1.5. Activité des principales sociétés

- **SELALP (SAP/La Plagne – SMA/Les Arcs – STAG/Peisey-Vallandry)**

La SELALP regroupe les sociétés d'exploitation des domaines skiables de La Plagne, Les Arcs et Peisey-Vallandry. La fréquentation des trois domaines totalise plus de 4,5 millions de journées, en baisse d'environ 2% par rapport à 2005/2006. Le chiffre d'affaires (111,9 M€) augmente de 3,4%, grâce aux recettes par visiteur et aux ventes foncières.

- **STGM (Tignes)**

Du fait du positionnement en altitude du domaine de Tignes, la STGM a limité sa baisse de fréquentation à - 1% pendant l'hiver 2006/2007. Comme en 2007, la saison d'été, qui représente environ 10% du chiffre d'affaires, a été très pénalisée par la météo (CA du dernier trimestre : - 11%). L'amélioration de la recette par journée a néanmoins permis à Tignes d'améliorer son chiffre d'affaires annuel de + 2,6%, une des meilleures performances du Groupe.

- **Les stations des Trois Vallées : SEVABEL (Les Menuires) et MÉRIBEL ALPINA (Méribel)**

Partageant avec Courchevel et Val Thorens l'exploitation du plus grand domaine skiable du monde, les Trois Vallées, la SEVABEL et Méribel Alpina ont affiché une érosion de leur fréquentation de - 4,9%, qui n'a été que partiellement compensée par les recettes par visiteur : ces dernières ont été très pénalisées cette saison par les versements aux autres exploitants d'une quote-part plus importante que les autres années des recettes des forfaits Trois Vallées : au total, le chiffre d'affaires est en légère baisse (-2,3%).

- **La Haute Savoie, DSF – DSG (Flaine, Samoëns, Morillon, Sixt) et CMB (Chamonix)**

DSF et sa filiale DSG exploitent quatre des cinq stations formant le Grand Massif en Haute Savoie. Hormis Flaine, ces sites sont situés à une altitude en moyenne plus basse que celle des autres stations du Groupe, et elles ont souffert beaucoup plus que les autres de la douceur de l'hiver. Au total, leur fréquentation a baissé de près de 10%, et leur chiffre d'affaires hors foncier d'environ 6,5%. Les ventes foncières ont décollé sur le site de Flaine et permettent d'afficher une progression globale de chiffre d'affaires de plus de 16%.

- **SCSD – SC 1350 (Serre-Chevalier)**

Ces deux sociétés exploitent ensemble la totalité du domaine skiable de Serre-Chevalier. Elles font partie du Groupe CDA depuis fin 2005. Au cours de l'exercice 2005/2006, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 1%, pour une baisse de fréquentation de - 2,4%, grâce, notamment, à la poursuite du rattrapage des recettes par journée. Un important programme d'investissement, étalé sur 5 ans, a été engagé dès l'été 2005 et doit permettre de repositionner Serre-Chevalier dans le peloton de tête des stations françaises.

- **CMB (Chamonix) (mise en équivalence)**

La Compagnie du Mont-Blanc, dont la CDA possédait 35,6% du capital au 30 septembre 2007, est une des rares sociétés européennes du secteur à équilibrer son activité entre les saisons d'hiver et d'été. Elle figure régulièrement parmi les trois plus importantes sociétés françaises en termes d'activité annuelle. Elle a connu en 2006/2007 une augmentation de fréquentation d'hiver de + 3,4%, grâce à l'altitude de ses différents domaines. Son chiffre d'affaires a augmenté de plus de 6%.

- **SAAS FEE (Suisse)**

Les trois sites suisses du Groupe, dont deux (Verbier et Riederalp), mis en équivalence, sont détenus par une filiale à 100% de la Compagnie des Alpes, SwissAlp. Saas Fee a retrouvé le chemin de la croissance grâce à l'altitude, aux investissements d'amélioration de ses infrastructures et à un meilleur pilotage de sa tarification : + 7% de fréquentation et + 9% de chiffre d'affaires.

## 3.2. Parcs de loisirs

Le Groupe Compagnie des Alpes exploite des parcs de loisirs depuis l'acquisition, en 2002, du Groupe Grévin & Cie. En mai 2006, il a procédé à une nouvelle acquisition importante de 5 parcs de loisirs, dont quatre exploités sous la marque Walibi. Au 30 septembre 2007, il exploite 21 parcs, représentant 9,4 millions de visites annuelles en 2006, dont environ la moitié en France. Le Groupe est présent en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

Les recettes d'un parc de loisirs sont constituées des ventes de titres d'accès (environ 65% du CA) ainsi que des dépenses effectuées par les visiteurs à l'intérieur des parcs : restauration et boutiques essentiellement. Les charges sont constituées des dépenses liées au personnel, au financement des installations, aux achats, au marketing et aux dépenses d'exploitation courantes (entretien, énergie, assurances, etc...).

Les parcs du Groupe visent une clientèle à la journée, résidant dans un périmètre d'une heure et demie environ en voiture. La fréquentation repose sur l'attractivité des parcs, elle-même dépendante de la qualité des prestations et le renouvellement périodique des attractions.

### 3.2.1. Marché et concurrence en Europe

Le marché européen des parcs de loisirs, estimé à 300 millions de visites, est réparti entre parcs d'attractions (50% du marché), attractions touristiques ludiques (24%) et parcs nature et animaux (26%). Le Groupe Compagnie des Alpes est positionné principalement sur les segments parcs d'attractions (82% du CA), les parcs nature et animaux (dont les aquariums) (11%) et attractions touristiques (7%).

Ce marché, très fragmenté, a poursuivi sa consolidation rapide en 2007. L'année a en effet été marquée par la fusion des numéros 2 et 3 du secteur (Tussaud et Merlin) pour constituer le deuxième groupe mondial de parcs de loisirs et premier en Europe par le nombre de visites. Le Groupe espagnol Parques Reunidos a par ailleurs acquis en août 2007 un important groupe de parcs aquatiques aux USA (33 parcs et 10 millions de visites annuelles). Dans ce contexte la Compagnie des Alpes reste parmi les acteurs de référence européens des parcs de loisirs.

#### • Principaux groupes du secteur en Europe

N°	Groupe	Nombre de parcs en Europe	Fréquentation (millions de visites)	Chiffre d'affaires annuel estimé* (M€)
1	Tussaud/Merlin	46	30	650
2	Euro Disney	2	15	1 220
3	Parques Reunidos	28	12	250
4	Compagnie des Alpes	21	9	226
5	Aspro Ocio	22	6	120
<b>Total estimé du marché européen</b>		-	<b>300</b>	<b>6 000</b>

\*Sources : estimations CDA, Etudes TEA/ERA, Xerfi, Eurodisney

En France le secteur regroupe près d'une centaine de sites répartis en une dizaine de grands parcs à thème de dimension nationale, une cinquantaine de petits parcs récréatifs de rayonnement régional et une dizaine de parcs aquatiques.

Le nombre total de parcs a doublé depuis les années 1990. La France est un des pays européens qui attire le plus de visiteurs : environ 40 millions. Les cinq plus grands parcs français captaient 85% des visites en 2005.

### 3.2.2. Principaux avantages concurrentiels des parcs du Groupe

Vis-à-vis de ses principaux concurrents, le Groupe bénéficie de la combinaison d'atouts stratégiques distinctifs :

- une position de leader de marché sur une zone s'étendant de l'Île-de-France au nord de la Hollande avec 11 parcs recevant plus de 7,5 millions de visiteurs ;
- des marques puissantes (Walibi, Astérix, Grévin) dont la notoriété paneuropéenne amplifie ses actions commerciales ;
- la connaissance approfondie des sous-segments : parcs d'attractions, sites touristiques, parcs animaliers et aquariums, qui ouvre de multiples opportunités de développements futurs ;
- enfin, le Groupe est producteur de ses propres attractions et spectacles. Pour chacun des projets, des équipes pluridisciplinaires et internationales d'artistes sont constituées afin de créer des produits contemporains et innovants.

### 3.2.3. La fréquentation des Parcs du Groupe

(en milliers de visites)	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Parc Astérix	1 796	1 697	1 622
Musée Grévin	693	682	763
Autres parcs français	1 430	2 173	2 337
<b>Total France</b>	<b>3 919</b>	<b>4 552</b>	<b>4 722</b>
<b>Total Pays Bas</b>	<b>1 072</b>	<b>1 642</b>	<b>1 919</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>0</b>	<b>1 227</b>	<b>1 988</b>
<b>Total autres pays</b>	<b>959</b>	<b>924</b>	<b>933</b>
<b>Total fréquentation des Parcs de loisirs</b>	<b>5 950</b>	<b>8 345</b>	<b>9 562</b>
Part des parcs étrangers dans la fréquentation	34%	45%	51%

La fréquentation des Parcs de loisirs du Groupe a été fortement impactée par l'acquisition de cinq parcs fin mai 2006. De ce fait, à périmètre réel, elle bondit de plus de 13%. A périmètre comparable, la fréquentation totale a augmenté de 1,3%. Cette évolution a été obtenue notamment par la bonne performance des parcs "couverts" (Aquariums, Musée Grévin, parcs aquatiques) qui ont vu leur fréquentation grimper de + 10% tandis que celle des parcs extérieurs a diminué d'environ 1%.

### 3.2.4. Chiffre d'affaires des Parcs de loisirs

(en M€)	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Parc Astérix	67,3	65,7	63,1
Musée Grévin	9,0	9,1	10,4
Autres parcs français	20,9	37,9	41,5
<b>Total France</b>	<b>97,3</b>	<b>112,6</b>	<b>115,0</b>
<b>Total Pays Bas</b>	<b>21,4</b>	<b>37,9</b>	<b>47,6</b>
<b>Total Belgique</b>	<b>0,0</b>	<b>28,7</b>	<b>44,2</b>
<b>Total autres pays</b>	<b>18,0</b>	<b>17,6</b>	<b>18,9</b>
<b>Total chiffre d'affaires des Parcs de loisirs</b>	<b>136,6</b>	<b>196,8</b>	<b>225,7</b>
Part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	29%	43%	49%

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs du Groupe progresse de + 14,7% à périmètre réel, sous l'effet de l'intégration en année pleine des parcs acquis en mai 2006. A périmètre comparable, il progresse de + 4,8% en dépit de conditions météorologiques particulièrement défavorables pendant le cœur de saison.

### 3.2.5. Activité des principales sociétés (regroupées en pôles géographiques)

- **Parc Astérix**

Avec 1,6 million de visites en 2006/2007, le parc Astérix a souffert d'une ouverture réduite en avant saison (octobre) par rapport à 2006 et d'une météo très pluvieuse en été. D'importants investissements et une ouverture de Parc Astérix à Noël 2007 pour la première fois de son histoire, devraient permettre au deuxième parc de loisirs français de retrouver son rôle de locomotive des parcs du Groupe.

- **Musée Grévin**

Grâce à une politique dynamique de création de nouveaux personnages et à un succès croissant des opérations de privatisations en soirées, Musée Grévin a battu son record de fréquentation avec près de 763.000 entrées (+12%). Son chiffre d'affaires progresse de près de 15%.

- **Les autres sites français (Mer de Sable, Bagatelle, Grand Aquarium de Saint-Malo, Planète Sauvage, Aquarium de Touraine et Parc des Châteaux Miniature, Walibi Rhône Alpes, Walibi Aquitaine, France Miniature, Bioscope)**

Ces parcs sont pour la plupart des parcs de taille moyenne à vocation régionale. Ils ont accueilli au total plus de 2,3 millions de visites, pour un chiffre d'affaires de 41,5 M€ en 2006/2007, en progression de 9,5% par rapport à 2005/2006 à périmètre réel et de + 5% à périmètre comparable. La fréquentation des parcs Walibi Rhône Alpes et Walibi Aquitaine a été pénalisée par la pluie, tandis que les autres sites ont bien résisté.

Le Bioscope est un nouveau parc situé en Alsace et tourné autour de l'Homme et son environnement. Il est cofinancé à parité par les collectivités locales, pour un budget d'investissement total de 31 M€ dans sa première phase. Son démarrage, le 1<sup>er</sup> juin 2006, a été plus lent que prévu et n'a accueilli que 45 000 visiteurs en 4 mois. Son contenu a été densifié et un accord commercial a été trouvé avec l'Ecomusée d'Alsace, un parc situé sur le territoire de la même commune. Une gestion conjointe assure, depuis avril 2007, la gestion commerciale des deux sites, ce qui explique la très forte augmentation du chiffre d'affaires. Le Bioscope proprement dit a bénéficié de ces apports et sa fréquentation a pratiquement doublé sur l'exercice.

- **Les parcs néerlandais (Dolfinarium Harderwijk, Hellendoorn & Walibi World)**

Avec plus de 1,9 million de visiteurs et un chiffre d'affaires de plus de 47 M€, c'est le deuxième pôle géographique d'activité du Groupe dans les Parcs de loisirs.

A périmètre comparable, les parcs néerlandais ont vu leur fréquentation résister : après deux années de forte progression, le Dolfinarium d'Harderwijk, le plus important parc d'animaux marins d'Europe par la taille et le nombre de dauphins, a connu une année difficile. Sa baisse de fréquentation (-12%) a été compensée par de très belles performances des deux autres parcs, en particulier de Walibi World (+9%). Le Groupe a ainsi conforté sa place de numéro 2 dans ce pays.

- **Les parcs belges (Walibi Belgium & Aqualibi, Bellewaerde)**

Cœur de la marque Walibi, la Belgique est un nouveau pays d'implantation pour le Groupe, dans lequel il occupe la place de numéro un du secteur. Tiré par Walibi Belgium et Aqualibi, ce pays réalise une très belle progression de fréquentation (+9%) et de chiffre d'affaires (+12% à périmètre comparable) obtenue grâce à une politique commerciale redynamisée et au succès du Pass d'accès commun aux trois parcs.

- **Les autres sites étrangers (Allemagne, Suisse, Angleterre)**

Les deux parcs allemands sont exploités par la société Grévin Deutschland. Ils sont situés dans la région touristique du HochSauerland et s'adressent en priorité aux personnes résidant ou séjournant dans la région de Francfort. Le Groupe exploite également un Aquaparc en Suisse et un parc d'attractions en Angleterre. Tous ces parcs sont caractérisés par une dimension plus réduite que la moyenne des parcs du Groupe (moins de 300 000 visiteurs annuels). A l'exception de l'Aquaparc, ouvert toute l'année, leur saison d'ouverture est également plus réduite et concentrée sur quatre à cinq mois.

Ces parcs ont affiché une progression globale de 0,8%, grâce notamment à une nouvelle attraction à Pleasurewood et un effet météo pour l'Aquaparc, parc couvert qui a bénéficié de la météo médiocre et a accueilli 12 000 visiteurs supplémentaires (+4,3%).

## 4. Historique

### 1989/1990

Création par C3D (Caisse des Dépôts Développement) de la Compagnie des Alpes.

Acquisition de la STGM à Tignes. Création de la STAG à Peisey-Nancroix.

### 1991/1994

La SAP (La Plagne), la STAR (Les Arcs), et la SATAL (Chamonix-Les Grands Montets) rejoignent le Groupe. Les 100 M€ de CA consolidés sont franchis en 1994.

### 1994/1995

Acquisition de la majorité du capital de la SEVABEL aux Menuires.  
18 novembre 1994 : introduction de la Compagnie des Alpes au Second Marché de la Bourse de Paris.

Décembre 1994 : Méribel Alpina intègre le Groupe à 36% et rejoint la CDA au Second Marché de la Bourse de Paris un an plus tard.

### 1995/1998

Acquisition de la SMA, société aménageur des Arcs, qui devient concessionnaire du domaine skiable des Arcs par intégration de la STAR.

Décembre 1996 : première exploitation à l'étranger avec le domaine skiable de Courmayeur en Italie (Val d'Aoste).

Décembre 1997 : Méribel Alpina et la CDA acquièrent les domaines skiables de Flaine, Samoëns, Morillon et Sixt.

### 2000/2002

Prise de contrôle de Méribel Alpina par OPA/OPE suivie d'une OPR/RO.

Premières prises de participation en Suisse : Verbier en 2000 et Saas Fee en 2001.

### 2002/2005

**Juin 2002** : OPA sur le capital de Grévin & Cie, suivie d'une OPR/RO. La Compagnie des Alpes réalise une diversification majeure dans le secteur des parcs de loisirs et devient le 1<sup>er</sup> opérateur de loisirs en Europe.

Poursuite de la croissance externe dans les parcs : Aquaparc du Bouveret en Suisse (2003), Panorama Park en Allemagne et Pleasurewood Hills en Angleterre (2004), Planète Sauvage (Loire-Atlantique) et Mer de Sable (Oise) (2005).

**8 mai 2004** : privatisation de la Compagnie des Alpes  
Entrée dans Serre Chevalier (Hautes-Alpes) via l'obtention de la concession d'exploitation pour 30 ans du domaine skiable de Saint-Chaffrey (Serre Chevalier 1350) et une prise de participation dans Serre Chevalier Ski Développement.

Troisième participation (20%) dans une station suisse (Aletsch Riederalp).

### 2005/2006

Prise de contrôle de Serre Chevalier Ski Développement.

Acquisition de cinq nouveaux parcs de loisirs auprès du groupe StarParks, dont quatre exploités sous la marque Walibi. La Compagnie des Alpes atteint son objectif d'équilibre entre ses deux métiers et devient un acteur incontournable des parcs de loisirs en Europe.

Ouverture d'un nouveau parc : Le Bioscope (1<sup>er</sup> juin 2006).

### 2006/2007

Fin janvier, la Compagnie des Alpes a constaté qu'avec 41% du capital, elle contrôlait l'Assemblée Générale de Saas Fee. En conséquence, elle consolide cette société par intégration globale.

**1<sup>er</sup> octobre 2007** : La Compagnie des Alpes a acquis 60% du capital de la STVI (Val d'Isère) et 20% de participations dans trois autres sociétés (Avoriaz, Valmorel et la Rosière). Cette acquisition a été en partie financée par une augmentation de capital réservée au vendeur, la société Sofival, qui est devenue le troisième actionnaire de la Société avec 8,7% du capital.

## 5. Stratégie et perspectives pour l'exercice 2007/2008

### 5.1. Stratégie de la Compagnie des Alpes

Le modèle de développement du Groupe CDA a historiquement reposé sur l'exécution d'une stratégie comportant trois volets :

- la constitution par croissance externe d'un groupe de sociétés locales d'exploitation de domaines skiables, dégagées le plus possible du risque climatique dans des stations de grande dimension disposant d'une renommée internationale ;
- la mise en œuvre d'un modèle de gestion propre au Groupe CDA dans les sociétés acquises ;
- la mise en réseau de toutes les sociétés et de leur management pour améliorer en permanence leurs performances.

Cette stratégie a permis à la Compagnie des Alpes de devenir la première société d'exploitation de domaines skiables du monde et, dans les dix dernières années, de doubler son chiffre d'affaires, tout en améliorant le taux de marge opérationnelle.

L'activité Domaines skiables présente le défaut d'être extrêmement concentrée dans l'espace (Alpes du Nord), d'avoir une période d'exploitation très courte (95% du chiffre d'affaires est réalisé en cinq mois), et de dépendre d'un aléa climatique qui ne peut être totalement effacé par la haute altitude et la neige de culture.

La diversification dans le secteur des Parcs de loisirs, réalisée en 2002 avec l'acquisition par OPA de Grévin & Cie, a constitué un moyen de réduire l'exposition aux risques pris du fait de cette concentration. L'activité du Groupe CDA est, depuis la diversification dans les Parcs de loisirs, répartie sur 10 mois par an ; le risque climatique est décorrélé entre hiver et été et le risque de fréquentation atténué en raison de la répartition géographique des parcs dans toute l'Europe.

Le modèle économique des Parcs de loisirs est, en outre, très complémentaire de celui des Domaines skiables. La rentabilité d'exploitation est plus modérée, mais le besoin d'investissement est plus faible que dans les Domaines skiables. Le Groupe CDA bénéficie ainsi d'une diversification de ses sources de Cash-flow.

Opérant sur deux marchés matures mais dégagant des revenus récurrents, le Groupe Compagnie des Alpes entend être à l'avenir un acteur majeur de la consolidation de ses deux métiers en Europe.

## 5.2. Perspectives pour l'exercice 2007/2008

L'exercice 2007/2008 devrait être influencé par les principaux éléments suivants :

### 5.2.1. Domaines skiables

- Intégration à 100% de la STVI (Val d'Isère) : pour 2006 le chiffre d'affaires représentait 35 M€ et le REX 12,2 M€.
- Création d'environ 1 300 lits locatifs nouveaux. Ces lits, financés par des investisseurs et commercialisés par les réseaux d'hébergeurs professionnels, ont des taux de remplissage moyens supérieurs à 70% sur la saison et compensent le retour de lits locatifs de plus de 10 ans vers une occupation privative ou la location directe par le propriétaire.
- Reprise de la fréquentation (volume) compte tenu des difficultés (-3,4%) rencontrées pendant la saison 2006/2007.

Les premières chutes de neige intervenues fin novembre permettent d'anticiper un début de saison 2007/2008 satisfaisant dans les stations de haute altitude.

### 5.2.2. Parcs de loisirs

- De même que les Domaines skiables, les Parcs de loisirs font l'hypothèse d'une amélioration de leur fréquentation par rapport à 2007, qui a été très pénalisée par un été pluvieux.
- L'exercice 2008 sera marqué par l'ouverture à la clientèle de nouvelles périodes (Toussaint, Halloween et Noël) dans certains parcs : Parc Astérix, parcs Walibi en Belgique et aux Pays-Bas.

### 5.2.3. Forte progression du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre : + 22,7% à périmètre réel ; + 7,5% à périmètre comparable

La Compagnie des Alpes a réalisé un très bon premier trimestre 2007/2008. Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 76,8 M€, en progression de + 22,7% à périmètre réel et de + 7,5% à périmètre comparable, grâce à une activité très soutenue aussi bien dans les Domaines skiables que dans les Parcs de loisirs.

#### • CA consolidé du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2007

(en M€)	Exercice 2007/2008 (1)	Exercice 2006/2007 (2)	Variation à périmètre réel (1)/(2)	Exercice 2006/2007 Périmètre comparable (3)	Variation à comparable (1)/(3)
<b>Domaines skiables</b>	<b>49,2</b>	40,2	22,4%	49,1	0,3%
<b>Parcs de loisirs</b>	<b>27,6</b>	22,4	23,3%	22,4	23,3%
<b>Autres activités</b>	<b>0,02</b>	0,03	ns	0,03	Ns
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>76,8</b>	62,6	22,7%	71,5	7,5%

Le périmètre comparable 2006/2007 intègre le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2006/2007 des sociétés dont la Compagnie des Alpes a pris le contrôle en 07, soit STVI (Val d'Isère) et SFB (Saas Fee).

#### • Domaines skiables

Le chiffre d'affaires des domaines skiables progresse de + 22,4% à périmètre réel. Cette progression est notamment imputable à l'intégration depuis le 1er octobre 2007 de la STVI (Val d'Isère) (+ 5,9 M€) et à la prise en compte du 1<sup>er</sup> trimestre de SFB (Saas Fee) pour 3,5 M€.

A périmètre comparable, l'activité remontées mécaniques enregistre une forte progression (+ 14%), grâce notamment à de très bonnes conditions d'enneigement. Cette performance permet de compenser l'absence de ventes foncières au premier trimestre (5,8 M€ de chiffre d'affaires foncier avait été réalisé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice précédent).

Le mois de janvier connaît également une très bonne tendance d'activité. Les domaines skiables du Groupe offrent une qualité de ski exceptionnelle. Au 19 janvier (25% de la saison), la progression de fréquentation des domaines skiables du Groupe était d'environ 6% à périmètre comparable par rapport à l'année dernière. Les réservations des hébergements professionnels du Groupe, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 sont en augmentation de + 6,2% sur la saison, améliorant ainsi les prévisions établies en décembre (+ 5,1%).

#### • Parcs de loisirs

Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs progresse de + 23,3% à périmètre réel et comparable.

Cette remarquable performance s'explique par la bonne fréquentation des parcs ouverts pendant les fêtes de Toussaint et de Noël. Le parc Astérix a ainsi reçu environ 100.000 visiteurs à Noël pour sa première ouverture au cours de cette période. Le parc de Bellewaerde (Belgique) a également connu une fréquentation record. Ces performances confirment le bien-fondé de la stratégie d'ouverture des grands parcs de loisirs pendant des périodes favorables au divertissement en famille. Cette stratégie sera poursuivie et étendue à d'autres parcs du Groupe pour Noël 2008.

#### 5.2.4. Cession de PanoramaPark

La CDA s'est désengagée du site de PanoramaPark en cédant l'essentiel des actifs à un investisseur privé allemand.

PanoramaPark a accueilli 134 000 visiteurs au cours de l'exercice 2006/2007 pour un chiffre d'affaires de 2,8 M€.

## 6. Informations sur les aspects sociaux de l'activité du Groupe

### 6.1. Données chiffrées

#### • Effectifs moyens au 30 septembre 2007 (permanents et non-permanents)

	France	UE hors France	Total 2007	Total 2006 <sup>(1)</sup>	Total 2005 (France seulement)
Domaines skiables	1 510	207	1 717	1 676	1 412
Parcs de loisirs	1 162	1 545	2 707	2 367	1 665
Autres	92	0	92	72	36
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>2 764</b>	<b>1 752</b>	<b>4 516</b>	<b>4 115</b>	<b>3 113</b>

#### • Indicateurs RH par zone géographique au 30 septembre 2007

<b>EFFECTIF A FIN SEPTEMBRE 2007</b>	<b>2 270</b>	<b>2 879</b>	<b>5 149</b>	<b>4 393</b>	<b>2 500</b>
dont % de femmes	42%	49%	46%	45%	41%
dont % d'hommes	58%	51%	54%	55%	59%
<b>ENCADREMENT</b>					
% d'encadrants	15%	3%	8%	9%	10%
dont % de femmes encadrants	38%	29%	36%	37%	34%
dont % d'hommes encadrants	62%	71%	64%	63%	66%
<b>EFFECTIF MOYEN</b>	<b>2 764</b>	<b>1 752</b>	<b>4 516</b>	<b>4 115</b>	<b>3 113</b>
dont % permanents	40%	33%	38%	38%	54%
dont % saisonniers	60%	67%	62%	62%	46%
<b>FORMATION</b>					
nombre de jours de formation	7 661	408	8 069	7 714	8 038
nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	2 892	322	3 214	5 550	4 369
<b>ACCIDENTS DE TRAVAIL</b>					
Taux de fréquence des accidents de travail <sup>(2)</sup>	74,4	24	56	55	51
Nombre d'accidents de travail ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	-
Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné le décès du collaborateur	0	0	0	0	-

(1) La variation 2005/2006 tient compte du changement de périmètre avec l'acquisition des cinq parcs Walibi et de Mer de Sable et avec la création du Bioscope

(2) Taux de fréquence = Nombre d'accidents avec arrêt de plus de 24 h \* 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

## 6.2. Analyse

### 6.2.1 Effectifs

Le Groupe Compagnie des Alpes est organisé autour de deux activités, Parcs de loisirs et Domaines skiables, toutes deux marquées par une forte saisonnalité.

L'effectif mensuel moyen connaît d'importantes variations. Ainsi, l'effectif des Parcs de loisirs est multiplié par quatre entre janvier et juillet. Celui des Domaines skiables connaît le même accroissement entre septembre et mars.

Les entrées de personnel concernent principalement les non-permanents (saisonniers pour les deux métiers, cachets et vacataires pour les Parcs de loisirs).

Compte tenu des spécificités propres à chaque métier, le Groupe Compagnie des Alpes a choisi d'adopter une gestion décentralisée en matière d'embauche de son personnel, ce qui amène les filiales à définir elles-mêmes leur politique de recrutement.

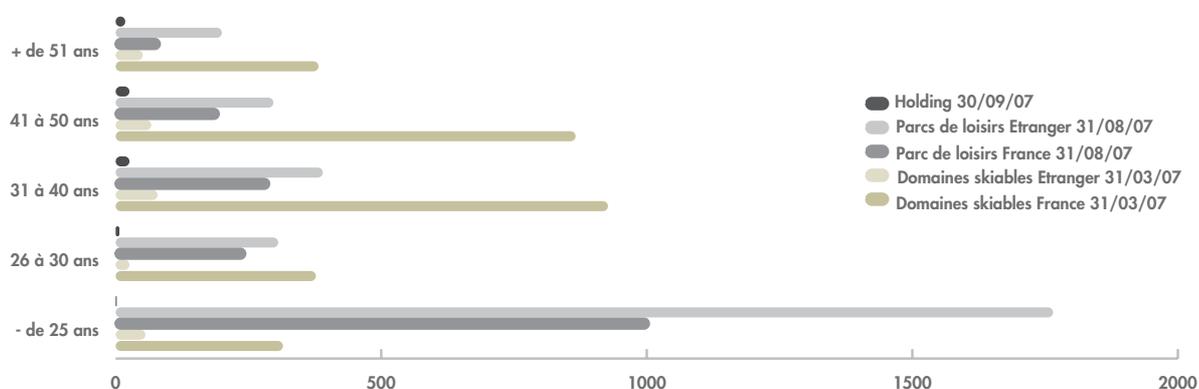
Dans les stations de sports d'hiver, les contrats des anciens saisonniers sont reconduits en priorité d'une saison à l'autre selon l'article 16 de la convention collective nationale des

exploitants de Téléphériques et Engins de Remontées Mécaniques. Aussi, 83% du personnel présent la saison passée est revenu en 2007.

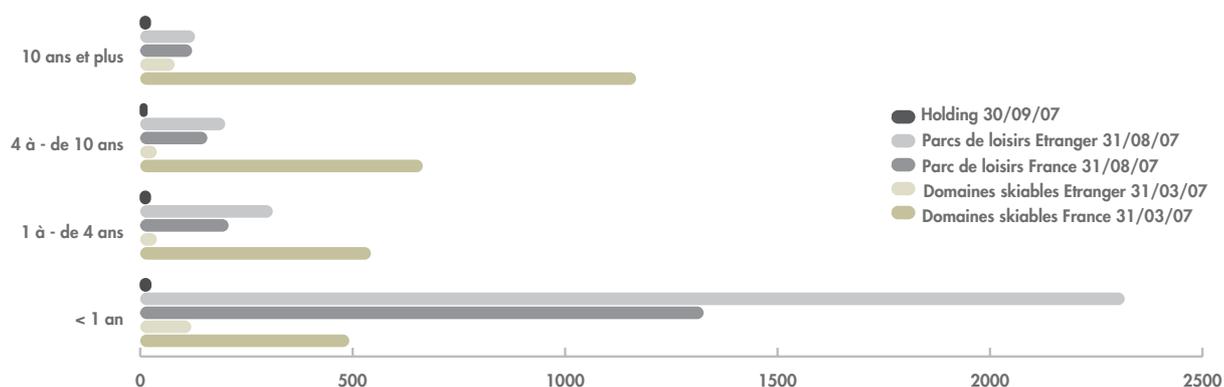
Concernant les Parcs de loisirs, en vertu de l'article 4 Titre VII de la convention collective nationale sur les Espaces de loisirs, d'attraction et culturels, les saisonniers bénéficient d'une priorité de réembauche et perçoivent une indemnité de fin de contrat s'ils ne sont pas repris à l'issue de la quatrième saison. Le taux de retour des saisonniers y est de 45% (moyenne du taux de retour dans les Parcs de loisirs français et étrangers).

Les Domaines skiables ont donc un taux de retour significativement plus élevé que les Parcs de loisirs (83% contre 45%). Dans les stations de ski, les saisonniers reviennent majoritairement d'une saison à l'autre. En revanche, dans les Parcs de loisirs, les saisonniers sont souvent des étudiants travaillant lors des week-ends ou des vacances scolaires. Ils ne sont donc généralement pas amenés à revenir plus de 3 ou 4 saisons. Les pyramides des âges et des anciennetés sont ainsi structurées différemment entre les deux métiers :

#### • Pyramide des âges du Groupe CDA par métier (effectifs pleine saison - périmètre France)



#### • Pyramide des anciennetés du Groupe CDA par métier (effectifs pleine saison - périmètre France)



La répartition hommes / femmes varie également selon les activités : les Parcs de loisirs sont plus féminisés (52% au 30 septembre 2007) que les Domaines skiables (22%).

## 6.2.2 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Chaque société française exploitant des Domaines skiables et chaque pôle de Parcs de loisirs a entamé une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) lui permettant de concevoir et de mettre en oeuvre une politique de ressources humaines en adéquation avec sa stratégie, de façon à réduire par anticipation les écarts entre ses moyens humains actuels et ceux prochainement nécessaires à son évolution.

Les négociations avec les partenaires sociaux devraient démarrer, entreprise par entreprise, au début de l'année 2008.

## 6.2.3 Hygiène et sécurité

Conformément à la Loi du 31/12/1991 et au décret du 05/11/2001, des documents d'évaluation des risques professionnels (santé et sécurité du personnel) sont établis et actualisés régulièrement dans les sites français. Ils comportent l'identification des risques par métier et par poste ainsi que des plans d'actions. Chaque société est en charge de l'élaboration et de l'actualisation de son document unique. Celui-ci s'applique à tous les secteurs, à tous les niveaux hiérarchiques et à tous les salariés quel que soit leur statut.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés entre toutes les sociétés du Groupe sur des retours d'expériences.

Pour les Domaines skiables, les principaux accidents du travail identifiés sont les chutes et les déplacements à skis. Pour les Parcs de loisirs, les accidents liés au travail en hauteur, aux déplacements à l'intérieur des sites et au travail de la restauration collective constituent les principaux risques.

## 6.2.4 Relations professionnelles et accords collectifs

Pour le périmètre France, la représentation du personnel est assurée au total par 202 représentants du personnel et par 20 délégués syndicaux.

Pour les sites étrangers consolidés, 29 représentants du personnel et 10 délégués syndicaux représentent les salariés.

Au cours de l'exercice 2006/2007, 12 accords ont été conclus concernant principalement la mise en place des Unités Economiques et Sociales (UES) au sein de la division des Parcs de loisirs français. Ces UES sont les résultats d'un dialogue social soutenu sur l'exercice, grâce auquel l'ensemble des Parcs de loisirs français du Groupe (que l'effectif soit supérieur ou inférieur à 50) dispose d'un niveau de représentation du personnel et bénéficie d'œuvres sociales et culturelles.

Par ailleurs, le Groupe CDA engage un important dossier d'harmonisation de la couverture frais de soins de santé et de prévoyance.

Des négociations sont en cours avec les partenaires sociaux de chaque station ou pôle Parcs de loisirs pour la signature d'un accord d'entreprise dans ce domaine, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## 6.2.5. Formation

Le Groupe CDA poursuit ses efforts de formation.

Chaque site définit un plan de formation qui référence l'ensemble des formations à organiser sur l'année pour toutes les catégories de personnel.

La politique de formation dépend des objectifs définis par les directions, des souhaits individuels et des obligations réglementaires. Les formations recouvrent le domaine technique et de plus en plus les domaines du commercial et du management.

Les saisonniers font toujours l'objet de formations spécifiques avant le début de la saison.

Certains Parcs de loisirs dispensent à l'ensemble des non-permanents une formation spécifique au parc : Université Astérix pour le Parc Astérix, Université Bioscope... Cette formation vise à transmettre les valeurs du Parc, les bonnes pratiques à adopter pour le bien-être et la sécurité des visiteurs.

De plus, les Parcs de loisirs et les Domaines skiables disposent d'un accord de branche sur le Droit Individuel de Formation (DIF).

## 6.2.6. Sous-traitance

Les sociétés doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et du Code du Travail français.

## 6.2.7. Impact économique du Groupe CDA

Par le biais de divers prélèvements et taxes (taxes professionnelles pour 10,8 M€, redevances de concession des Domaines skiables pour 11,1 M€, taxe Loi Montagne pour 21,9 M€), la Compagnie des Alpes est un important contributeur aux ressources utilisées par les collectivités territoriales pour l'aménagement et la solidarité.

Au total, ces contributions représentent 11,4% du chiffre d'affaires réalisé sur le territoire français (6,3% en 2005/2006).

## 6.2.8 Relations avec les milieux associatif et de l'éducation

### • Les relations avec le milieu associatif européen

Le budget accordé à des associations à but non lucratif est estimé à 248 K€ pour cet exercice.

Pour les Domaines skiabiles, il s'agit essentiellement de sponsoring de clubs de sport et de ski, de participation à des manifestations organisées par des partenaires extérieurs, de facilités d'accès aux remontées mécaniques lors de sorties scolaires ou, dans les stations de Serre-Chevalier, d'un accueil pour les équipes de ski (FFS, Comité Alpes Provence) pour favoriser leur entraînement. En toute occasion, elles participent au développement des stations.

Pour les Parcs de loisirs, on peut citer l'Aquarium de Saint-Malo où des événements sont organisés en partenariat avec l'association "Mer Fragile".

### • Les relations avec le milieu éducatif européen

Les sociétés du Groupe participent à la formation des jeunes en accueillant chaque année de nombreux lycéens et étudiants comme stagiaires ou apprentis. Les contrats de stagiaires, d'apprentis et de qualification représentent une population de 631 personnes au niveau européen pour le Groupe CDA, soit 7% de plus que lors de l'exercice 2005/2006.

## 6.3 Bilan social consolidé France

Périmètre France	30/09/07
<b>EFFECTIF</b>	<b>VALEUR</b>
<b>EFFECTIF TOTAL FRANCE <sup>(1)</sup></b>	<b>2 270</b>
Pourcentage de femmes	42%
Pourcentage d'hommes	58%
<b>EFFECTIF PAR ÂGE</b>	
Moins de 25 ans	709
25 à 30 ans	265
30 à 40 ans	513
40 à 50 ans	499
Plus de 50 ans	284
<b>EFFECTIF PAR ANCIENNETÉ</b>	
Moins de 1 an	1 022
1 à 4 ans	275
4 à 10 ans	303
10 ans et plus	670
<b>EFFECTIF MOYEN <sup>(2)</sup></b>	<b>2 764</b>
Nombre de collaborateurs Permanents (tous CDI)	1 114
Nombre de collaborateurs Non-Permanents (tous CDD)	1 650
<b>ENTRÉES</b>	
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée	103
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	5 925
<b>SORTIES</b>	
Nombre de licenciements	109
Nombre de démissions	247
Nombre de fins de contrat	5 529
Nombre de sorties pour autres motifs	118

<b>HEURES TRAVAILLÉES ET SUPPLÉMENTAIRES</b>	
Durée hebdomadaire du temps de travail (temps plein)	35h
Nombre d'heures travaillées (en milliers d'heures)	4 179
Nombre d'heures supplémentaires (en milliers d'heures)	42
<b>ABSENTÉISME</b>	
Nombre de jours d'absence	27 840
dont maladie	13 008
dont accidents du travail	5 596
dont autres motifs	9 236
<b>RÉMUNÉRATION</b>	
Masse salariale brute (en M€)	86
Charges sociales patronales (en M€)	38
<b>INTÉRESSEMENT 2006 VERSÉ EN 2007</b>	
Montant brut	2,53
Montant moyen par salarié (en €)	915
<b>PARTICIPATION 2006 VERSÉE EN 2007</b>	
Montant brut	2,04
Montant moyen par salarié (en €)	738
<b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>	
Nombre de représentants du personnel	202
Nombre de délégués syndicaux	20
Accords collectifs signés durant l'exercice	16
<b>CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ</b>	
Nombre d'accidents du travail avec arrêt de plus de 24h	311
Taux de gravité <sup>(3)</sup>	1,7
Taux de fréquence <sup>(4)</sup>	74,4
<b>FORMATION</b>	
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	2 892
Nombre de jours de formation par salarié <sup>(5)</sup>	3
<b>EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</b>	
Nombre de travailleurs handicapés salariés sur l'exercice	43
Nombre de travailleurs handicapés embauchés au cours de l'exercice	5
<b>ŒUVRES SOCIALES</b>	
Budget œuvres sociales des Comités d'entreprise (en M€)	0,6
<b>SOUS-TRAITANCE</b>	
Montant versé au titre de la sous-traitance (en M€)	35
Pourcentage par rapport aux charges d'exploitation	12%

(1) Tout collaborateur présent au 30 septembre quelle que soit la nature de son contrat de travail.

(2) Somme des effectifs mensuels divisée par 12 mois.

NB : effectif mensuel moyen : Nb heures travaillées mensuelles / 151,67.

(3) Nombre de jours d'arrêts suite à un accident de travail \* 1 000 / nombre d'heures travaillées.

(4) Nombre d'accidents avec arrêts \* 1000 000 / nombre d'heures travaillées.

(5) Nombre total de jours de formation rapporté à l'effectif total.

## 7. Rapport environnement

Les activités du Groupe Compagnie des Alpes sont pour l'essentiel exercées en plein air, dans un cadre où la qualité de l'environnement est un élément majeur du plaisir et de la satisfaction des clients. Les entreprises du Groupe partagent donc toutes les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs de respect de l'environnement, de préservation de la faune et de la flore, et de gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

Les principaux domaines dans lesquels les activités du Groupe ont des impacts sur l'environnement concernent l'énergie, l'eau et les impacts visuels.

Les informations environnementales publiées ci-après sont basées sur le périmètre réel des sociétés intégrées à la date de clôture de l'exercice 2006/2007. En conséquence, CMB (Chamonix), CMBF (Courmayeur) et les participations suisses

ne sont pas incluses dans cette étude, à l'exception de la SFB (Saas Fee Bergbahnen), qui rejoint cette année le périmètre consolidé de la CDA. De même, les quatre sociétés du groupe Sofival, qui ont intégré le Groupe CDA le 1<sup>er</sup> octobre 2007 ne sont pas incluses dans le périmètre. Jugé marginal, le siège social n'a pas fait l'objet de relevés. Les données ont été recueillies sur une base annuelle auprès de services d'exploitation de toutes les sociétés. Elles ont été consolidées par le siège et ont fait l'objet de calculs de cohérence.

Les relevés de consommation d'énergie ont par ailleurs été vérifiés par un prestataire externe, chargé par le Groupe de l'assister pour la définition de sa politique d'approvisionnement énergétique.

Toutes les données sont en base annuelle au 30 septembre.

### 7.1. L'énergie

#### 7.1.1. La consommation d'électricité en (Gwh)

(en Gwh)	2004/2005	2005/2006	2006/2007	dont croissance externe 2006/2007
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>134</b>	<b>135</b>	<b>5</b>
Parcs de loisirs	31	49	48	0
Domaines skiables	73	85	87	5

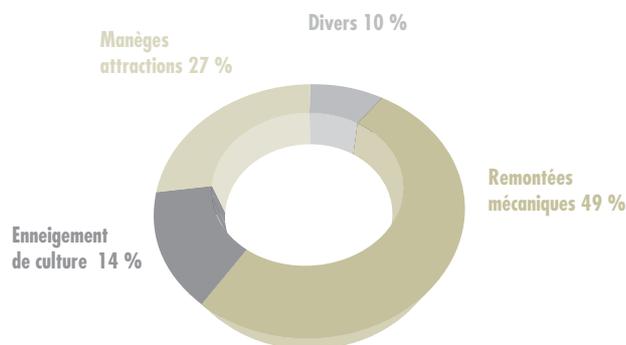
L'énergie électrique est la principale source d'énergie du Groupe. La consommation totale, sur une année complète d'exploitation de tous les sites consolidés globalement, s'élève à 135 Gwh en 2006/2007. Environ 64% sont consommés dans l'exploitation des Domaines skiables principalement en hiver (contre 62% en 2006) et 36% dans les Parcs de loisirs majoritairement en été (contre 38% en 2005).

Cette consommation est stable à périmètre réel du fait de l'intégration de Saas Fee Bergbahnen dans le périmètre consolidé, mais elle baisse de 3,9% à périmètre constant.

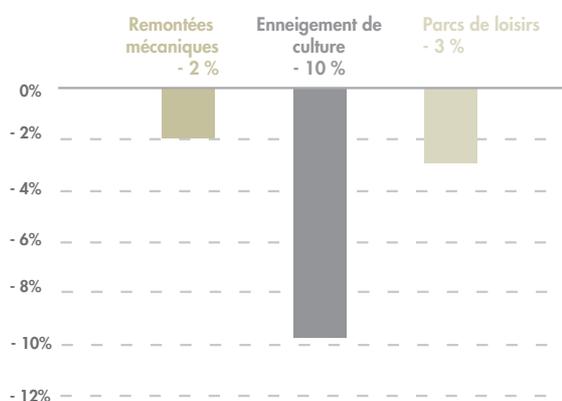
Pour les Domaines skiables, l'hiver 2006/2007, particulièrement doux, a réduit les périodes durant lesquelles il était possible de fabriquer de la neige. C'est donc en grande partie le climat qui explique les très fortes diminutions des consommations d'énergie pour la production de neige de culture (-10% à périmètre constant). Cependant, la possibilité de skier

s'est trouvée assez peu dégradée, du fait de l'utilisation judicieuse des quelques plages de froid de la saison. Cette réaction illustre la capacité de la CDA à pouvoir gérer l'augmentation de ses besoins pour les années à venir, par une meilleure utilisation des ressources. La quantité d'énergie utilisée pour les remontées mécaniques est en baisse de 2%. Cette évolution est largement due à une diminution du nombre de jours d'ouverture des domaines skiables (environ 7 jours de moins en moyenne) liée à un début d'enneigement tardif et à une fin de saison aux températures anormalement élevées (+6°C en avril par rapport aux normales saisonnières). La diminution du nombre d'appareils, même si elle amène de nombreuses améliorations, n'a aucune influence sur cette évolution, car la puissance électrique installée augmente, un télésiège débrayable consommant en moyenne deux fois plus d'énergie qu'un télésiège pinces fixes.

• Répartition estimée de la consommation d'électricité 2006/2007



• Évolution estimée des consommations électriques de 2006 à 2007 à périmètre constant



Pionnières en Europe dans ce domaine, la plupart des stations du Groupe CDA ont engagé une procédure de certification ISO 14 001. Dans ce cadre, de nombreux compteurs sont en cours d'installation ; ils permettront à terme une meilleure connaissance des consommations en énergie des différents équipements, afin de détecter au plus tôt les gaspillages et dysfonctionnements, tant du point de vue du matériel que de son utilisation.

La consommation d'électricité des Parcs de loisirs est quant à elle en diminution de 2,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à une chute de la consommation du Parc Astérix ayant pour cause une diminution du nombre de jours d'ouverture, la fermeture provisoire d'une attraction et la douceur de l'hiver qui a permis des économies de chauffage sur le bassin à dauphins. Cependant, bon nombre de parcs ont réalisé des économies moins visibles, mais plus durables, en mettant en place de nouveaux équipements et usages moins gourmands en énergie, comme par exemple l'arrêt systématique du chauffage dans des bâtiments dès que ceux-ci ne sont pas utilisés.

Deux parcs produisent eux-mêmes l'équivalent d'environ 70% de leurs besoins en énergie électrique, via la cogénération au Dolfinarium d'Harderwijk aux Pays Bas, et via une éolienne à Panorama Park en Allemagne.

## 7.1.2. La consommation de gaz

(en milliers de m<sup>3</sup> et équivalent Gwh)

2004/2005	2005/2006	2006/2007	dont croissance externe 2006/2007
2 476 m <sup>3</sup>	3 976 m <sup>3</sup>	3 539 m <sup>3</sup>	0 m <sup>3</sup>
25 Gwh	40 Gwh	35 Gwh	0 Gwh

La consommation de gaz naturel vient essentiellement de l'utilisation de cette énergie pour le chauffage des bassins à dauphins, des aquariums et des bassins de baignade de l'Aquaparc et d'Aqualibi. La diminution de la consommation de gaz (-11%) est en grande partie due à la douceur de cet hiver, mais aussi au fait que les parcs concernés améliorent également le rendement de leurs installations en optimisant le réglage des appareils.

Pour les années à venir, les consommations d'énergie électrique et thermique (gaz) dans les Parcs de loisirs seront de plus en plus analysées en parallèle, en particulier dès lors qu'il s'agit de chauffer de l'eau. Dans ces cas, la cogénération semble être la solution la plus adaptée, tant du point de vue économique que du point de vue de l'efficacité énergétique : grâce à elle, le Dolfinarium a produit 155 Mwh d'énergie électrique en 2006/2007 (contre 288 Mwh en 2005/2006, la baisse étant due à une plus faible utilisation du chauffage pendant cet hiver très doux).

## 7.1.3. La consommation de carburants

(en milliers de litres)

2004/2005	2005/2006	2006/2007	dont croissance externe 2006/2007
4 371	5 346	5 293	494

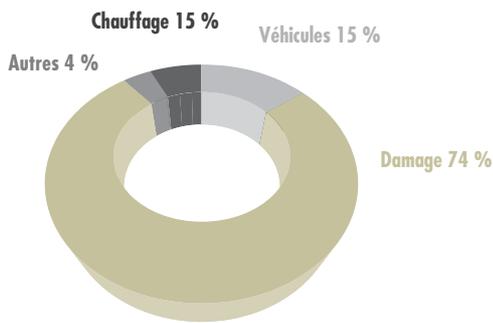
La consommation d'hydrocarbures nécessaires au fonctionnement des installations du Groupe est constituée à 97% de fioul et gazole, et à seulement 3% d'essence, cette dernière catégorie concernant essentiellement la flotte automobile. La répartition des consommations entre les 2 branches d'activité reste semblable d'une année sur l'autre (90% dans les Domaines skiabiles et 10% dans les Parcs de loisirs). Les carburants sont principalement utilisés pour le damage, qui représente les trois quarts du total ; viennent ensuite les consommations des autres véhicules (15%) et le chauffage (7%). Sur l'exercice 2006/2007, la consommation de carburants a baissé de 1% à périmètre réel, et de 10% à périmètre constant.

La chute de la consommation concerne principalement le fioul, avec une baisse de la consommation des engins de damage (-10% à périmètre constant), due essentiellement à une diminution du nombre d'heures de damage (-7%) consécutive aux chutes de neige moins abondantes en 2006/2007.

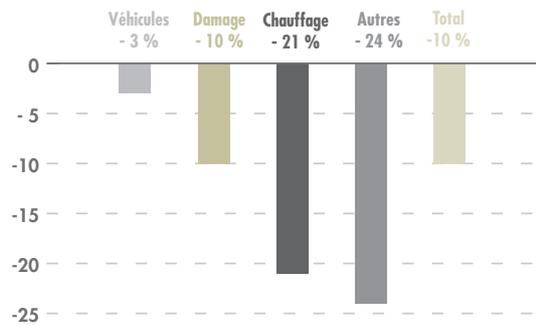
L'hiver 2006/2007 a été exceptionnellement clément et a aussi permis de réduire les consommations de chauffage de 21% à périmètre constant.



• Répartition des consommations de carburants 2006/2007 par usage



• Variation des consommations de carburants à périmètre constant

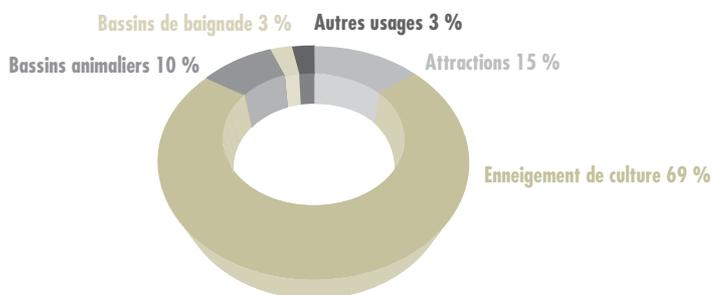


## 7.2. La gestion de l'eau

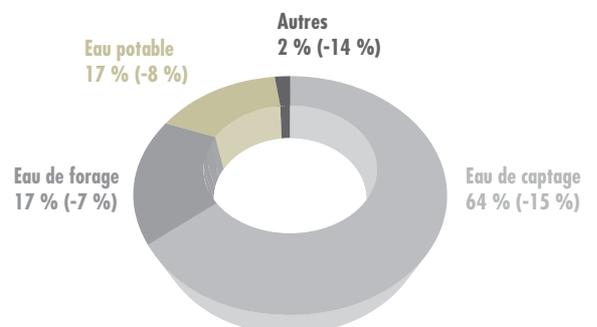
### 7.2.1. Les prélèvements d'eau

(en milliers de m <sup>3</sup> )	2004/2005	2005/2006	2006/2007	dont croissance externe 2006/2007
	3,5	4,2	4,1	0,2

• Répartition des prélèvements d'eau par utilisation



• Répartition des ressources en eau utilisées en 2006/2007 (et variation à périmètre constant)



Dans ses deux métiers, le Groupe est un utilisateur d'eau important : 4 millions de m<sup>3</sup> en 2006/2007.

Les principales utilisations d'eau concernent la fabrication de neige de culture et l'alimentation des bassins d'aquariums et delphinariums ainsi que les bassins de baignade publics. La consommation en eau du Groupe est en diminution de 8% à périmètre réel, et 13% à périmètre constant. Cette baisse est due principalement à la diminution de fabrication de neige de culture (- 15% à périmètre constant). C'est la raison pour laquelle elle touche uniquement l'eau de captage, dévolue principalement à cet usage.

L'enneigement de culture vise à préserver le Groupe des conséquences éventuelles d'un déficit de neige naturelle pour la pratique du ski, notamment en début et fin de saison. La neige fabriquée n'est rien d'autre que de l'eau transformée en cristal sous l'effet des basses températures. Aucune transformation chimique ni aucun additif n'est nécessaire au processus de transformation d'eau en neige et aucune des sociétés du Groupe n'en utilise. L'eau prélevée dans la nature est donc restituée lors de la fonte (avec une évaporation de 10% à 30%).

Les sociétés du Groupe sont particulièrement soucieuses de gérer le recours à l'enneigement de culture de telle sorte que les prélèvements sur la ressource en eau soient aussi modérés que possible. Elles utilisent des techniques de préparation et de damage des pistes qui permettent de limiter la quantité de neige nécessaire à la pratique du ski tout en assurant une qualité de service très élevée.

Les opportunités d'alimentation par forage étant rares en montagne (seul Serre-Chevalier y a recours), elles privilégient autant que possible les solutions de captages de surface, pour limiter le recours aux eaux potables. Les prélèvements se faisant majoritairement durant la période d'étiage des cours d'eau, pendant laquelle leur débit est au plus bas, les stations de la CDA ont fait un effort particulier dans la construction de retenues collinaires. Celles-ci permettent de stocker l'eau des pluies d'automne ou, comme c'est de plus en plus le cas, celles de la fonte des neiges, afin de limiter la pression sur les cours d'eau pendant l'hiver. Les sociétés du Groupe sont ainsi équipées de 16 retenues pour une capacité totale de près de 710 000 m<sup>3</sup>, en passe d'être augmentée à 1 110 000 m<sup>3</sup> avec la construction du bassin de l'Adret des Tuffes à Arc 2000, qui sera opérationnel à l'automne 2008.

En France, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel sont par ailleurs réglementés par le code de l'environnement. En fonction du volume prélevé, ils sont soumis à déclaration ou à autorisation préfectorale selon les procédures I.O.T.A.<sup>1</sup>. Ils donnent lieu au paiement d'une redevance à l'Agence de l'eau, au titre de la Loi sur l'eau.

L'alimentation des bassins d'aquariums et des delphinariums privilégie les solutions de forage (Parc Astérix) ou de captage en mer (Saint Malo, Harderwijk). Au Parc Astérix, le forage situé sur le site permet d'assurer également l'arrosage. Une politique d'économie a été mise en œuvre par la technique du monitoring du remplissage des bassins et par une gestion technique centralisée de l'arrosage.

Les Parcs de loisirs voient également leur consommation baisser de 5%, ces économies étant dues à de petites économies réalisées par de nombreux parcs, et aux meilleures performances de Planète Sauvage et de l'Aquarium du Val de Loire (qui ont tous deux réglé des problèmes de fuites, causes d'une forte augmentation l'année passé).

## 7.2.2. Les eaux usées

Les eaux usées ont représenté environ 738 000 m<sup>3</sup> en 2006/2007, dont 96% pour les Parcs de loisirs et 4% pour les Domaines skiables. Environ 35% des eaux rejetées par les sociétés du Groupe sont au préalable retraitées par elles : il s'agit pour l'essentiel des eaux d'aquariums et bassins animaliers. Le solde des eaux usées est d'une composition proche de celle des rejets domestiques et est évacué par les réseaux publics.

Les sites exploitant des aquariums et delphinariums ont mis en place des processus de retraitement avant les rejets dans les réseaux d'eaux usées. Au Dolfinarium d'Harderwijk, la rénovation des installations de filtrage a permis de diminuer les rejets d'eaux usées de 16% sur 3 ans. Sur la même période, le volume des eaux usées du Parc Astérix a diminué de plus de 26%. Le Grand Aquarium de Saint Malo refond également son système de traitement des rejets dans l'eau de mer en vue d'une meilleure gestion des pics de rejet.

L'eau utilisée pour l'enneigement de culture, qui représente 70% du total de l'eau prélevée par le Groupe, retourne directement à la nature lors de la fonte des neiges. Son volume n'apparaît donc pas dans les rejets d'eaux usées, de même que ceux de l'eau d'arrosage ou de l'eau qui, étant peu souillée après utilisation, est évacuée par les réseaux d'eaux pluviales.

(1) IOTA : procédure Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (section 1 article L. 214-1 du Code de l'environnement).

## 7.3. Les déchets

### • Volume des déchets

(en tonnes)	Ordures ménagères, papier, etc.	Déchets végétaux	Ferrailles	Déchets industriels banals (DIB)	Déchets industriels spéciaux (DIS)	Total
2004/2005	1 370	35	661	1 397	113	3 576
2005/2006	1 303	390	643	1 587	328	4 251
2006/2007	1 980	898	430	1 268	308	4 884

Nb : Une modification de nomenclature par rapport aux années précédentes ne rend pas la répartition par nature comparable avec celles des données 2005.

Les sociétés du Groupe génèrent essentiellement deux types de déchets : des ordures ménagères et des déchets industriels banals. Ils ont représenté 67% des déchets produits par l'ensemble du Groupe en 2006/2007. 86% des déchets sont produits par les parcs de loisirs et 14% par les Domaines skiables. Pour ces derniers, environ la moitié (contre 30% en 2006) a été constituée de ferrailles issues des remontées mécaniques démontées. Elles sont désormais toutes recyclées. Pour les déchets industriels banals, les Parcs de loisirs et la totalité des Domaines skiables du Groupe pratiquent systématiquement le tri sélectif.

La hausse du volume des déchets (+ 15%) provient notamment de l'intégration des déchets de Walibi World, dont l'entreprise n'assurait pas le suivi en 2005/2006. Les Domaines skiables voient leur quantité de déchets augmenter (+ 48%), avec surtout une augmentation des déchets de ferrailles, du fait du démontage de nombreux pylônes de remontées mécaniques (cette dernière hausse est néanmoins compensée dans les chiffres globaux par une diminution des déchets de ferrailles dans les Parcs de loisirs).

## 7.4. Protection de la faune et de la flore

Pour l'activité Domaines skiables, la surface exploitée et aménagée pour l'usage du public est d'environ 3 400 hectares, dont plus de 75% (2 600 ha.) dans les Alpes du Nord françaises, où les stations de la CDA représentent environ un quart de la surface totale des pistes. Pour son activité remontées mécaniques, le Groupe a adopté une politique de diminution progressive du nombre d'appareils et de meilleure intégration des nouvelles remontées dans le paysage.

### • Diminution des impacts sur le paysage en 2 ans (périmètre constant n'incluant pas Saas Fee)

(en fin d'exercice)	Nombre de remontées mécaniques	Nombre de pylônes	Km de câbles
2004/2005	418	4 197	809
2005/2006	414	4 188	816
2006/2007	407	4 081	796

En seulement deux ans, 11 remontées et 99 pylônes ont disparu du paysage. D'autre part, tous les engins remplacés sont démontés et évacués, et les supports de pylônes sont enterrés. Dans la mesure du possible, le Groupe essaie également d'enterrer les lignes électriques.

Lors de la construction de nouvelles pistes ou de l'amélioration des pistes existantes, des réseaux de canalisation des eaux de fonte des neiges et un ré-engazonnement des zones travaillées sont mis en place. Durant l'exercice 2006/2007, les stations du Groupe ont investi plus de 450 000 € pour ré-engazonner ou reboiser près de 120 hectares (3% de la surface totale) dans leurs domaines. Des opérations "Montagne Propre" sont désormais régulièrement organisées sur la plupart des sites pour faire disparaître les déchets résiduels de la saison d'hiver ou des débris plus anciens, souvent en partenariat avec des associations de défense de l'environnement. Mobilisant parfois plusieurs dizaines de personnes, elles ont permis de récolter plus de 50 tonnes de déchets en 2007.

Dans les Parcs de loisirs, le Parc Astérix a signé en 1998 avec le Conservatoire des sites de Picardie une convention afin de préserver le patrimoine du Bois de Morrière. Cette zone est également classée comme Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEF). Le site est intégré dans le futur Parc régional Oise-Pays de France englobant les massifs forestiers d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly. Les sites possédant des espèces protégées - Parc Astérix, Aquarium de Saint-Malo, Aquarium du Val de Loire -, respectent la Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Le Dolfinarium des Pays-Bas est un des rares centres de soins de mammifères marins de la façade atlantique en Europe. Il est équipé d'installations de recherche performantes et participe à des programmes de protection des dauphins en Mer du Nord. Tous les mammifères marins venant à s'échouer sur les côtes de la mer du Nord y sont soignés. Depuis 2005, cette activité est exercée au sein du Dolfinarium par une fondation indépendante "SOS Dolfijn". Un vétérinaire fait partie des équipes permanentes et le Dolfinarium a une mission éducative de premier plan aux Pays-Bas, qui en fait, avec le Parc Astérix, un des sites phares de la protection de la faune marine en Europe.

Planète Sauvage participe pour sa part à de nombreux programmes européens d'élevage d'animaux exotiques menacés (EEP) et entretient des liens étroits de recherche et de soins aux animaux avec l'Ecole vétérinaire de Nantes. Le parc est un des premiers centres européens de reproduction d'animaux sauvages, enregistrant près de 250 naissances par an.

Le Grand Aquarium de Saint-Malo milite depuis des années en faveur d'une prise de conscience par le grand public des dangers que l'homme fait courir au milieu marin et aux êtres vivants qui l'habitent. Ses équipes ont élaboré, en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, 8 ateliers pédagogiques qui accueillent chaque année plusieurs milliers de scolaires. Il a également participé à la fondation de l'association "Mer Fragile", qui organise régulièrement des actions de nettoyage et de sensibilisation.

Fort de l'expérience acquise par le Groupe dans le domaine des mammifères marins, le Parc de Planète Sauvage a obtenu une autorisation administrative pour accueillir des dauphins. En collaboration avec le CNRS et l'UMR 6554 de l'Université de Rennes, un programme s'attachera tout particulièrement à étudier le système de communication vocale des dauphins.

## 7.5. Nuisances sonores et olfactives

Dans les Parcs de loisirs français, les limitations légales concernant les nuisances sonores sont respectées. Au Parc Astérix, par exemple, le niveau sonore équivalent continu, en limite de propriété, lié à la seule activité du Parc est inférieur à 40 dB(A). Les plus fortes émissions à caractère impulsif ont été mesurées à 42 dB(A), pour un faible pourcentage de temps d'apparition.

En Belgique, le parc Walibi Belgium est régi par un permis d'environnement dont l'échéance est 2011. Des mesures sont prises chaque année en concertation avec le comité des riverains. Elles visent pour l'essentiel à ériger des protections anti-bruits sur certaines attractions bruyantes.

Pour les Domaines skiables, les nuisances sonores sont faibles et proviennent essentiellement des gares de remontées mécaniques et des enneigeurs situés à proximité des urbanisations. Lors du renouvellement des remontées, les motorisations en sommet de lignes, loin des habitations, sont la plupart du temps retenues. Pour les enneigeurs, les appareils de nouvelle génération à perche haute permettent de limiter les nuisances sonores.

Dans les Domaines skiables tout comme dans les Parcs de loisirs, aucune nuisance olfactive notable n'est à signaler.

## 7.6. Certifications et mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires

Dans les Domaines skiables, les stations sont pour la plupart certifiées ISO 9001. Par ailleurs, les stations françaises consolidées par le Groupe ont toutes entamé une démarche visant la certification ISO 14 001 au cours de l'année 2008. Une première société, la SEVABEL aux Menuires, est certifiée depuis mars 2006 : c'est la première société de remontées mécaniques en France à avoir obtenu une telle certification. En Italie, la CMBF (Courmayeur) est également certifiée ISO 14 001.

La certification ISO 14 001 rend compte de l'effort réalisé par les entreprises pour intégrer l'environnement dans ses processus de gestion et répond à des normes strictes et évolutives. Ainsi, l'entreprise candidate à la certification rédige dans un premier temps un inventaire des impacts que son activité génère sur l'environnement, puis elle réalise un plan de sauvegarde de l'environnement visant à limiter au maximum chacun de ces impacts, plan qui est réactualisé régulièrement. Chaque étape de la certification est contrôlée par un organisme d'audit qualifié et indépendant



Si la plupart des sociétés ne possèdent pas de service spécifique dédié aux questions environnementales, elles dispensent une information régulière à leur personnel, destinée à les sensibiliser à la protection de l'environnement. Ces questions sont largement traitées au sein des services qualité/sécurité et des services des pistes, qui sont regroupés à l'échelle du Groupe CDA au sein d'un comité QSE, qui assure le suivi des normes certifiant les sociétés. Ce comité est chargé d'encadrer la mise en commun des savoir-faire et de lancer de nouvelles actions d'abord expérimentées dans une ou deux station(s), puis généralisées à l'ensemble des Domaines skiables. Avec les nouvelles certifications, un poste de coordination QSE a été créé cette année.

Dans les Parcs de loisirs, aucun site n'est encore certifié ISO. Le Parc Astérix a initié depuis mars 1999 une politique volontariste de développement durable qui s'est traduite par l'adoption du PEEA (Plan Environnement Entreprise ADEME), ajusté à la norme ISO 14001. Ce plan définit une politique environnementale cohérente basée sur trois axes prioritaires qui sont la gestion des ressources, la gestion des impacts de l'activité sur son environnement et la gestion de la communication et de la formation. Au Parc Astérix, un service "énergie et environnement" assure le suivi des dossiers réglementaires, de la collecte et du tri des déchets ainsi que le suivi du PEEA.

## 8. Risques du Groupe

### 8.1. Facteurs de risque

L'identification et l'évaluation des facteurs de risques de la Compagnie des Alpes s'appuient, en particulier, sur des démarches métiers et sur les travaux du Comité des Risques Groupe.

La création d'une cellule de crise mobilisable à la demande du Président du Directoire constitue un autre pilier du dispositif de gestion des risques.

Les principaux risques liés à l'activité et à la structure du Groupe sont décrits ci-après et ont été regroupés en trois sous-ensembles : les risques de marché (liquidité, taux d'intérêt et de change...), les risques juridiques et les risques spécifiques liés aux activités.

La description des risques a pour objet de mettre en garde les investisseurs, en attirant leur attention sur les conséquences envisageables de la réalisation des risques majeurs pour le titre ou l'activité, tout en répondant aux obligations réglementaires (qui, elles, peuvent concerner des risques plus marginaux, comme, par exemple, le risque lié au taux de change auquel la Compagnie des Alpes est peu exposée).

Selon les risques, sont aussi précisées les principales mesures de prévention et les éventuelles situations particulières à prendre en considération.

#### 8.1.1. Risques de marché

Les sociétés du Groupe sont principalement exposées aux risques de liquidité et de taux d'intérêt. Le risque de taux de change est en revanche très limité.

La Direction Financière du Groupe, directement rattachée au membre du Directoire en charge de la Finance, de la Stratégie et du Développement, centralise la gestion de la majeure partie de ces risques. La SNC CDA-Financement, filiale à 99% de la Compagnie des Alpes est l'instrument de cette centralisation. Elle a passé des conventions de financement et de gestion du risque de taux d'intérêt avec chaque société du Groupe intégrée globalement.

En mai 2006, dans le cadre de l'acquisition de cinq parcs de loisirs, CDA-Financement a conclu un crédit syndiqué d'acquisition et de refinancement d'une partie de son endettement existant. En mai 2007, une nouvelle tranche d'acquisition a été négociée pour préparer la mise en place des financements nécessaires à l'acquisition de STVI et des autres participations du groupe SOFIVAL.

##### • Risque de liquidité

Au 30 septembre 2007, la société supporte un endettement net de la trésorerie de 484 M€. La dette du Groupe, dont les détails figurent au chapitre VI – note 5.15, représente 527,4 M€ répartis comme suit par échéance :

(en M€)			
Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
527,4	103,4	395,4	+ 28,6

Des clauses d'exigibilité existent dans certains contrats de financement en cas de non respect des ratios financiers. Le montant de l'endettement financier soumis à ces clauses ressort à 441 M€. Les ratios utilisés sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés en note 5.15.4 (chapitre VI). Au 30 septembre 2007, aucune de ces clauses n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe disposent en général de ressources confirmées à moyen et long terme (lignes de crédit) non utilisées et mobilisables sans délai. Ces ressources permettent de faire face à des aléas exceptionnels pouvant affecter l'exploitation (arrivée tardive des premières chutes de neige par exemple) et de sécuriser le financement en volume et en coût. Au 30 septembre 2007, le Groupe dispose de 71 M€ de lignes de crédit confirmées non utilisées.

De plus, les sociétés bénéficient, pour compléter leur gestion du risque de liquidité, de ressources strictement court terme (découverts) renouvelables annuellement.

#### • Risque de taux d'intérêt et de change

L'utilisation des instruments financiers par la Compagnie des Alpes a pour objectif la gestion des taux d'intérêt dans le cadre de l'activité du Groupe. Il n'est pas dans la vocation du Groupe de gérer les risques de marché de façon spéculative. Les seuls objectifs poursuivis doivent viser à garantir les ressources maximum à un coût minimum.

#### • Les opérations de couverture de taux d'intérêt

La politique menée privilégie la sécurisation des frais financiers par la mise en place de couvertures fixant des taux au pire à court et moyen terme.

Au 30 septembre 2007, la dette à taux variable représente 93% de la dette du Groupe (soit 491 M€). Sur ce montant, 295 M€ font l'objet de couverture par des instruments financiers :

- de garantie de taux au pire plafonné (caps)
- et d'échange de taux (swaps).

L'exposition, en pourcentage, de la dette au 30 septembre 2007 au risque de taux et son évolution prévisionnelle en 2007/2008 compte tenu des couvertures actuelles en place, peut se résumer comme suit :

	30/09/2007	2007/2008
<b>Dette exposée</b>	40%	43%
<b>Dette non-exposée</b>	60%	57%
	100,0%	100,0%

La dette non exposée comprend l'endettement à taux fixe et la part couverte de l'endettement à taux variable (au 30/09/2006, la dette exposée représentait 49% de la dette du Groupe).

Dans l'hypothèse d'une augmentation des taux de référence (Euribor 3 mois et 12 mois, T4M) de plus ou de moins 1% sur l'ensemble de l'exercice 2007/2008, l'incidence sur les frais financiers représenterait :

- 1%	+ 1%
- 2,6 M€	+ 2,1 M€

#### • Les opérations de couverture de change

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture de change significatives. Cette position s'explique pour les raisons suivantes :

- les flux intra-groupe en devises sont limités ;
- le produit des ventes est réalisé dans la même devise que celle des charges d'exploitation.

Les investissements dans les filiales étrangères sont réalisés dans la devise des pays concernés. Cette position n'est pas couverte dans la mesure où il s'agit d'opérations à très long terme. La part de l'actif immobilisé sensible aux variations de change est de 1%, dont 0,5% exposé aux variations du franc suisse par rapport à l'euro et 0,5% exposé aux variations de la livre sterling par rapport à l'euro.

#### • Risques de crédit-client

Compte tenu de la structure de ses ventes qui consistent en forfaits de remontées mécaniques et tickets d'entrée de sites de loisirs, le Groupe est peu exposé au risque de crédit-client.

## 8.1.2. Risques juridiques

Les réglementations applicables aux activités du Groupe diffèrent selon les activités et selon les pays dans lesquels le Groupe CDA est implanté.

L'exploitation des Domaines skiables s'exerce en France dans le cadre de la Loi Montagne du 9 janvier 1985 relative à "l'organisation des services de remontées mécaniques et des pistes". Les caractéristiques des contrats de concession, dont bénéficient les sociétés du Groupe en application de cette réglementation, sont détaillées en Annexe aux comptes consolidés (note 1.8 – chapitre VI). La cession des contrats de concession requiert l'agrément du concédant. Dans les cas de la STGM (Tignes) et de la SEVABEL (Les Menuires), le changement de contrôle de la société concessionnaire requiert également un agrément de l'autorité concédante.



En Italie et en Suisse, le régime des concessions de service public n'existe pas. Les exploitants de remontées mécaniques sont propriétaires de leurs installations qu'ils exploitent dans le cadre d'autorisations délivrées en général appareil par appareil pour la durée de vie réglementaire de ces derniers.

L'exploitation des Parcs de loisirs ne donne pas lieu à un encadrement juridique spécifique à l'activité. Signalons que le projet du Bioscope s'exerce dans le contexte d'un contrat de concession conclu avec une collectivité territoriale.

Un contentieux a été initié devant les juridictions néerlandaises contre Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V. (cette dernière anciennement filiale de Grévin & Cie, est aujourd'hui détenue directement par la Compagnie des Alpes), appelées en garantie par la société Leisureplan B.V., qui leur avait cédé les parcs Dolfinarium Harderwijk et Avonturenpark Hellendoorn. Aucun préjudice n'ayant été démontré par Leisureplan B.V. à ce stade, la demande n'est pas chiffrée. Le montant maximum éventuel en cause, hors recours possible contre des tiers par Grévin & Cie et Harderwijk Hellendoorn Holding B.V., peut être estimé à environ 5M€. Un jugement de première instance défavorable à Grévin & Cie est intervenu en décembre 2004. Ce jugement a été infirmé en appel en juin 2007.

Leisureplan B.V. s'est pourvu en cassation en septembre 2007 sur un point de droit. Ce pourvoi constituait l'unique voie de recours possible pour Leisureplan B.V. Comme antérieurement, Grévin & Cie estime que la réclamation présentée par Leisureplan B.V. n'est pas fondée. Les évolutions intervenues depuis le début 2007 relatives à cette procédure confortent, au vu de ces éléments, l'appréciation portée par le Groupe CDA sur ce litige.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe CDA est sujet à divers litiges ou contentieux dont la Société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe. De plus, il n'existe aucun litige ou arbitrage relatif à la validité ou à l'exécution des contrats de concession ou d'exploitation détenus par le Groupe susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

### 8.1.3. Risques spécifiques aux activités

#### • Les risques opérationnels

De par ses activités, le Groupe est exposé au risque que des clients ou des membres du personnel soient victimes d'accidents lors de l'utilisation, de l'exploitation ou de la maintenance d'appareils de remontées mécaniques ou de manèges et installations pour parcs d'attractions. La sécurité du public et du personnel est donc une préoccupation majeure dans les sociétés du Groupe. Les matériels utilisés par le Groupe sont conçus, fabriqués, installés, exploités et entretenus de façon à présenter, dans des conditions normales d'utilisation ou dans d'autres conditions raisonnablement prévisibles par le professionnel, la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes. Des plans de secours sont prévus en cas d'accident grave pour en limiter au maximum les conséquences.

Les autres principaux risques opérationnels concernent d'éventuelles pannes, la carence de certains fournisseurs, le comportement anormal des clients et visiteurs (dont la fraude) ou le caractère inadapté de certaines réglementations ou normes. Ces risques peuvent avoir des conséquences en termes de coût ou d'indisponibilité des installations, ce qui a généralement un impact sur la qualité du produit voire la satisfaction des clients.

#### • Les risques liés aux conditions économiques et géopolitiques

La dégradation du climat économique ou géopolitique peut affecter l'ensemble des industries du tourisme et accroître la concurrence entre les opérateurs.

Le degré d'efficacité de la politique commerciale ainsi que les capacités du Groupe à ajuster ses coûts, notamment du fait de l'existence de contrats saisonniers, sont susceptibles de limiter les risques.

Dans le domaine des risques liés à l'augmentation du prix des matières premières, la recherche d'économies et de synergies sur les postes de coût concernés (notamment les énergies) a été privilégiée.

Le marché immobilier, de par ses fluctuations, fait porter à la Compagnie des Alpes un risque sur le niveau de ses marges foncières.

L'entrée de nouveaux acteurs (y compris d'acteurs financiers) sur le marché français des établissements de loisirs pourrait avoir pour effet d'augmenter les prix d'acquisition des établissements attractifs pour le Groupe. Ce potentiel renchérissement pourrait ralentir la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe du Groupe voire compromettre une future acquisition.

- **Les risques liés à l'environnement**

La réglementation en matière d'environnement comprend les règles de classement des établissements, auxquelles peuvent être soumises certaines installations ou certaines activités, comme les usines à neige.

Les sociétés du Groupe Compagnie des Alpes pourraient subir les conséquences d'une pollution accidentelle de leur fait ou du fait de tiers (comme des riverains), qui peuvent prendre diverses formes (restriction d'exploitation, remise en état, paiement d'indemnités ou d'amendes...).

- **Les risques liés aux conditions météorologiques**

Les principaux risques liés aux conditions météorologiques sont les tempêtes et les inondations auxquels s'ajoutent pour les Domaines skiables, le manque d'enneigement durable et les avalanches et, pour les Parcs de loisirs en plein air, une pluviosité abondante source de report de fréquentation.

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus redouté des exploitants de Domaines skiables. Les filiales de la Compagnie des Alpes sont, pour la plupart, situées à des altitudes élevées (domaines skiables entre 1 500 m et 3 500 m), ce qui les protège plus de ce risque que d'autres stations. De plus, le programme d'enneigement de culture limite les effets d'un manque de neige et permet d'augmenter la qualité du service offert à la clientèle.

En ce qui concerne les Parcs de loisirs de plein air, la sensibilité de la clientèle à la pluviosité est généralement compensée par un niveau de préventes significatif et par des reports de fréquentation d'une date à une autre pour la clientèle de proximité. Les phénomènes de pluviosité en continu restent rares (notamment pendant la saison d'été) mais leur éventuelle survenance pour les années à venir ne peut être exclue.

La diversification géographique croissante de l'activité (la Belgique constitue un nouveau pays d'implantation depuis 2006) et l'existence dans le périmètre du Groupe de sites couverts (comme le Musée Grévin) tendent à réduire l'importance de ce risque.

- **Les risques de catastrophes naturelles**

En dehors des risques particuliers liés aux conditions météorologiques, les risques d'événements ou de catastrophes naturelles dépendent fortement du positionnement géographique des entités du Groupe.

Les sites sont dispersés en Europe, ce qui limite l'exposition aux risques de catastrophes naturelles, en cas de survenance. La tempête Kyril (qui a sévi sur l'Europe du Nord courant janvier 2007) a conduit à des dommages matériels limités sur plusieurs Parcs simultanément (hollandais et allemands, principalement).

- **Les risques liés aux ressources humaines et aux "personnes clés"**

Les performances du Groupe reposent sur les équipes et le management. Le départ de collaborateurs clés peut avoir des répercussions sur l'activité ou les résultats. La transmission du savoir-faire constitue également un enjeu. La politique des Ressources Humaines du Groupe vise à réduire ce type de risques (notamment via la politique de recrutement et la politique salariale).

- **Les risques liés aux investissements futurs**

- **Risque lié à la raréfaction des opportunités de croissance externe**

La stratégie de croissance externe de la Compagnie des Alpes concerne, de manière notable, des établissements réputés, ayant le potentiel de s'intégrer au Groupe et susceptibles de compléter son offre de loisirs en France et en Europe.

De telles opportunités d'acquisition sont de plus en plus rares et, par voie de conséquence, peuvent ne pas se présenter, se révéler insuffisamment rentables ou trop chères ou ne pas dégager les synergies escomptées.

La Compagnie des Alpes pourrait également ne pas disposer des moyens financiers suffisants pour les réaliser ou ne pas être en mesure d'intégrer au Groupe ces nouveaux établissements avec succès ou aux coûts prévus. Si la Société ne parvient pas à poursuivre sa stratégie de croissance externe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives pourraient être affectés.

- **Risque lié aux modalités de financement des acquisitions**

Une partie des acquisitions ou investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions de la Société avec un effet dilutif sur la situation des actionnaires de la Société. En outre, les modalités de financement de ces investissements (rémunérés en espèce ou en actions) pourraient avoir un effet défavorable sur le cours de bourse des actions de la Société ou sur la situation financière du Groupe, selon le recours fait à l'endettement.

- **Les risques liés aux systèmes d'information**

Les systèmes d'information sont des éléments stratégiques pour le pilotage du Groupe et la qualité de l'information.

Les risques d'atteinte aux systèmes d'information (conséquences d'un incendie, vol de données ou de matériels, intrusion...) ou ceux liés à un retard de projet ne peuvent pas être exclus.

En cas de survenance de ces risques, l'impact pourrait être aggravé du fait que les systèmes d'information participent de manière de plus en plus approfondie à la vie opérationnelle des entreprises.



## 8.2. Assurances et couverture de risques

### • Programme d'assurance Groupe

Le Groupe a mis en place une centralisation des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des mandataires sociaux et d'assurance dommages aux biens (complétée par une couverture pertes d'exploitation). Ces programmes donnent lieu à des contrats pluriannuels fonctionnant sur le principe d'une police "master", éventuellement complétée par des polices locales à l'étranger, lorsque la réglementation de ces pays l'impose.

Les contrats ont été conclus avec des sociétés d'assurances du marché, dont la notoriété est reconnue. Un équilibre a été trouvé entre niveau de couverture, montant des primes, exclusions et franchises.

A ce jour, toutes les sociétés du Groupe, françaises ou étrangères, détenues à plus de 50%, sont couvertes. La STVI (Val d'Isère) intègre le programme Groupe, avec date d'effet aux échéances de ses précédents contrats, afin d'assurer une continuité de la couverture d'assurance.

Les primes afférentes aux polices Groupe représentent environ 0,77% du chiffre d'affaires consolidé.

### • Contrat de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile (RC) a été reconduit pour une durée de trois ans, jusqu'en 2010. Ce contrat, qui intègre les volets RC Exploitation, RC après livraison et RC professionnelle, couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

En dehors des risques de dommages corporels relatifs à la Loi n°63-708, pour lesquels la couverture est illimitée et sans franchise, le contrat prévoit une couverture maximale de 100 M€ par sinistre, avec application d'une franchise de 2 500 €.

Les principales sous-limites concernent la faute inexcusable, la pollution accidentelle, la RC Maître d'ouvrage, les frais de prévention, la RC dépositaire (les biens confiés) et les frais de retrait engagés par l'assuré.

### • Contrat d'assurance Dommages aux biens et Pertes d'exploitation

Le contrat d'assurance Dommages aux biens a été reconduit pour une durée de trois ans. Cette police d'assurance, souscrite selon le principe "tous risques sauf", couvre pour l'essentiel les risques incendie, événements naturels, vol et bris de machine, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces sinistres.

La limite de couverture est de 100 M€ par sinistre, avec une franchise de 15 000 €. Les principales sous-limites concernent les événements naturels, le bris de machine, les dommages électriques, les dommages au matériel informatique, les carences de fournisseurs, le vol et les impossibilités d'accès. Une rétention de 250 000 € est en place sur Parc Astérix.

L'actualisation des capitaux assurés a été menée à la fin de l'exercice comptable. Le total des capitaux assurés (au titre des bâtiments, matériels, remontées mécaniques, manèges et installations pour parcs d'attractions) dépasse les 2 500 M€.

### • Contrats d'assurance autres que les contrats Dommages et RC

En complément des couvertures décrites plus avant, les sociétés du Groupe souscrivent à titre individuel aux assurances obligatoires comme celles concernant la responsabilité civile pour les flottes de véhicules.

De manière ponctuelle, elles négocient, à titre individuel, d'autres couvertures spécifiques. Une extension spécifique "tous risques chantier" du contrat Dommages aux biens a été mise en place pour les seules sociétés du périmètre Parcs de loisirs.

Les dirigeants du Groupe bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux du Groupe Compagnie des Alpes.

# VI. COMPTES CONSOLIDÉS

## ANNEXES ET INFORMATIONS PROFORMA

### 1. Bilan consolidé, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2007

#### Bilan

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30/09/07	30/09/06
Écarts d'acquisition (goodwills)	5.1	203 808	209 509
Immobilisations incorporelles	5.2	77 962	80 222
Immobilisations corporelles	5.3	367 957	325 691
Immobilisations du domaine concédé	5.3	367 356	344 059
Participations dans des entreprises associées	5.5	43 077	47 691
Titres destinés à la vente	5.6	2 142	3 542
Actifs financiers non courants	5.6	7 323	8 371
Impôts différés actifs	5.7	10 219	15 097
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 079 844</b>	<b>1 034 182</b>
Stocks	5.8	12 189	13 147
Créances d'exploitation et autres	5.9	50 962	39 114
Autres créances	5.10	15 555	13 778
Impôts courants		4 102	6 933
Actifs financiers courants	5.11	5 894	4 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.12	43 127	51 334
<b>Actifs courants</b>		<b>131 829</b>	<b>128 956</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 211 673</b>	<b>1 163 138</b>

(en milliers d'euros)

PASSIF	Notes	30/09/07	30/09/06
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	5.13	117 481	116 452
Primes	5.13	144 605	142 084
Réserves	5.13	187 464	174 168
<b>Capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>449 550</b>	<b>432 704</b>
Intérêts minoritaires	5.13	37 724	26 318
<b>Total des Capitaux propres</b>		<b>487 274</b>	<b>459 022</b>
Provisions non courantes	5.14	18 275	16 806
Dettes financières non courantes	5.15	423 987	440 198
Impôts différés passifs	5.16	9 529	15 202
<b>Passifs non courants</b>		<b>451 791</b>	<b>472 206</b>
Provisions courantes	5.14	18 046	19 716
Dettes financières courantes	5.15	103 375	87 131
Dettes d'exploitation	5.17	107 717	91 702
Impôts courants		4 276	3 538
Autres dettes	5.17	39 194	29 823
<b>Passifs courants</b>		<b>272 608</b>	<b>231 910</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 211 673</b>	<b>1 163 138</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/07	30/09/06
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6.1</b>	<b>505 697</b>	<b>455 628</b>
Autres produits liés à l'activité		970	838
Variation de stocks, production stockée		- 2 417	2 407
Achats		- 47 932	- 47 156
Services extérieurs		- 92 480	- 77 925
Impôts, taxes et versements assimilés		- 26 718	- 26 371
Charges de personnel, intéressement et participation		- 164 769	- 149 533
Autres charges d'exploitation		- 30 167	- 19 471
<b>EXCÉDENT BRUT OPÉRATIONNEL</b>		<b>142 184</b>	<b>138 417</b>
Dotations aux amortissements et provisions		- 73 346	- 58 744
Autres produits et charges opérationnels		- 267	277
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>6.2</b>	<b>68 571</b>	<b>79 950</b>
Coût de l'endettement brut		- 22 356	- 13 447
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		129	- 782
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>6.3</b>	<b>- 22 227</b>	<b>- 14 229</b>
Autres produits et charges financiers	6.3	- 1 076	- 270
Charge d'impôt	6.4	- 15 735	- 22 300
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	6.5	2 267	1 531
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>31 800</b>	<b>44 682</b>
Part des minoritaires dans le résultat		- 3 657	- 3 542
<b>Résultat Net part du Groupe</b>		<b>28 143</b>	<b>41 140</b>
Résultat Net part du Groupe, par action (après division par 2)		1,81€	2,69 €
Résultat Net part du Groupe, dilué par action (après division par 2)		1,79€	2,62 €

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/07	30/09/06
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>7.1</b>	<b>144 332</b>	<b>104 409</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	7.2	- 86 582	- 85 449
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 384	6 897
<b>Investissements industriels nets</b>		<b>- 83 198</b>	<b>- 78 552</b>
Acquisition d'immobilisations financières		- 6 649	- 183 863
Cession d'immobilisations financières		4 063	6 630
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>- 2 586</b>	<b>- 177 233</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>		<b>- 85 784</b>	<b>- 255 785</b>
Augmentation de capital de la CDA		3 550	76 198
Quote-part des minoritaires sur augmentation de capital des filiales		16	- 1 455
<b>Variation du capital</b>		<b>3 566</b>	<b>74 743</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la CDA		- 14 511	- 10 737
Dividendes versés aux minoritaires des filiales		- 2 571	- 3 210
<b>Variation des dettes financières</b>	<b>7.3</b>	<b>- 49 597</b>	<b>142 914</b>
Intérêts financiers bruts versés		- 22 502	- 13 447
<b>Variation des créances et dettes diverses</b>		<b>481</b>	<b>- 13 794</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS</b>		<b>- 85 134</b>	<b>176 469</b>
<b>Incidence des autres mouvements</b>		<b>- 3 131</b>	<b>- 6</b>
<b>Variation de la trésorerie durant la période</b>		<b>- 29 217</b>	<b>25 087</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>- 363</b>	<b>- 25 450</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>7.4</b>	<b>- 30 080</b>	<b>- 363</b>

## État consolidé des produits et charges comptabilisés

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Profit net de juste valeur, brut d'impôts</b>		
Actifs financiers disponibles à la vente	- 306	61
Couvertures de flux de trésorerie	2 333	2 421
Différences de conversion	- 1 368	- 410
Gains (Pertes) actuariels sur avantages au personnel	- 1 815	978
Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres	67	- 996
<b>Profit net comptabilisé directement en capitaux propres</b>	<b>- 1 089</b>	<b>2 054</b>
<b>Bénéfice de la période</b>	<b>31 800</b>	<b>44 682</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS COMPTABILISÉS DURANT LA PÉRIODE</b>	<b>30 711</b>	<b>46 736</b>
Revenant aux actionnaires de la Société	27 751	43 194
Revenant aux intérêts minoritaires	2 960	3 542



## 2. Annexe aux comptes consolidés

### • Présentation du Groupe

Le Groupe Compagnie des Alpes a pour activité principale la gestion d'équipements de loisirs. Il opère dans les métiers de l'exploitation de Domaines skiables et de l'exploitation de Parcs de loisirs. La société mère du Groupe est la Compagnie des Alpes SA dont le siège social est situé 89, rue Escudier à 92100 Boulogne.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2006/2007 ont été arrêtés le 11 décembre 2007 par le Directoire qui en a autorisé la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

### 1. Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées. A noter cependant un ajustement concernant la présentation des écarts d'acquisition des sociétés mises en équivalence qui sont dorénavant présentés sur la ligne "participations dans les entreprises associées". Ce reclassement, par rapport aux états financiers publiés le 30 septembre 2006, s'élève à 2 550 K€.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés annuels au 30 septembre 2007 du Groupe Compagnie des Alpes ont été établis conformément au référentiel de normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 30 septembre 2007.

Le Groupe Compagnie des Alpes a préparé ses comptes annuels au 30 septembre 2007 sur la base des principes de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des normes IAS/IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2006 retraités selon les mêmes principes.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2007 ou les normes applicables pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, y compris l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. En ce qui concerne le traitement comptable des concessions, le Groupe CDA a maintenu les méthodes comptables antérieurement utilisées en règles françaises (qui ne sont pas contraires aux normes IFRS).

Les états financiers ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont :

- IFRS 7 (instruments financiers) : informations à fournir et amendement complémentaire à IAS 1 ; IFRS 7 complète le principe de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs financiers énoncés dans IAS 32 et IAS 39. Ces principes imposent aux entités de fournir des informations dans leurs états financiers sur l'importance des instruments financiers, la nature et l'ampleur des risques découlant de ces instruments, notamment des informations minima spécifiques sur le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché, y compris une analyse de la sensibilité au risque de marché. IFRS 7, qui est applicable par toutes les entreprises présentant leurs états financiers en IFRS, remplace IAS 30, informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées, et se substitue aux informations devant être fournies en application d'IAS 32, instruments financiers : informations à fournir et présentation. L'amendement à IAS 1 introduit des informations nouvelles sur le capital d'une entreprise et sur sa façon de le gérer.

Après avoir évalué l'impact d'IFRS 7 et de l'amendement à IAS 1, le Groupe a conclu que les principales informations supplémentaires à fournir porteront sur l'analyse de la sensibilité au risque de marché et les informations sur le capital requises par l'amendement à IAS 1. Le Groupe appliquera IFRS 7 et l'amendement à IAS 1 à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

- IFRS 8, segments opérationnels : les entités doivent fournir des explications sur la base à partir de laquelle l'information sur les segments est préparée. Cette norme ne devrait pas avoir d'impact sur les segments retenus par le Groupe dans le cadre de son information sectorielle.
- IFRIC 11 – IFRS 2, transactions de Groupe et sur actions propres. Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions dans lesquelles une entité reçoit des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres, doivent être comptabilisées comme étant dénouées en instruments de capitaux propres. Les opérations identifiées dans le Groupe, et entrant dans le champ d'application de cette interprétation, sont comptabilisées conformément aux recommandations d'IFRIC 11.
- IFRIC 12, contrats de concession de services (cf. note 1-8). Les autres normes ou interprétations ne sont pas applicables pour le Groupe.

## Note 1.1. Méthodes de consolidation

### • Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill) - (cf. note 1.5). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

### • Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition (goodwill), qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

### • Coentreprises

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe reprend alors dans ses états financiers sa quote-part des actifs contrôlés conjointement, sa quote-part des passifs dont il est conjointement responsable et sa quote-part des produits et charges de la coentreprise.

### • Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition (voir la note 1.5).

La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

La liste des sociétés consolidées figure en note 4.2.

## Note 1.2. Arrêté des comptes des sociétés consolidées

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007 pour toutes les sociétés, à l'exception :

- de la société suisse Téléverbier consolidée sur la période du 1<sup>er</sup> août 2006 au 31 juillet 2007,
- du Groupe Compagnie du Mont-Blanc consolidé sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2007,
- de la société ECOPARCS consolidée sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 (date d'acquisition) au 30 septembre 2007.

Les comptes des filiales dont la date de clôture n'est pas le 30 septembre sont ajustés en cas d'évènements ou de transactions significatives intervenant entre la date de clôture de la filiale et la date de clôture du Groupe.

## Note 1.3. Conversion des états financiers exprimés en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates de transaction. Les pertes et profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres (soit au titre de couvertures de flux de trésorerie, soit au titre de couverture d'un investissement net dans une entité étrangère).

## Note 1.4. Regroupements d'Entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3.

En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à cette date.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

## Note 1.5. Ecart d'acquisition (Goodwill)

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est présenté sur une ligne distincte. L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les "participations dans les entreprises associées". L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont irréversibles.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation (note 1.10).

## Note 1.6. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les actifs incorporels acquis figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lorsque le Groupe a valorisé des marques ou enseignes, après analyse, ces dernières ont été considérées à durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation (cf. note 1-10). Elles sont comptabilisées sur la base de travaux d'experts indépendants, fondés sur des critères propres au secteur d'activité (généralement valorisées selon une approche multicritères tenant compte à la fois de leur notoriété et de la rentabilité qu'elles génèrent), permettant leur suivi ultérieur.

Les actifs incorporels et autres droits d'utilisation d'actifs dont la pérennité est directement liée à l'existence d'un contrat de concession ou de bail sont amortis jusqu'à la date d'expiration des contrats. Il s'agit en particulier :

- des droits incorporels représentatifs de l'exploitation des remontées mécaniques de la SMA (Les Arcs), de la SEVABEL (Les Menuires), de SC 1350, SCSD (Serre Chevalier) et DSG (Morillon, Samoëns et Sixt) ;
- de la concession d'utilisation de l'échangeur autoroutier ouvrant l'accès au Parc Astérix.

Ces immobilisations sont amorties pour l'essentiel de façon linéaire.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes correspondant à leur durée d'utilité prévue.

## Note 1.7. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût. L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont mis en service. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	<b>Durées</b>
<b>Constructions</b>	20 à 30 ans
<b>Aménagements</b>	10 à 20 ans
<b>Remontées mécaniques</b>	15 à 30 ans
<b>Travaux de pistes</b>	40 ans
<b>Attractions</b>	10 à 40 ans
<b>Installations techniques (autres que les remontées mécaniques et les attractions)</b>	5 à 40 ans
<b>Autres immobilisations corporelles (y compris décors à thème et personnages du Musée Grévin)</b>	3 à 10 ans

Les fourchettes constatées sur les durées d'amortissement résultent de la diversité des immobilisations concernées. Les durées minima concernent les composants à remplacer plus rapidement (ex. : décors sur les différents types d'attractions), les durées maxima s'appliquent aux infrastructures.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. Une harmonisation des durées (à matériel comparable) est effectuée sur l'ensemble du Groupe.

Conformément à l'IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement des marchés ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations, celles-ci font l'objet d'un impairment test (test de dépréciation). Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location. Ces contrats sont analysés (en application de la norme IAS 17), pour déterminer s'il s'agit de contrats de location simple ou de contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats d'un montant initial unitaire supérieur à 3 M€ et sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec en contrepartie, une dette financière (cf. note 1-9).

## Note 1.8. Concessions, affermages et licence

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12).

Cette interprétation peut être synthétisée comme suit :

- pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre des interprétations (actif incorporel ou actif financier), l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant.



- Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :
  - le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
  - et le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat à des conditions déterminées à l'avance.

Par ailleurs, l'interprétation précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant a l'obligation d'offrir le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Lorsque les actifs utilisés dans le cadre de la concession ne répondent pas à ces critères, ils restent classés en immobilisations corporelles. Lorsqu'ils répondent aux critères, les actifs sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur "final" :

- en actif incorporel quand le concessionnaire est payé par l'utilisateur ;
- en actif financier quand le concessionnaire est payé par le concédant (ou que ce dernier garantit un niveau donné de revenus).

Le Groupe procède actuellement à l'évaluation de l'impact de cette interprétation sur la présentation de ses états financiers.

IFRIC 12 n'étant applicable qu'à compter de 2009, le Groupe CDA a maintenu le traitement comptable actuel des concessions, à savoir : les actifs mis en concession sont immobilisés et sont amortis sur leur durée de vie sauf si la convention de concession signée avec le concédant nécessite une durée d'amortissement plus courte ou permet de valoriser ces travaux à leur valeur d'origine à l'échéance de la concession.

#### A. Domaines skiables

L'exploitation des Domaines skiables français s'effectue dans le cadre de contrat de concession. Les immobilisations corporelles sont classées en deux catégories : les biens en concession et les biens propres (cf. note 5.3).

Les biens mis en concession sont :

- les biens apportés par le concédant et qui doivent lui revenir en fin de concession ;

- les biens apportés par le concessionnaire et qui devront être remis à la disposition du concédant en fin de concession (contre une indemnisation du concessionnaire).

Les apports gratuits du concédant ainsi que les biens en affermage ne sont pas comptabilisés dans le bilan du Groupe. Les travaux d'entretien périodiques relatifs à ces installations sont provisionnés au passif (Provisions pour Gros Entretien).

Les biens qui ne répondent pas à ces critères sont classés en biens propres du concessionnaire.

#### B. Parcs de loisirs

Les immobilisations corporelles des sociétés exploitant des Parcs de loisirs sont des biens propres (à l'exception de SMVP qui exploite le Bioscope dans le cadre d'une convention de concession d'une durée de 30 ans).

### 1.8.1. Domaines skiables

#### • Sociétés françaises

Les sociétés d'exploitation françaises de Domaines skiables exercent leur activité dans le cadre régi par les lois et règlements en vigueur et notamment par la section intitulée "De l'organisation des services des remontées mécaniques et des pistes" de la Loi Montagne du 9 janvier 1985.

L'exploitant est titulaire d'un contrat de concession conclu avec un concédant, en général une commune ou un groupement de communes. À ce titre, il a la charge de réaliser, en cours de concession, les investissements nécessaires dans le but de maintenir les exploitations en bon état de fonctionnement.

Certaines des sociétés du Groupe CDA (STGM, SMA, SAP, SCSD et DSG) ont encore à leur charge des redevances d'affermage sur des remontées mécaniques apportées par les concédants. Cependant, ce régime tend à disparaître au profit de la concession. En effet, les exploitants remplacent à leurs frais les installations affermées devenues obsolètes ; ces nouvelles installations entrent dans le régime de la concession.

#### • Liste, durée et objet des contrats

- **STGM** : concession accordée par la commune de Tignes initialement pour la période du 5 septembre 1988 au 30 septembre 2016 (28 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/99 jusqu'au 31 mai 2026.
- **SAP** : concession accordée par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), initialement pour la période du 15 décembre 1987 au 10 juin 2017 (30 ans) et prolongée de 10 ans en 1998/99 jusqu'au 10 juin 2027.

• **SMA :**

- concession accordée par la commune de Bourg-Saint-Maurice pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1990 au 31 mai 2020 (30 ans) ;
- concession accordée par la commune de Villaroger pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1998 au 31 mai 2020 ;
- concession accordée par la commune de Peisey-Nancroix pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1997 au 31 mai 2020.

• **STAG :**

- concession accordée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Landry-Peisey-Nancroix pour la période du 18 octobre 1989 au 30 octobre 2019 (30 ans).

• **SEVABEL :**

- concession pour l'exploitation du domaine skiable de Saint-Martin-de-Belleville, accordée par la commune de Saint-Martin-de-Belleville initialement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1990 au 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 16 mai 2001 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021 ;
- concession pour l'exploitation du domaine skiable des Menuires, accordée par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Belleville (SYMAB) initialement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1990 au 1<sup>er</sup> octobre 2017 (27 ans) et prolongée le 11 août 2000 de 4 ans jusqu'au 31 mai 2021.

• **MÉRIBEL-ALPINA :**

- concessions accordées respectivement par la commune des Allues pour la période du 18 décembre 1989 au 17 décembre 2019 (30 ans) et par celle de Brides-les-Bains pour la période du 30 juin 1992 au 17 décembre 2019 (27 ans).

• **DSF :**

- concession accordée par le département de Haute-Savoie pour la période du 9 janvier 1989 au 8 janvier 2019 (30 ans) pour les investissements réalisés jusqu'au 28 avril 1999 ;
- concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordée par la commune de Magland pour la période du 4 juillet 2000 au 30 avril 2025 (25 ans) ;
- concession pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes accordées par la commune d'Arâches-la-Frasse sur la partie de son territoire concernant Flaine pour la période du 8 juillet 2004 au 30 avril 2029 (25 ans).

• **DSG :**

- affermage avec la commune de Morillon pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1985 au 30 novembre 2015 (30 ans) pour les installations en service au 31 mai 2000 ;
- affermage pour l'exploitation du télésiège des Lanches avec le Syndicat Intercommunal Arâches-la-Frasse Morillon pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1988 au 30 novembre 2011 (23 ans) ;
- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Morillon pour la période du 8 juin 2000 au 30 avril 2025 (25 ans) ;
- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Samoëns pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2000 au 30 avril 2030 (30 ans) ;
- affermage avec la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1993 au 30 septembre 2011 (18 ans) pour les installations en service au 31 mai 2001 ;
- concession accordée pour l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et des nouvelles pistes par la commune de Sixt Fer à Cheval pour la période du 16 mars 2001 au 30 avril 2025 (24 ans).

• **SERRE CHEVALIER 1350 :**

- concession accordée par la commune de Saint-Chaffrey pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 30 août 2034 (30 ans) pour la gestion et l'exploitation des nouvelles remontées mécaniques et du domaine skiable.

• **SERRE CHEVALIER SKI DÉVELOPPEMENT :**

- concession accordée par le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Exploitation des Domaines d'hiver et d'été de Serre-Chevalier 1400-1500 (SIGED) pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1998 au 31 octobre 2018 (20 ans) pour l'exploitation du service des pistes et des remontées mécaniques ;
- affermage accordé par la commune de Briançon pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1998 au 31 octobre 2006 (8 ans) pour la gestion du domaine skiable du Prorel. A l'issue d'une procédure de délégation de service public, SCSD a été retenue en date du 15 décembre 2006 pour l'exploitation et la gestion du massif du Prorel jusqu'au 31 décembre 2034.

## • COMPAGNIE DU MONT-BLANC :

suite aux opérations de fusion-absorption et de changement de nom réalisées au cours des exercices précédents, la nouvelle société Compagnie du Mont-Blanc s'est vue transférer par les concédants le bénéfice des conventions de concession conclues antérieurement par les sociétés absorbées :

- pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par la commune de Chamonix pour l'exploitation du Téléphérique de l'Aiguille du Midi, du Domaine du Brévent, du Domaine des Grands Montets, du Domaine du Tour et du Domaine de La Flégère, pour une période de 30 ans du 6 janvier 1989 au 31 décembre 2018 (sauf Domaine des Grands Montets, du 23 décembre 1988 au 30 septembre 2018) ;
- pour l'exploitation du Tramway du Mont-Blanc et du Train du Montanvers, concessions accordées par le département de Haute-Savoie respectivement en 1988 et en 1993 pour une durée de 30 ans jusqu'au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2023 ;
- pour les exploitations de remontées mécaniques, concessions accordées par les communes des Houches (concession d'une durée de 30 ans à date du 18 août 1989) et de Saint-Gervais (concession d'une durée de 25 ans à dater du 23 décembre 1988).

En vertu de ces contrats, les sociétés d'exploitation supportent, selon les cas, soit une redevance de concession, soit une taxe communale et départementale dite "taxe Loi Montagne", soit les deux. Ces redevances et taxes sont assises sur le chiffre d'affaires remontées mécaniques et sont calculées selon un pourcentage propre à chaque contrat.

Par exception dans le Groupe CDA, les communes de Saint-Martin de Belleville et Tignes ont conservé le service des pistes, pour lequel la SEVABEL et STGM versent une redevance spécifique.

## • Conditions de retour aux concédants

A l'échéance des contrats de concession, il est prévu, en général, que les biens en concession acquis par le concessionnaire seront repris par le concédant contre une indemnité égale au minimum à leur valeur nette comptable.

## • Concessions d'aménagement

- La SMA et la SAP détiennent des concessions d'aménagement foncier accordées respectivement par la commune de Bourg-Saint-Maurice et par le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne ;
- la SEVABEL détient, par l'intermédiaire de sa filiale à 99,9%, SCIVABEL, la concession d'aménagement de la ZAC de Reberty aux Menuires.

- DSF est par ailleurs propriétaire dans le Grand Massif, avec sa filiale à 99,99% la Société d'aménagement Arve-Giffre (SAG), de terrains à Flaine. Ce foncier est géré dans le cadre d'une convention d'aménagement touristique accordée par le Syndicat Intercommunal de Flaine.

Les coûts d'aménagement prévisionnels sont comptabilisés au prorata des droits à construire vendus dès la signature de l'acte de vente.

## • Sociétés étrangères

Généralement, compte tenu de la législation locale, toutes les immobilisations sont considérées comme des biens propres.

Pour la société italienne CMBF (Courmayeur), les dispositions de la Loi régionale de la Région d'Aoste du 1<sup>er</sup> septembre 1997 prévoient que les concessions d'exploitation sont accordées en engin par engin par la Région pour une durée allant jusqu'à leur limite de vie réglementaire. Contrairement à ce qui existe en France, les concessionnaires sont pleinement propriétaires de leurs installations.

Comme en Italie, les sociétés suisses TELEVERBIER, SAAS-FEE BERGBAHNEN et ALETSCHE RIEDERALP BERGBAHNEN sont propriétaires de leurs installations de remontées mécaniques. Les autorisations d'exploiter (remontée par remontée) font l'objet de conventions d'une durée de 20 ans. Celles-ci sont accordées pour les téléportés par l'Office Fédéral des Transports et pour les téléskis par le Concordat Intercantonal des Téléphériques et Téléskis.

## 1.8.2. Parcs de loisirs

### • Concession pour l'échangeur autoroutier d'accès au Parc Astérix

Le Parc Astérix dispose depuis l'Autoroute A1 d'un échangeur privé donnant accès au Parc : cette concession a été accordée par la SANEF (société concessionnaire de l'Autoroute A1) pour une durée de 99 ans (de 1987 à 2086).

Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles de la société Grévin & Cie (cf. note 5.2) qui verse par ailleurs à la SANEF une redevance par véhicule et par passage. Cette redevance correspond au péage autoroutier non acquitté par les véhicules qui empruntent l'échangeur.

### • Contrat de licence avec les Éditions Albert René (Éditeur de la bande dessinée "Astérix")

En 1986, un contrat de licence est signé avec les Editions Albert René pour la durée légale de protection des droits d'auteur, soit 70 ans après le décès du dernier auteur survivant.

Ce contrat garantit à Grévin & Cie les droits d'exploitation des personnages de la bande dessinée et de son univers à l'intérieur du parc à thème.

Un avenant signé en mars 1996 fixe le taux de la redevance à 3% du chiffre d'affaires hors taxes du Parc Astérix avec un minimum forfaitaire de 1,7 M€.

#### • Concession du Bioscope

SMVP bénéficie d'une délégation de service public signée le 13 mars 2001 pour une durée renouvelable de 30 années, ayant pour objet le développement et l'exploitation d'un parc de loisirs en Alsace sur la nature, l'homme et son environnement (dénommé BIOSCOPE, ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006).

Au-delà de l'investissement engagé pour la mise en service du parc en juin 2006 (pour un montant total de 34 M€), le projet prévoit un engagement complémentaire de 30 M€ dans les 8 à 10 ans suivants.

SMVP bénéficie parallèlement de subventions de la Région Alsace à hauteur de 49% de l'investissement, soit environ 30 M€ pour les sommes indiquées ci-dessus.

### Note 1.9. Contrats de location

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les indicateurs utilisés pour classer des contrats comme locations-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme,
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur,
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique,
- la valeur actualisée des paiements futurs par rapport à la juste valeur,
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est supérieure à 3 M€.

Ce retraitement répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan les immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.
- La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du Bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

### Note 1.10. Valeur recouvrable des immobilisations

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure. Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Ce test est effectué une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisition, aux marques et enseignes).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Dans le cadre de nos activités, l'UGT correspond au site ou groupe de sites lorsque ceux-ci sont gérés de manière commune (ex. : Fort Fun et Panorama Park en Allemagne, Bellewaerde et Walibi en Belgique) ou au domaine skiable.

La méthode d'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des écarts d'acquisition est approchée selon deux phases :

1. évaluation par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur une projection à l'infini des flux futurs générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée maximale de cinq ans ;
2. évaluation sur la base des multiples de l'EBO.

Si ces évaluations font état d'une dépréciation, la dépréciation comptabilisée est égale au minimum des deux évaluations calculées. La dépréciation est constatée dans le poste "Dépréciation d'actifs" du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 36, les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

### Note 1.11. Actifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers est définie par la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

Les actifs financiers sont classés en trois grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- les dépôts à terme et les prêts à des sociétés non consolidées ont été classés dans la catégorie des prêts et créances émis par l'entreprise et sont donc enregistrés au bilan au coût amorti ; les obligations et les titres de créance négociables dont la particularité est d'être détenus jusqu'à l'échéance ont été classés dans cette catégorie et sont donc comptabilisés au bilan au coût amorti.

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction (objectif de revente à court terme) et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du résultat lors de leurs comptabilisation initiale sont des actifs financiers à leur juste valeur. La contrepartie de la juste valeur est comptabilisée au résultat. Il s'agit, essentiellement, de placements à court terme ne satisfaisant pas aux critères d'équivalents de trésorerie (placements > 3 mois).
- les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, la dépréciation éventuelle est comptabilisée en compte de résultat.

### Note 1.12. Actifs non courants disponibles à la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en "actif disponible à la vente" seulement si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

### Note 1.13. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus). Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré.

### Note 1.14. Créances d'exploitation et autres

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur juste valeur. Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de ne pas recouvrer l'intégralité des montants dus tels que prévus initialement. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au résultat.

### Note 1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance généralement inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie "dettes financières courantes".

### Note 1.16. Titres d'auto-contrôle

Les titres d'auto-contrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

### Note 1.17. Provisions

#### • Provisions pour indemnités liées aux retraites

Les engagements du Groupe CDA en matière d'indemnités de départ à la retraite résultent des obligations légales et conventionnelles des pays d'appartenance des filiales du Groupe.

- En France, les engagements des sociétés pour leurs salariés permanents et saisonniers donnent lieu, soit au versement d'une prime à une compagnie d'assurances, soit à la constitution d'une provision. Si la prime versée par une société ne couvre que partiellement ses engagements, une provision est constatée pour le complément. Le montant de ces engagements est calculé sur la base des salaires actuels des salariés en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, compte tenu de l'ancienneté acquise à cette date.

L'indemnité, telle qu'elle ressort des obligations légales ou de conventions collectives, est pondérée par plusieurs coefficients :

- L'âge de départ à la retraite,
- La rotation du personnel,
- La mortalité,
- L'évolution des salaires,
- le taux d'actualisation (basé sur l'évolution de l'OAT 20 ans) : 4,6%.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés sur les capitaux propres (amendement IAS 19).

Ce calcul concerne tous les salariés du Groupe en France à l'exception des salariés saisonniers de l'activité "Parcs de loisirs" dont la rotation est extrêmement importante. Leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite est considérée, de ce fait, comme peu probable.

La Loi Fillon du 21 août 2003 avait repoussé l'âge légal de mise à la retraite du salarié, à l'initiative de l'employeur, de 60 à 65 ans. Cependant, des accords collectifs peuvent prévoir une mise à la retraite dès l'âge de 60 ans avec des contreparties en terme d'emploi ou de formation professionnelle. En ce qui concerne les remontées mécaniques, le SNTF (Syndicat National des Téléphériques de France) avait négocié des dérogations prévoyant notamment la possibilité de mise à la retraite dès l'âge de 60 ans, à l'initiative de l'employeur. Les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés des remontées mécaniques du Groupe CDA ont donc été calculées au 30 septembre 2006 sur la base de 60 ans, hors charges sociales.

La Loi de financement de la Sécurité Sociale du 26 décembre 2006 remet en cause de manière progressive les accords collectifs de branche. De ce fait, les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés sont maintenant calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ moyen estimé à 60 ans (65 ans pour les holdings). Considérant que la modification de l'avantage introduit par la Loi correspond à des écarts actuariels, les variations des engagements de retraite liés à la mise en œuvre de la nouvelle réglementation sont comptabilisées en capitaux propres, conformément à la méthode retenue par le Groupe pour l'ensemble des écarts actuariels.

Par ailleurs, des compléments de retraite accordés à des cadres de certaines filiales sont constitués dans le cadre de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurance. Une valorisation de ces contrats est effectuée chaque année.

- En Italie, les provisions constituées en application de dispositions légales ont un objet plus large qu'en France dans la mesure où les sommes provisionnées reviennent au salarié quel que soit le motif de son départ (départ à la retraite mais également démission, licenciement...). Il convient de noter que les salariés saisonniers ne font pas l'objet de provisions : ce qui leur est dû est versé à la fin de chaque saison.

Les modalités de calcul de la provision pour les salariés permanents sont les suivantes : dotation chaque année d'un montant égal à un mois de salaire environ hors charges et actualisation des sommes provisionnées les années précédentes.

- Dans les autres pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse et Grande-Bretagne) où le Groupe CDA est présent, les salariés ne perçoivent de leur entreprise aucune indemnité lors de leur départ à la retraite. Aucune provision n'est donc à constituer à ce titre. En revanche, les sociétés cotisent chaque année à des systèmes de prévoyance (fonds de pension) conformément aux lois locales. Une évaluation des obligations de la société vis-à-vis de ces contrats est effectuée chaque année.

#### • Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties affectées.

### Note 1.18. Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transactions encourus (frais et primes d'émission ou de remboursement déduits, ces retraitements étant pris en compte pour le calcul du taux d'intérêt effectif). Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif

### Note 1.19. Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- couverture de juste valeur (*Fair value hedge*) ;
- couverture de flux futurs (*Cash flow hedge*).



Dans le cas d'une couverture de juste valeur (*Fair value hedge*), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (*Cash flow hedge*), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

### Note 1.20. Impôts et impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

En application de la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable (la probabilité d'imputation est mesurée à partir des données prévisionnelles disponibles).

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

### Note 1.21. Paiement en actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et attribution gratuite d'actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options et d'actions gratuites est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées évaluée selon le modèle binomial, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'actions susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions", seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Cinq plans octroyés entre 2003 et 2007 entrent dans le périmètre de la norme IFRS 2. Il s'agit d'options de souscription réservées au personnel sous condition d'une présence effective au terme de la période d'acquisition des droits et de la réalisation d'objectifs économiques. Par ailleurs, depuis 2006, des plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place (cf. note 5.13.4).

## Note 1.22. Promesses unilatérales d'achat consenties

La norme IAS 32 requiert que la valeur des engagements financiers au titre des promesses unilatérales d'achat consenties par Compagnie des Alpes (PUT) à un tiers portant sur des titres de filiales consolidées en intégration globale soit comptabilisée en dette. La contrepartie de l'écart entre la dette ainsi comptabilisée et les intérêts minoritaires représentatifs du pourcentage de titres sujet du "PUT", est enregistrée en écart d'acquisition. La dette est évaluée à l'aide des plans d'affaires des sociétés sous-jacentes objets de la promesse d'achat. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées :

- en écart d'acquisition pour l'ajustement de la valeur estimée du prix d'exercice du PUT (prix variable) ;
- en charges financières pour la part de la variation liée à l'effet de la désactualisation de la dette.

## Note 1.23. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

### A. Chiffre d'affaire

Les ventes de billets (forfaits de remontées mécaniques, entrées dans les parcs) sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les clients bénéficient des installations de la Compagnie des Alpes. Les billets pré-vendus (principalement pour l'entrée au Parc Astérix valables 2 ans, l'année de leur émission et l'année suivante) et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne seront pris en résultat qu'à l'entrée dans le parc. Les pré-ventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les prestations de services sont comptabilisées en résultat lorsque le service est rendu.

### B. Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### C. Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

## Note 1.24. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou des services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de deux :

- Domaines skiables : cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, les ventes foncières et une activité de restauration d'altitude.
- Parcs de loisirs : cette activité concerne l'exploitation de parcs d'attractions, de parcs animaliers, de parcs aquatiques et de sites touristiques. Elle prend en compte le chiffre d'affaires relatif aux billets d'entrée, à la restauration, à l'activité des commerces et à l'hébergement.
- La rubrique "autres" ne concerne que la holding CDA et sa filiale financière : CDA Financement.

Les zones géographiques identifiées sont les suivantes :

- France
- Europe (hors France).

### • Contenu de l'information sectorielle

Les actifs d'exploitation et le chiffre d'affaires sont détaillés par secteur d'activité et zone géographique (respectivement en notes 5.4 et 6.1).

Le résultat d'exploitation opérationnel est ventilé par secteur d'activité (note 6.2).

Les informations sont fournies, pour chaque zone géographique et secteur d'activité, nettes des transactions intra-secteur et intra-zone. En revanche, les transactions inter-secteur et inter-zone sont identifiées de façon distincte.

## Note 1.25. Autres produits liés à l'activité

Ils correspondent aux autres produits liés à l'activité, tels que les plus ou moins values de cession des immobilisations opérationnelles, les produits divers de gestion courante, les subventions d'exploitation.

## Note 1.26. Excédent brut opérationnel

Il comprend les revenus et charges d'exploitation. Ceci constitue un agrégat de gestion important, avant prise en compte des coûts de détention des actifs (amortissements et dépréciations des autres produits et charges opérationnels, du résultat financier) et des impôts sur résultats.

## Note 1.27. Dette nette consolidée

Dans le cadre du crédit syndiqué, certaines clauses d'exigibilité portant sur des agrégats financiers ont été mises en place.

Il s'agit, notamment, de l'endettement net consolidé. Celui-ci résulte des dettes financières courantes et non courantes, déduction faite de la trésorerie active.

## 2. Gestion des risques, estimations et jugements comptables

### Note 2.1. Gestion des risques

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers (notamment risque de variation de valeur due au taux d'intérêt et risque de change).

Le Groupe a mis en place des instruments financiers dérivés pour couvrir certaines expositions aux risques.

#### 2.1.1. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi, son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et moyen terme. La dette du Groupe est essentiellement à taux variable.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des contrats de garantie de taux plafonnés (caps) et à des swaps de taux variable contre fixe.

#### 2.1.2. Risque de change

Les activités internationales du Groupe sont principalement réalisées dans la zone euro (à l'exception des activités en Suisse et en Grande-Bretagne ; ces dernières activités ne représentent qu'environ 1% de l'actif immobilisé) ; le Groupe est donc faiblement exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises.

#### 2.1.3. Risque de variation des prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les instruments de capitaux propres en raison des participations qu'il détient, qui sont classés au bilan consolidé comme étant disponibles à la vente ou à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les marchandises.

#### 2.1.4. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Les ventes aux clients finaux sont réglées en espèces ou au moyen de cartes de crédit reconnues. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. En application des politiques du Groupe, le montant des expositions au risque de crédit auprès de chaque institution financière est plafonné.

#### 2.1.5. Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Du fait du dynamisme des activités du Groupe, la Compagnie des Alpes a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

### Note 2.2. Estimations et jugement comptables

Les estimations utilisées dans le cadre des tests de dépréciation des actifs (cf. note 1-10) sont fondées sur les informations historiques et sur d'autres facteurs tels que les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition a été validé par un cabinet externe d'analyse financière.



## 4. Périmètre de consolidation

### Note 4.1. Variations du périmètre

#### 4.1.1 Variations au cours de l'exercice 2005/2006

##### - Augmentation de capital de Saas Fee Bergbahnen

Le niveau de participation du Groupe CDA dans la société Saas Fee Bergbahnen est passé de 38% à 40,9%, au cours de l'exercice 2005/2006.

##### - Serre-Chevalier Ski Développement

A la suite de la décision des collectivités locales (octobre/novembre 2005) de se désengager de la SEM Serre Chevalier Ski Développement, une procédure dite de respiration du secteur public (privatisation) a été mise en place. Le Groupe CDA a ainsi acquis 52,74% des titres détenus par les collectivités.

Parallèlement, la Compagnie des Alpes a procédé à l'acquisition en décembre 2005 du solde des titres des minoritaires par le biais d'échanges de titres CDA et paiement de soultes en numéraire. Au terme de ce processus, la Compagnie des Alpes détient 100% des titres de Serre Chevalier Ski Développement. Cette société est donc dorénavant consolidée par intégration globale. Par ailleurs, elle a été transformée en société anonyme.

##### - Compagnie du Mont-Blanc

Le niveau de participation du Groupe CDA dans la société CMB (Chamonix) est passé de 23,3% à 31,4% suite à l'acquisition complémentaire de titres réalisée au cours du second semestre 2005/2006.

##### - Bioscope

Le Groupe CDA a mis en service le 1<sup>er</sup> juin 2006 le parc du Bioscope, en Alsace, dédié à l'homme et à son environnement. A cette occasion, il a procédé à une réorganisation visant à distinguer l'activité d'exploitation du parc, assurée désormais par la société Bioscope Gestion (détenue à 97% par la CDA et à 3% par CDC et la détention des actifs immobiliers par la société SMVP, concessionnaire, détenue à 51% par la CDA et à 49% par CDC.

##### - Acquisition de cinq parcs de loisirs auprès du groupe StarParks

Fin mai 2006, la CDA a acquis 5 parcs d'attractions auprès du groupe StarParks (acquisition de la totalité des titres des sociétés Belpark BV, COFILO SAS et Walibi World BV).

La société Belpark BV détient et exploite 3 parcs de loisirs situés en Belgique (Walibi et Aqualibi à Wavre et Bellewaerde à Ypres). Elle détient également deux filiales : Premier Financial Services SA et ImmoFlor BV.

La Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) détient et exploite, à travers ses filiales Avenir Land et Parc Agen, deux parcs de loisirs situés en France (Walibi Rhône Alpes à Avenières et Walibi Aquitaine à Roquefort).

La société Walibi World détient et exploite le parc de loisirs Walibi World à Biddinghuizen aux Pays-Bas.

#### 4.1.2 Variations au cours de l'exercice 2006/2007

##### - Groupe SwissAlp

- Création de la structure SwissAlp Services (détenue à 100% par CDA-DS) ;

- Saas Fee Bergbahnen : acquisition complémentaire de titres réalisée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2006/2007. La participation détenue par SwissAlp (holding suisse détenue à 100% par CDA) est passée de 40,9% à 41,5%. La représentation du Groupe CDA a été notablement renforcée lors de la modification du Conseil d'administration (AGO du 26 janvier 2007), notamment par la nomination du Directeur général opérationnel de Saas Fee Bergbahnen, lui-même salarié de SwissAlp. En conséquence, la société est intégrée globalement à dater du 27 janvier 2007.

##### - Compagnie du Mont-Blanc

Le niveau de participation du Groupe CDA dans la société CMB (Chamonix) est passé de 31,3% à 33,47% suite à l'acquisition complémentaire de titres réalisée au cours de l'exercice.

##### - Ecoparcs

En avril 2007, la CDA a acquis 26,08% d'ECOPARCS. Cette opération, réalisée en liaison avec la Caisse des Dépôts, vise à favoriser le développement concomitant de l'Ecomusée d'Alsace et du parc de loisirs BIOSCOPE, ouvert l'an passé.

## Note 4.2. Liste des sociétés consolidées selon méthode et secteur d'activité

Maison Mère  
**Compagnie des Alpes**  
 89, rue Escudier  
 92100 Boulogne-Billancourt

N° RCS  
 349 577 908

	Méthode de consolidation (1)	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
<b>CDA Financement</b> 92100 Boulogne-Billancourt	IG	SNC	482 940 616	100	100
<b>DOMAINES SKIABLES</b>					
<b>CDA-DS</b> - 73000 Chambéry	IG	SAS	477 855 787	100	100
<b>STGM</b> - 73320 Tignes	IG	SA	076 920 024	77,79	77,79
<b>SELALP</b> - 73210 Macôt	IG	SAS	306 574 781	95,12	95,12
<b>SMA</b> - 73700 Bourg Saint-Maurice	IG	SA	076 520 568	96,74	92,03
<b>STAG</b> - 73210 Peisey-Nancroix	IG	SAS	353 262 025	100	92,03
<b>SAP</b> - 73210 Macôt-La-Plagne	IG	SA	076 220 011	97,81	93,04
<b>SEVABEL</b> - 73440 St Martin-de-Belleville	IG	SAS	353 065 964	81,62	81,62
<b>SCIVABEL</b> - 73440 St Martin-de-Belleville	IG	SCI	775 665 508	100	81,62
<b>CIEL</b> - 92100 Boulogne-Billancourt	IG	SAS	324 685 437	100	100
<b>Méribel Alpina</b> - 73550 Méribel-les-Allues	IG	SNC	075 520 064	100	100
<b>DSF</b> - 74300 Flaine	IG	SA	602 056 012	80,95	80,95
<b>DSG</b> - 74440 Morillon	IG	SA	320 316 334	99,97	80,92
<b>SAG</b> - 74300 Flaine	IG	SA	326 020 195	99,99	80,92
<b>SC 1350</b> - 05330 St Chaffrey	IG	SAS	479 853 541	100	100
<b>SCSD</b> - 05100 Briançon	IG	SA	348 799 529	99,99	99,99
<b>Groupe Cie du Mont-Blanc</b> - 74400 Chamonix	ME	SA	605 520 584	33,47	33,47
<b>CMBF</b> - Courmayeur - Italie	ME	SpA	-	29,81	29,81
<b>SwissAlp</b> - Genève - Suisse	IG	SA	-	100	100
<b>SwissAlp Services</b> - Genève - Suisse	IG	SA	-	100	100
<b>Saas Fee Bergbahnen</b> - Saas Fee - Suisse	IG	AG	-	41,64	41,64
<b>Téléverbier</b> - Verbier - Suisse	ME	SA	-	20,30	20,30
<b>Aletsch Riederalp Bergbahnen</b> - Riederalp - Suisse	ME	AG	-	20,82	20,82

(1) IG = Intégration globale. ME = Mise en équivalence.



	Méthode de consolidation <sup>(1)</sup>	Forme juridique	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt
<b>PARCS DE LOISIRS</b>					
<b>Grévin &amp; Cie</b> - 60128 Plailly	IG	SA	334 240 033	100	100
<b>Les Productions du Parc</b> - 92100 Boulogne-Billancourt	IG	SAS	421 155 458	100	100
<b>SMVP</b> - 60128 Plailly	IG	SAS	379 833 684	51	51
<b>EcoBioGestion</b> - 68190 Ungersheim	IG	SAS	488 918 970	97	97
<b>Aquarium Géant de Saint-Malo</b> 35400 Saint-Malo	IG	SNC	399 410 265	100	100
<b>Musée Grévin</b> - 75009 Paris	IG	SA	552 067 811	95,88	95,88
<b>Bagatelle</b> - 62180 Rang du Fliers	IG	SNC	784 062 713	100	100
<b>France Miniature</b> - 78990 Elancourt	IG	SNC	348 677 196	100	100
<b>Grévin &amp; Cie Touraine</b> - 60128 Plailly	IG	SNC	440 932 259	100	100
<b>Parc de Loisirs Bagatelle</b> - 62155 Merlimont	IG	SCI	345 078 299	100	100
<b>Bois de Bagatelle</b> - 62180 Rang du Fliers	IG	SCI	403 729 973	100	100
<b>Safari Africain de Port Saint-Père</b> 44710 Port Saint-Père	IG	SA	382 269 330	50,4	50,4
<b>Centres Attractifs J. Richard</b>					
<b>La Mer de Sable</b> - 60950 Ermenonville	IG	SAS	775 670 706	100	100
<b>Harderwijk Hellendoorn Holding</b> - Harderwijk – Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
<b>Dolfinarium Harderwijk</b> - Harderwijk – Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
<b>Grevin AvonturenPark</b> - Hellendoorn – Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
<b>Grevin Deutschland</b>					
<b>Bestwig/Hochsauerland</b> - Allemagne	IG	GmbH	-	100	100
<b>BICI Entertainment</b> - Le Bouveret - Suisse	IG	SA	-	100	100
<b>Pleasurewood Hills</b> - Suffolk – Royaume-Uni	IG	Ltd	-	100	100
<b>Walibi World</b> - Biddinghuizen - Pays-Bas	IG	BV	-	100	100
<b>Belpark BV</b> - B-8902 Ieper - Belgique	IG	BV	-	100	100
<b>ImmoFlor NV</b> - B-8902 Ieper - Belgique	IG	NV	-	100	100
<b>Premier Financial Services</b> - B-8902 Ieper - Belgique	IG	BV	-	100	100
<b>COFILO</b> - 92100 Boulogne-Billancourt	IG	SAS	383 926 532	100	100
<b>Avenir Land</b> - 38630 Les Avenières	IG	SAS	311 285 068	100	100
<b>Parc Agen</b> - 47310 Roquefort	IG	SAS	382 444 545	100	100
<b>ECOPARCS</b> - 68190 Ungersheim	IG	ME	342 384 880	26,1	26,1

(1) IG = Intégration globale. ME = Mise en équivalence

## 5. Informations sur le bilan consolidé

### Note 5.1. Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
<b>Au 30/09/2005</b>	<b>94 824</b>	<b>6</b>	<b>94 830</b>
Variations de périmètre	114 679	-	114 679
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>209 503</b>	<b>6</b>	<b>209 509</b>
Variations de périmètre	- 5 695	-	- 5 695
Écarts de conversion	-	- 6	- 6
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>203 808</b>	<b>0</b>	<b>203 808</b>

Les variations de l'exercice 2006/2007 résultent d'ajustements sur les écarts d'acquisition :

- des parcs acquis auprès du groupe StarParks au 2<sup>ème</sup> semestre 2006 pour - 5,1 M€ : une part complémentaire du prix d'acquisition a été affectée à des déficits reportables aux Pays-Bas ;
- de la société Safari Africain de Port Saint-Père, en raison d'une révision de la valorisation du PUT, cogérée par la CDA et dix actionnaires minoritaires, et dont la valeur prend en compte l'actualisation des projections de chiffres d'affaires.

Sur l'exercice 2005/2006, les variations de périmètre provenaient principalement de l'acquisition de 5 parcs d'attraction auprès de StarParks (pour 113 M€ ).

Les écarts d'acquisition nets se répartissent comme suit :

(en M€)	30/09/07	30/09/06
Domaines skiables	32	32
Parcs de loisirs	172	178
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>210</b>

- Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui correspondent à chaque site ou groupe de sites (Parcs de loisirs) et aux domaines skiables.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à cinq ans approuvés par le Directoire. Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance estimé de 1% qui constitue une hypothèse conservatrice. Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme du secteur d'activité de l'unité génératrice de trésorerie. Les flux de trésorerie (nets d'impôts) ont été actualisés au taux de 6,5 %, reflétant le risque inhérent au portefeuille d'activités de la société (taux validé par une expertise externe).

### Note 5.2. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
<b>Au 30/09/2005</b>	<b>96 401</b>	<b>- 39 125</b>	<b>57 236</b>
Acquisitions	5 130	-	5 130
Cessions	- 1 018	-	- 1 018
Amortissements et dépréciations	-	- 3 072	- 3 072
Variations de périmètre et divers	22 972	- 1 066	21 906
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>123 485</b>	<b>- 43 263</b>	<b>80 222</b>
Acquisitions	2 418	-	2 418
Cessions	- 568	-	- 568
Amortissements et dépréciations	-	- 3 987	- 3 987
Écart de conversion	- 53	0	- 53
Variations de périmètre et divers	- 2	- 68	- 70
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>125 280</b>	<b>- 47 318</b>	<b>77 962</b>

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/06	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations périmètre	Autres	30/09/07
<b>Valeurs brutes</b>								
Droit d'usage de RM	72 742	1 050	- 152	-	-	-	-	73 640
Fonds commerciaux	3 847	25	- 158	-	-	- 53	-	3 661
Enseigne Musée Grévin	9 000	-	-	-	-	-	-	9 000
Marque Walibi	20 300	-	-	-	-	-	-	20 300
Concession échangeur Parc Astérix	6 273	-	-	-	-	-	-	6 273
Autres immobilisations incorporelles	11 323	1 343	- 258	-	-	0	- 2	12 406
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>123 485</b>	<b>2 418</b>	<b>- 568</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 53</b>	<b>- 2</b>	<b>125 280</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>								
Droit d'usage de RM	- 32 710	-	-	- 2 996	152	-	-	- 35 554
Fonds commerciaux	- 1 869	-	-	- 5	3	-	-	- 1 871
Enseigne Musée Grévin	-	-	-	-	-	-	-	-
Marque Walibi	-	-	-	-	-	-	-	-
Concession échangeur Parc Astérix	- 1 129	-	-	- 10	-	-	-	- 1 139
Autres immobilisations incorporelles	- 7 555	-	-	- 1 356	225	-	- 68	- 8 754
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>- 43 263</b>			<b>- 4 367</b>	<b>380</b>	<b>0</b>	<b>- 68</b>	<b>- 47 318</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>80 222</b>	<b>2 418</b>	<b>- 568</b>	<b>- 4 367</b>	<b>380</b>	<b>- 53</b>	<b>- 70</b>	<b>77 962</b>

Les principes relatifs à l'amortissement des actifs incorporels sont détaillés en note 1.6.

Les acquisitions de l'exercice 2006/2007 représentent essentiellement des coûts de développement informatiques et des compléments de droits d'usage (dont DSG pour 0,8 M€ ).

Concernant l'enseigne Musée Grévin et la marque Walibi, valorisées dans le cadre du processus d'affectation de l'écart d'acquisition, la direction considère que ces marques sont essentielles à l'exploitation des sites concernés et que leur durée est indéterminée. Elles font l'objet d'investissements réguliers. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée a été estimée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Dans le cadre de la justification des valeurs recouvrables des immobilisations (cf. note 1.10), un test de dépréciation est effectué régulièrement.

### Note 5.3. Immobilisations corporelles (en propre et du domaine concédé)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Total
<b>Au 30/09/2005</b>	<b>946 889</b>	<b>- 450 961</b>	<b>495 298</b>
Acquisitions	84 666	-	84 666
Cessions	- 12 788	-	- 12 788
Amortissements et dépréciations	-	- 44 915	- 44 915
Variations de périmètre et divers	182 850	- 35 991	146 859
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>1 201 617</b>	<b>- 531 867</b>	<b>669 750</b>
Acquisitions	95 801	-	95 801
Cessions	- 38 960	-	- 38 960
Amortissements et dépréciations	-	- 38 262	- 38 262
Variations de périmètre et divers	123 219	- 76 235	46 984
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>1 381 677</b>	<b>- 646 364</b>	<b>735 313</b>

Par nature, les actifs incorporels se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/06	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Variations périmètre	Autres	30/09/07
<b>Valeurs brutes</b>								
Terrains et aménagements	46 290	349	- 32	-	-	-	116	46 723
Travaux de pistes	45 544	554	- 45	-	-	2 846	- 1 675	47 224
Enneigement de culture	49 397	1 378	- 2 137	-	-	4 640	13 498	66 776
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	296 727	9 047	- 11 480	-	-	6 658	9 548	310 500
Remontées mécaniques	401 795	5 838	- 6 008	-	-	112 937	14 799	529 361
Engins de damage	18 135	6 433	- 3 308	-	-	3 150	- 491	23 919
Attractions	171 626	11 036	- 3 830	-	-	-	7 909	186 741
Matériels et mobiliers	37 755	3 492	- 8 971	-	-	1 536	26 806	60 618
Autres immobilisations corporelles	118 862	2 785	- 3 061	-	-	-	- 38 121	80 465
Immobilisations corporelles en cours	14 483	54 301	- 87	-	-	-	- 40 360	28 337
Avances et acomptes versés sur immobilisations	1 003	588	0	-	-	-	- 578	1 013
<b>SOUS-TOTAL DES VALEURS BRUTES</b>	<b>1 201 617</b>	<b>95 801</b>	<b>- 38 959</b>			<b>131 767</b>	<b>- 8 549</b>	<b>1 381 677</b>
<b>Amortissements</b>								
Terrains et aménagements	- 9 186	-	-	- 1 067	21	-	- 6	- 10 238
Travaux de pistes	- 14 165	-	-	- 1 199	14	- 1 230	2 762	- 13 818
Enneigement de culture	- 20 853	-	-	- 4 870	657	- 3 268	- 3 227	- 31 561
Immeubles, bureaux, commerces, locaux	- 133 114	-	-	- 14 750	8 373	- 4 120	- 6 686	- 150 297
Remontées mécaniques	- 167 255	-	-	- 21 245	6 446	- 68 773	2 831	- 247 996
Engins de damage	- 8 200	-	-	- 4 412	2 479	- 1 617	- 3 092	- 14 842
Attractions	- 65 785	-	-	- 11 670	3 440	-	- 3 692	- 77 707
Matériels et mobiliers	- 24 033	-	-	- 5 634	7 612	0	- 16 581	- 38 636
Autres immobilisations corporelles	- 89 276	-	-	- 5 639	3 181	- 1 327	31 792	- 61 269
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes versés sur immobilisations								
<b>SOUS-TOTAL DES AMORTISSEMENTS</b>	<b>- 531 867</b>			<b>- 70 486</b>	<b>32 223</b>	<b>- 80 335</b>	<b>4 101</b>	<b>- 646 364</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>669 750</b>	<b>95 801</b>	<b>- 38 959</b>	<b>- 70 486</b>	<b>32 223</b>	<b>51 432</b>	<b>- 4 448</b>	<b>735 313</b>
<b>Valeurs brutes immobilisations en propre</b>								
Valeurs brutes immobilisations en propre	629 129	53 259	- 29 878	-	-	131 767	- 24 128	760 149
<b>Amortissements immobilisations en propre</b>								
Amortissements immobilisations en propre	- 303 438	-	-	- 39 096	26 071	- 80 335	4 606	- 392 192
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS EN PROPRE</b>	<b>325 691</b>	<b>53 259</b>	<b>- 29 878</b>	<b>- 39 096</b>	<b>26 071</b>	<b>51 432</b>	<b>- 19 522</b>	<b>367 957</b>
<b>Valeurs brutes immobilisations domaine concédé</b>								
Valeurs brutes immobilisations domaine concédé	572 488	42 542	- 9 082	-	-	-	15 526	621 474
<b>Amortissements immobilisations domaine concédé</b>								
Amortissements immobilisations domaine concédé	- 228 429	-	-	- 31 389	6 152	-	- 452	- 254 118
<b>VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCÉDÉ</b>	<b>344 059</b>	<b>42 542</b>	<b>- 9 082</b>	<b>- 31 389</b>	<b>6 152</b>	<b>0</b>	<b>15 074</b>	<b>367 356</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>669 750</b>	<b>95 801</b>	<b>- 38 960</b>	<b>- 70 485</b>	<b>32 223</b>	<b>51 432</b>	<b>- 4 448</b>	<b>735 313</b>

Les investissements de la période s'analysent comme suit :

- pour les Domaines skiables (58 M€), il s'agit d'une part, de la fin des programmes d'investissement préalables à la saison d'hiver 2006/2007 et, d'autre part, des premiers travaux relatifs à la saison 2007/2008.
- pour les Parcs de loisirs (37 M€), il s'agit des investissements (nets de subventions) mis en exploitation pour la saison 2007 (notamment, le renouvellement des attractions de Mer de Sable pour 7 M€) et les investissements pour l'ouverture du Parc Astérix à Noël.

Les variations de périmètre correspondent à l'intégration de la société Saas Fee Bergbahnen.

Les opérations de cessions, particulièrement significatives sur l'exercice 2006/2007, prennent en compte des mises au rebut exceptionnelles chez Grévin & Cie et STGM pour une valeur brute globale de 24 M€ dégageant une perte d'environ 2 M€.

## Note 5.4. Informations par secteur et zone géographique pour les immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs nettes)

(en milliers d'euros)

RÉGION OU PAYS	Domaines Skiables	Parcs de Loisirs	Autres	30/09/07	30/09/06
<b>FRANCE</b>	<b>431 172</b>	<b>156 780</b>	<b>2 618</b>	<b>590 570</b>	<b>568 929</b>
dont biens en concessions	351 767	15 589	-	367 356	344 059
dont biens en crédit-bail	160	30 998	-	31 158	4 337
<b>EUROPE (hors France)</b>	<b>47 405</b>	<b>175 299</b>	<b>-</b>	<b>222 704</b>	<b>181 043</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>478 577</b>	<b>332 079</b>	<b>2 618</b>	<b>813 274</b>	<b>749 972</b>
Immobilisations incorporelles	note 5.2	-	-	77 962	80 222
Immobilisations corporelles	note 5.3	-	-	735 313	669 750
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU BILAN</b>	<b>478 577</b>	<b>332 079</b>	<b>2 618</b>	<b>813 275</b>	<b>749 972</b>

## Note 5.5. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Valeur des titres au début de la période</b>	<b>47 691</b>	<b>35 894</b>
Variation de périmètre et divers	- 5 896	11 089
Résultat de l'exercice	2 267	1 531
Dividendes versés	- 985	- 823
<b>Valeur des titres à la fin de la période</b>	<b>43 077</b>	<b>47 691</b>

Au 30 septembre 2005, ce poste comprenait les titres Saas Fee Bergbahnen et Télérévier en Suisse, ainsi que CMBF (Italie), CMB (à Chamonix) et SCSD (Serre Chevalier).

Les variations de 2005/2006 prennent en compte la sortie de SCSD (intégrée globalement sur l'exercice) et les compléments d'acquisition de participation dans Saas Fee et CMB.

Sur l'exercice 2006/2007, les variations de périmètre correspondent à la sortie de Saas Fee Bergbahnen (désormais consolidée en intégration globale), ainsi que le complément de participation dans CMB (1,5 M€) et l'entrée dans le périmètre d'Ecoparcs (0,5 M€).

Au 30 septembre 2007, les écarts d'acquisition au titre des entreprises associées représentent 2,8 M€.

Les sociétés Compagnie du Mont-Blanc et Télérévier sont cotées en Bourse. La valeur de marché de la participation du Groupe dans ces sociétés, valorisée au cours de bourse du 30 septembre 2007, représente 37 M€.

## Note 5.6. Autres actifs financiers non courants et dérivés

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Titres financiers disponibles à la vente</b>	<b>3 817</b>	<b>3 542</b>
Prêts et créances rattachés à des participations	5 650	6 651
Dépôts et cautionnements	1 498	1 643
Autres actifs financiers	1 468	911
Valeurs brutes	8 616	9 205
Dépréciations	- 1 293	- 834
<b>Actifs financiers non courants (net)</b>	<b>7 323</b>	<b>8 371</b>

Les principaux titres financiers disponibles à la vente sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Pourcentage de détention 30/09/07	Juste valeur 30/09/07	Capitaux propres y compris résultat (dernier exercice clos)	Résultat dernier exercice clos
<b>AIVB</b> <small>(agence immobilière de la vallée de Belleville)</small>	100%	938	249	8
<b>PLAGNE RENOV</b>	15%	137	884	- 3
<b>SAGEST TIGNES DEVELOPPEMENT</b>	10%	208	2 098	543
<b>FLAINE IMMOBILIER</b>	90%	146	232	122
Divers		713	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>2 142</b>		

L'activité des sociétés ci-dessus concerne essentiellement des participations des Domaines skiables dans des agences immobilières et des services d'aménagement immobilier.

Le Groupe détient également des participations dans l'exploitation de restaurants d'altitude.

## Note 5.7. Impôts différés actif

(en milliers d'euros)	Reports déficitaires	Différences temporaires	Retraitements	Total
<b>Au 30/09/2005</b>	<b>3 730</b>	<b>3 839</b>	<b>- 3 451</b>	<b>4 118</b>
Augmentations	2 243	883	13 259	16 385
Diminutions	- 8 650	- 1 461	- 7 366	- 17 477
Variations de périmètre	21 294	526	- 9 749	12 071
Autres	-	-	-	-
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>18 617</b>	<b>3 787</b>	<b>- 7 307</b>	<b>15 097</b>
Augmentations	5 112	959	-	6 071
Diminutions	- 3 092	-	- 11 104	- 14 196
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres	-	1 248	1 999	3 247
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>20 637</b>	<b>5 994</b>	<b>- 16 412</b>	<b>10 219</b>

L'augmentation des reports déficitaires provient de l'activation complémentaire de déficits reportables aux Pays-Bas, compte tenu des perspectives futures de récupération.

La diminution de 3 M€ de ces reports correspond à l'utilisation, sur l'exercice, de déficits entièrement activés (en Belgique notamment). Les mouvements de l'exercice affectant la colonne "Retraitements" correspondent à des opérations de "netting" entre impôts différés actif et impôts différés passif, effectuées par société.

## Note 5.8. Stocks

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Valeurs brutes</b>	2 882	4 117
Dépréciations	- 148	- 200
<b>Stocks fonciers</b>	<b>2 734</b>	<b>3 917</b>
Valeurs brutes	373	386
Dépréciations	-	- 1
<b>Emplacements de stationnement</b>	<b>373</b>	<b>385</b>
Valeurs brutes	9 333	9 643
Dépréciations	- 251	- 198
<b>Stocks de matières premières, fournitures et marchandises</b>	<b>9 082</b>	<b>9 445</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 189</b>	<b>13 747</b>

Les stocks fonciers concernent principalement les sociétés SAP, SMA, SCIVABEL et SAG. Les sociétés viabilisent des terrains pour ensuite les commercialiser. La baisse des stocks de l'exercice est liée à la réalisation de cessions significatives, notamment chez la SAG (Flaine) et SMA (Les Arcs).

Les stocks de matières premières, fournitures et marchandises se rapportent à la fois à l'activité Domaines skiables (pièces détachées destinées à la réparation des remontées mécaniques) et à l'activité Parcs de loisirs (stocks boutiques, restauration, costumes).

## Note 5.9. Créances d'exploitation et autres

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Avances et acomptes</b>	1 728	776
<b>Créances clients</b>	28 796	20 798
<b>Créances sociales et fiscales</b>	17 804	15 667
<b>Autres créances d'exploitation</b>	3 521	3 185
Dépréciations	- 887	- 1 312
<b>TOTAL</b>	<b>50 962</b>	<b>39 114</b>

La variation des créances clients provient pour l'essentiel des opérations de ventes foncières (notamment chez SAG et SMA).

## Note 5.10. Autres Créances

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Créances diverses à court terme</b>	1 379	3 207
<b>Créances sur cessions d'immobilisations</b>	3 705	1 298
Dépréciations	-	- 92
<b>Autres créances</b>	<b>5 084</b>	<b>4 413</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	10 471	9 365
<b>TOTAL</b>	<b>15 555</b>	<b>13 778</b>

## Note 5.11. Actifs financiers courants

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Créances court terme</b>	139	165
<b>Dépôts et cautionnements</b>	147	98
<b>Instruments financiers</b>	5 608	3 787
<b>Provisions</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 894</b>	<b>4 050</b>

L'augmentation du poste «Instruments financiers» traduit les plus-values latentes sur les options de couverture d'emprunts (swaps et caps).

## Note 5.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Placements à terme</b>		8 773
<b>Comptes à vue</b>	41 097	40 634
<b>Caisse</b>	2 030	1 927
<b>Valeur brute</b>	<b>43 127</b>	<b>51 334</b>
Dépréciations	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>43 127</b>	<b>51 334</b>

Les "comptes à vue" prennent en compte les opérations de Cash-pooling gérées par CDA-Financement ; une partie de la trésorerie est compensée par les trésoreries créditrices des filiales.

Les placements à terme du 30/09/2006 représentaient des placements ponctuels (moins de 3 mois) effectués par des filiales non encore intégrées au Cash pooling.

L'essentiel des soldes de trésorerie au 30 septembre, structurellement élevés, provient des Parcs de loisirs, du fait de leur cycle d'activité.

## Note 5.13. Capitaux propres

### 5.13.1. Analyse des capitaux propres

#### • Tableau de variation des capitaux propres, part du Groupe

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de la période	Réserves de "juste valeur"	Écarts de conversion	Total capitaux propres
<b>Situation au 30 septembre 2005</b>	<b>96 285</b>	<b>86 053</b>	<b>110 082</b>	<b>30 735</b>	<b>342</b>	<b>- 40</b>	<b>323 457</b>
Augmentation de capital CDA	20 167	56 031	-	-	-	-	76 198
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	30 735	- 30 735	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	- 10 737	-	-	-	- 10 737
Résultat Net part du Groupe de la période	-	-	-	41 140	-	-	41 140
Autres variations	-	-	1 544	-	1 512	- 410	2 646
<b>Situation au 30 septembre 2006</b>	<b>116 452</b>	<b>142 084</b>	<b>131 624</b>	<b>41 140</b>	<b>1 854</b>	<b>- 450</b>	<b>432 704</b>
Augmentation de capital CDA	1 028	2 522	-	-	-	-	3 550
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	41 140	- 41 140	-	-	0
Distribution de dividendes	-	-	- 14 511	-	-	-	- 14 511
Résultat Net part du Groupe de la période	-	-	-	28 143	-	-	28 143
Autres variations	-	-	- 748	0	1 298	- 886	- 336
<b>Situation au 30 septembre 2007</b>	<b>117 480</b>	<b>144 606</b>	<b>157 505</b>	<b>28 143</b>	<b>3 152</b>	<b>- 1 336</b>	<b>449 550</b>

Au 30 septembre 2007, le capital est composé de 15 412 351<sup>(1)</sup> actions (au 30 septembre 2006, le capital était composé de 7 638 726 actions).

Il prend en compte la division par 2 du nominal de l'action (et un doublement du nombre d'actions) réalisée le 25 mai 2007.

Le poste "Augmentation de capital" de l'exercice 2005/2006 prenait en compte l'augmentation en numéraire, réalisée à hauteur de 74,1 M€, afin de financer partiellement l'acquisition des cinq parcs d'attractions.

(1) après intégration de 23 523 options exercées fin septembre 2007.

#### • Tableau de variation des intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	Réserves consolidées	Résultat de la période	Total capitaux propres
<b>Situation au 30 septembre 2005</b>	<b>22 091</b>	<b>4 096</b>	<b>26 187</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	4 096	- 4 096	-
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	- 3 210	-	- 3 210
Part des minoritaires dans le résultat	-	3 542	3 542
Autres variations	- 201	-	- 201
<b>Situation au 30 septembre 2006</b>	<b>22 776</b>	<b>3 542</b>	<b>26 318</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	3 542	- 3 542	0
Distribution de dividendes aux minoritaires des filiales	- 2 571	-	- 2 571
Part des minoritaires dans le résultat	-	3 657	3 657
Autres variations	10 320	-	10 320
<b>Situation au 30 septembre 2007</b>	<b>34 067</b>	<b>3 657</b>	<b>37 724</b>

La partie "Autres variations" est essentiellement impactée par le changement de mode d'intégration de Saas Fee Bergbahnen.

### 5.13.2. Titres d'autocontrôle

Au 30 septembre 2007, les titres CDA détenus par le Groupe représentent 8 459 titres acquis à une valeur moyenne de 36,50 € (soit 309 K€).

Au 30 septembre 2006, le Groupe détenait (après prise en compte de la division par deux du nominal) 6 302 titres à 33,40 € (soit 209 K€).

### 5.13.3. Réserves liées à la variation de juste valeur

	Couverture de taux	Autres
<b>Situation au 30/09/05</b>	<b>71</b>	<b>346</b>
Variations exercice 2005/2006	1 613	60
<b>Situation au 30/09/06</b>	<b>1 684</b>	<b>406</b>
Variations exercice 2006/2007	1 555	- 301
<b>Situation au 30/09/07</b>	<b>3 239</b>	<b>105</b>
dont - Part du Groupe	3 068	84
- Minoritaires	171	21

Le Groupe a uniquement recours à des instruments de couverture de flux de trésorerie qui concernent essentiellement la couverture de dettes à taux variable.

### 5.13.4. Stock options

449 575 options de souscription d'actions Compagnie des Alpes (soit 2,92% du capital) réservées au personnel, ne sont pas encore exercées au 30 septembre 2007. Par ailleurs, il existe 73 296 actions gratuites (soit 0,48% du capital) non encore attribuées au 30 septembre 2007. Il n'existe pas d'option d'achat d'action ; toutes les options et attributions en circulation sont réglées par capitaux propres.

Pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action et, corrélativement, du doublement du nombre d'actions (réalisée le 25 mai 2007), l'analyse des plans est effectuée après division du nominal (y compris pour le nombre d'actions pouvant être souscrit à l'origine).

Les principales caractéristiques des plans de souscription d'options et d'attributions gratuites au 30 septembre 2007 sont décrites dans le tableau ci-après :

	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9 <sup>(1)</sup>	Plan n° 10 <sup>(2)</sup>
<b>Date de l'Assemblée</b>	16/11/01	14/03/03	10/03/04	10/03/04	23/02/06	28/02/07
<b>Date du Directoire</b>	29/07/02	04/06/03	07/04/04	25/01/05	24/02/06	01/03/07
<b>Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine</b>	137 630	329 480	261 408	256 280	68 760	72 960
<b>Dont Comité de Direction ou Directoire de la CDA</b>	69 352	150 000	100 000	83 000	36 000	36 000
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	38	148	172	171	31	35
<b>Période de levée des options</b>	du 29/07/2003 au 25/07/2006	du 04/06/2003 au 03/06/2008	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 01/03/2012
<b>Prix de souscription des actions (en €)</b>	26,975	22,595	30,98	30,45	31,25	36,24
<b>Options de souscription levées au 30 septembre 2007</b>	131 480	140 283	19 608	-	-	-
<b>Options de souscription radiées ou annulées</b>	6 150	68 906	149 502	157 974	2 240	800
<b>Options de souscription restantes</b>	0	120 291	92 298	98 306	66 520	72 160

(1) ce plan est combiné avec un plan d'attribution gratuite d'actions (dont l'octroi est lié à des conditions économiques).

Caractéristiques de ce plan d'attribution :

nombre de bénéficiaires :	167.
nombre d'actions à l'origine :	34 500
nombre d'actions radiées :	-2 052
nombre d'actions restantes au 30/09/2007 :	32 448

(2) ce plan est combiné avec un plan d'attribution gratuite d'actions (dont l'octroi est lié à des conditions économiques).

Caractéristiques de ce plan d'attribution :

nombre de bénéficiaires :	116
nombre d'actions à l'origine :	41 088
nombre d'actions radiées :	-240
nombre d'actions restantes au 30/09/2007 :	40 848

• Variations des options

	Nombre d'options	
	30/09/07	30/09/06
<b>Options non exercées en début d'exercice</b>	<b>538 494</b>	<b>734 644</b>
Options attribuées	72 960	68 760
Options annulées	- 26 980	- 160 888
Options exercées	- 134 899	- 104 022
<b>Options non exercées en fin d'exercice</b>	<b>449 575</b>	<b>538 494</b>
<b>Options exerçables en fin de période</b>	<b>212 589</b>	<b>363 500</b>

La charge comptabilisée au titre des plans de souscription et d'attribution gratuite d'actions ne concerne que les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le montant pris en résultat est de 744 K€ au 30 septembre 2007 (357 K€ au 30 septembre 2006).

Les principaux paramètres retenus pour le calcul de la charge du plan combiné n° 2 sont :

- taux de distribution du résultat : 3,2%
- taux de placement sans risque : 3,9%
- volatilité des cours de bourse : 20,0%
- taux de turnover : 1,0%

La méthode d'évaluation de la juste valeur retenue (pour les options et attributions) est le modèle binomial.

## Note 5.14. Provisions

• La variation des provisions à caractère non courant est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/06	Résultat		Ecart de conversion	Variation périmètre	Autres	30/09/07
		Dotations	Reprises				
Retraites	10 865	2 079	- 1 419			2 550	14 075
Autres risques non courants	5 941	990	- 2 533	- 18	164	- 344	4 200
<b>TOTAL</b>	<b>16 806</b>	<b>3 069</b>	<b>- 3 952</b>	<b>- 18</b>	<b>164</b>	<b>2 206</b>	<b>18 275</b>

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite du métier Domaines skiabiles représentent l'essentiel du poste "retraites".

Les reprises sur "Autres risques non couverts" prennent en compte, essentiellement, l'incidence du dénouement du plan de restructuration de CDA et du désengagement de SAP dans ses filiales immobilières (SIP et SPALP).

Le mouvement affectant la "colonne Autres" est lié aux modifications effectuées en application de la Loi de décembre 2006 sur le financement de la sécurité sociale. Cette dernière remet en cause, de manière progressive, les accords collectifs de branche et notamment l'accord SNTF de mai 2004. De ce fait, les indemnités de départ à la retraite de l'ensemble des salariés du Groupe sont calculées avec charges sociales sur la base d'un âge de départ de 60 ans pour les métiers Domaines skiabiles et Parcs de loisirs et entre 62 et 65 ans pour le personnel de la holding CDA.

Les provisions pour "autres risques" couvrent, notamment, un contentieux lié à l'acquisition de participations.

• Analyse des engagements de retraites

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Engagements inscrits au bilan au titre</b>		
- des prestations de retraite		
- des prestations médicales postérieures à l'emploi	14 075	10 865
<b>Montant imputé au compte de résultat au titre des prestations de retraite</b>	<b>1 190</b>	<b>501</b>

• Les montants constatés au bilan sont déterminés de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Valeur actualisée des obligations financées	16 662	13 543
Juste valeur des actifs du régime	- 2 587	- 2 678
<b>Passif inscrit au bilan</b>	<b>14 075</b>	<b>10 865</b>

Le montant des retraites représente les engagements du Groupe sur les droits acquis par les salariés, nets de versements effectués à des fonds d'assurance.

• Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Coûts des services rendus au cours de l'exercice</b>	<b>819</b>	<b>372</b>
<b>Coût financier</b>	<b>479</b>	<b>249</b>
<b>Rendement attendu des actifs du régime</b>	<b>- 108</b>	<b>- 120</b>
<b>Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel</b>	<b>1 190</b>	<b>501</b>

Les charges de l'année intègrent :

- les droits pour une année supplémentaire d'ancienneté,
- les intérêts crédités,
- le rendement attendu des fonds d'assurance retraite.

- Les variations de l'exercice au titre des régimes à prestations définies sont détaillées ci-après :

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- 663	- 659
Coût financier	- 479	- 129
Pertes/gains actuariels	- 2 510	- 567
Prestations servies	482	287
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises	- 40	- 1 392
<b>TOTAL</b>	<b>- 3 210</b>	<b>- 1 326</b>

Les pertes/gains actuariels résultent des modifications de la législation (cf. note 1.17).

- Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	30/09/07	30/09/06
Taux d'actualisation	4,60%	3,89%
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	3,50%	4,60%

- La variation des provisions à caractère courant est constituée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/06	Résultat		Variation périmètre	Autres	30/09/07
		Dotations	Reprises			
Provisions pour gros entretien	10 389	2 917	- 1 966	-	- 390	10 950
Litiges et contentieux	4 404	-	- 1 716	- 183	0	2 505
Autres risques courants	4 923	956	- 2 010	-	722	4 591
<b>Provisions courantes</b>	<b>19 716</b>	<b>3 873</b>	<b>- 5 692</b>	<b>183</b>	<b>332</b>	<b>18 046</b>

Les provisions pour gros entretien concernent uniquement les Domaines skiables ; elles sont destinées à couvrir les travaux relatifs aux remontées mécaniques en affermage.

Les reprises de provisions non utilisées de l'exercice s'élèvent à 1,1 M€

## Note 5.15. Dettes financières

### 5.15.1. Décomposition des dettes financières brutes

(en milliers d'euros)	Au 30/09/2007			AU 30/09/2006		
	Non courantes	Courantes	Total	Non courantes	Courantes	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	411 014	27 495	438 509	428 410	29 895	458 305
Autres emprunts et dettes assimilées	9 230	1 492	10 722	7 991	731	8 722
Crédits-bails	1 019	-	1 019	1 019	2 919	3 938
Intérêts courus	-	544	544	-	1 183	1 183
Soldes créditeurs de banques et assimilés	-	73 207	73 207	-	51 243	51 243
Participation des salariés	2 695	546	3 241	2 751	611	3 362
Divers	29	91	120	27	549	576
<b>TOTAL</b>	<b>423 987</b>	<b>103 375</b>	<b>527 362</b>	<b>440 198</b>	<b>87 131</b>	<b>527 329</b>

L'intégration globale de Saas Fee Bergbahnen contribue à l'augmentation des dettes financières du Groupe pour 29 M€ .

A périmètre comparable, les dettes du Groupe baissent de 5,7 %.

L'accroissement des soldes créditeurs de banque provient de l'augmentation du recours aux découverts bancaires par les filiales suite au développement du Cash-pooling sur l'ensemble du Groupe.

• **Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :**

(en M€)	TOTAL	- d'un an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
	527,4	103,4	395,4	28,6

### 5.15.2. Structure de l'endettement

(en M€)	Au 30/09/2007		Au 30/09/2006	
	Montant	%	Montant	%
Dettes à taux fixe	32,2	6%	14,0	2%
Dettes financières à taux variable	491,9	93%	510,5	97%
Participation et divers	3,3	1%	2,8	1%
<b>TOTAL</b>	<b>527,4</b>	<b>100%</b>	<b>527,3</b>	<b>100%</b>

• **Instruments de couverture**

Parallèlement à la mise en place du crédit syndiqué, le Groupe a négocié des contrats de couverture de taux (strictement adossés à la dette). Au 30 septembre 2007, la dette financière à taux variable est couverte à hauteur de 295 M€ (soit 60% de la dette). Les instruments de couverture utilisés sont constitués de caps et de swaps.

### 5.15.3. Informations sur les taux d'intérêt

(en M€)	Au 30/09/2007		Au 30/09/2006	
	Montant	%	Montant	%
Taux fixe	32,2	3,54%	10,1	4,48%
Taux variable	490,9	4,45%	510,5	3,36%
Crédit-Bail	1,0	2,90%	3,9	7,71%
Participation et divers	3,3	-	2,8	-
<b>TOTAL</b>	<b>527,4</b>	<b>4,38%</b>	<b>527,3</b>	<b>3,41%</b>

### 5.15.4. Informations sur les clauses d'exigibilité

• **Le crédit syndiqué mis en place par le Groupe en 2006 implique le respect des covenants financiers suivants :**

• <b>Dettes nettes consolidées/EBO consolidé :</b>	< 4,25 au 30/09/2006	• <b>EBO consolidé/Frais financiers :</b>	> 5,00
	< 4,00 au 30/09/2007	• <b>Dettes nettes consolidées/</b>	
	< 3,75 à compter	<b>Capitaux propres totaux</b>	< 1,50 au 30/09/2006,
	du 31/03/2008		et 2007
			< 1,25 à compter
			du 31/03/2008

Au 30 septembre 2007, ces ratios sont respectés.

Une clause de propriété ("ownership") prévoit que le crédit devra être intégralement remboursé au cas où la Caisse des Dépôts cesse de détenir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA ou si une ou plusieurs personnes agissant de concert, autres que la CDC, vient à acquérir au moins 33,33% du capital et des droits de vote de la CDA, si après une période de 15 jours, l'emprunteur et l'Agent agissant sur instructions de la majorité des prêteurs, ne sont pas parvenus à un accord sur les modifications à la convention de crédits à effectuer.

## Note 5.16. Impôts différés passif

(en milliers d'euros)	Amortissements dérogatoires	Différences temporaires	Retraitements	Total
<b>Au 30/09/2005</b>	<b>9 776</b>	<b>0</b>	<b>- 3 877</b>	<b>5 899</b>
Augmentation	2 114	-	3 232	5 346
Diminution	1 408	-	-	- 1 408
Autres	-	-	5 365	5 365
<b>Au 30/09/2006</b>	<b>10 482</b>	<b>0</b>	<b>4 720</b>	<b>15 202</b>
Augmentation	1 591	667	960	3 218
Diminution	-	- 92	- 6 762	- 6 854
Autres	2	- 40	- 1 999	- 2 037
<b>Au 30/09/2007</b>	<b>12 075</b>	<b>535</b>	<b>- 3 081</b>	<b>9 529</b>

Les mouvements de l'exercice affectant la colonne "Retraitements" correspondent, pour l'essentiel, aux opérations de "netting" entre impôts différés actif et passif, effectuées par société (cf. note 5.7).

## Note 5.17. Dettes d'exploitation et autres dettes

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 677	49 402
Dettes fiscales et sociales	39 595	36 960
Autres dettes d'exploitation	10 445	5 340
<b>Sous-Total "Dettes d'exploitation"</b>	<b>107 717</b>	<b>91 702</b>
Dettes sur immobilisations	28 341	17 734
Autres dettes diverses	150	2 402
Comptes de régularisation	10 703	9 687
<b>Sous-Total "Autres dettes"</b>	<b>39 194</b>	<b>29 823</b>
<b>TOTAL</b>	<b>146 911</b>	<b>121 525</b>

L'évolution des dettes d'exploitation provient, pour partie, d'une augmentation des prises en charge de factures non parvenues et pour partie, d'un décalage temporaire de règlement de certains sites.

L'accroissement des dettes sur immobilisations résulte des travaux réalisés pour l'ouverture du Parc Astérix à Noël, ainsi que des encours des Domaines skiables (traditionnellement élevés à cette période).

## 6. Informations sur le compte de résultat consolidé

### Note 6.1. Chiffre d'affaires consolidé

(en milliers d'euros)					30/09/07	30/09/06
PAYS	Domaines skiables	Parcs de loisirs	Autres	Élimination intra-groupe		
FRANCE	278 764	117 745	19 051	- 31 807	383 753	371 186
EUROPE (hors France)	11 388	111 213	-	- 657	121 944	84 442
<b>Total au 30/09/2007</b>	<b>290 152</b>	<b>228 958</b>	<b>19 051</b>	<b>- 32 464</b>	<b>505 697</b>	<b>-</b>
<b>Total au 30/09/2006</b>	<b>258 686</b>	<b>198 140</b>	<b>10 959</b>	<b>- 12 157</b>	<b>-</b>	<b>455 628</b>

Le chiffre d'affaires Domaines skiables est pour l'essentiel constitué des ventes de forfaits de remontées mécaniques (plus de 95% du chiffre d'affaires du métier). Le chiffre d'affaires des Parcs de loisirs est constitué pour l'essentiel des ventes de billets d'entrée (2/3 du chiffre d'affaires du métier). Il comprend également l'activité restauration (18 %), boutiques et services marchands (12 %), ainsi que diverses activités annexes (dont l'Hôtel des 3 Hiboux du Parc Astérix).

L'augmentation de 50 M€ résulte, principalement, de l'intégration des parcs Walibi en année pleine et de Saas Fee Bergbahnen à compter du 27 janvier 2007. Retraité de ces effets de périmètre, la progression est de 21 M€, soit + 4,3 %.

## Note 6.2. Résultat Opérationnel par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Domaines skiables		Parcs de loisirs		Autres		Élimination intra-groupe		TOTAL	
	30/09/07	30/09/06	30/09/07	30/09/06	30/09/07	30/09/06	30/09/07	30/09/06	30/09/07	30/09/06
Chiffre d'affaires	290 152	258 686	228 958	198 140	19 051	10 959	- 32 464	- 12 157	505 697	455 628
Autres produits liés à l'activité	169	212	1 764	570	34	2 212	- 997	- 2 156	970	838
<b>Total des produits des activités ordinaires</b>	<b>290 321</b>	<b>258 898</b>	<b>230 722</b>	<b>198 710</b>	<b>19 085</b>	<b>13 171</b>	<b>- 33 461</b>	<b>- 14 313</b>	<b>506 667</b>	<b>456 466</b>
Achats	- 19 261	- 17 544	- 31 743	- 27 084	- 251	- 122	906		- 50 349	- 44 750
Services extérieurs	- 51 341	- 33 799	- 68 229	- 50 004	- 10 708	- 6 793	37 797	12 672	- 92 481	- 77 924
Impôts, taxes et versements assimilés	- 21 508	- 22 069	- 4 816	- 3 934	- 394	- 368			- 26 718	- 26 371
Charges de personnel, intéressement et participation	- 77 458	- 77 433	- 70 346	- 59 610	- 11 723	- 14 114	- 5 242	1 624	- 164 769	- 149 533
Autres produits et charges d'exploitation	- 23 635	- 15 931	- 6 946	- 3 953	415	413			- 30 166	- 19 471
<b>Excédent Brut Opérationnel</b>	<b>97 118</b>	<b>92 122</b>	<b>48 642</b>	<b>54 125</b>	<b>- 3 576</b>	<b>- 7 813</b>	<b>0</b>	<b>- 17</b>	<b>142 184</b>	<b>138 417</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 42 163	- 36 228	- 30 633	- 22 249	- 550	- 267			- 73 346	- 58 744
Autres produits et charges opérationnels	- 75	- 50	- 179	666	- 13	- 356		17	- 267	277
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>54 880</b>	<b>55 844</b>	<b>17 830</b>	<b>32 542</b>	<b>- 4 139</b>	<b>- 8 436</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 571</b>	<b>79 950</b>

L'élimination des soldes intra- groupe correspond pour l'essentiel aux refacturations aux filiales des prestations effectuées par CDA et CDA-DS.

## Note 6.3. Coût de l'endettement, autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Charges d'intérêts sur emprunts	- 22 356	- 13 985
Autres revenus et charges financières	- 364	538
Produits de trésorerie et équivalent trésorerie	493	- 782
<b>Coût de l'endettement net</b>	<b>- 22 227</b>	<b>- 14 229</b>
Pertes sur opérations financières	- 1 450	- 744
Autres résultats financiers	621	450
Dotations/Reprises provisions financières	- 247	24
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>- 1 076</b>	<b>- 270</b>

La forte progression des coûts de l'endettement (+8 M€) provient, essentiellement, des variations de périmètre et coûts de financement associés (pris en compte en année pleine en 2007 contre 4 mois en 2006), ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts.

## Note 6.4. Charge d'impôt

L'impôt sur les sociétés se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Impôt exigible	- 11 492	- 15 400
Impôt différé	- 4 243	- 6 900
<b>TOTAL</b>	<b>- 15 735</b>	<b>- 22 300</b>

Le rapprochement entre le taux normal d'impôt en France et le taux effectif constaté est présenté ci-après : le taux effectif correspond au montant de l'impôt rapporté au résultat net des sociétés intégrées avant l'impôt.

	30/09/07	30/09/06
<b>Taux normal</b>	<b>33,33%</b>	<b>33,33%</b>
<b>Incidence de la contribution sociale sur les bénéfices</b>	<b>0,38%</b>	<b>0,34%</b>
<b>Ecart de taux et divers</b>	<b>- 0,61%</b>	<b>0,33%</b>
<b>Taux effectif</b>	<b>33,10%</b>	<b>34,00%</b>

Les déficits reportables et amortissements réputés différés non comptabilisés (bases) au 30 septembre 2007 s'élèvent à 43 M€. Ils représentent, pour l'essentiel, les déficits non récupérables des sociétés néerlandaises acquises en 2006 (la récupération des déficits est limitée à 5 ans selon la nouvelle législation fiscale locale).

## Note 6.5. Quote-part dans le résultat des sociétés associées

(en M€) Sociétés	Pays d'enregistrement	Total bilan	Produits	Résultat	Quote-part résultat mis en équivalence
<b>2007</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	141,8	57,0	7,1	2,4
CMBF	Italie	46,4	8,4	-1,2	-0,3
Saas Fee Bergbahnen <sup>(1)</sup>	Suisse	48,1	16,5	0,0	-0,3
Téléverbier	Suisse	95,2	29,1	2,5	0,5
Alpsee Riederalp Bergbahnen	Suisse	17,6	6,3	0,0	0,0
Ecoparc	France	4,7	2,9	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>		<b>353,8</b>	<b>120,2</b>	<b>8,4</b>	<b>2,3</b>
<b>2006</b>					
Groupe Cie du Mont-Blanc	France	133,7	53,6	2,8	0,9
CMBF	Italie	28,2	9,4	0,3	0,1
Saas Fee Bergbahnen	Suisse	46,2	15,9	0,0	0,0
Téléverbier	Suisse	86,1	28,5	2,5	0,5
Alpsee Riederalp Bergbahnen	Suisse	17,1	6,8	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>		<b>311,3</b>	<b>114,2</b>	<b>5,6</b>	<b>1,5</b>

(1) depuis le 27 janvier 2007, Saas Fee est intégrée globalement (sur la partie intégrée, le résultat Part du Groupe ressort à + 0,3 M€).

## 7. Informations sur le tableau des flux de trésorerie

### Note 7.1. Flux de trésorerie liés à l'exploitation

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
Résultat Net part du Groupe	28 143	41 140
Intérêts minoritaires	3 657	3 542
<b>Résultat net global</b>	<b>31 800</b>	<b>44 682</b>
Dotations et reprises sur amortissements et provisions (hors actif circulant)	74 129	57 996
Plus ou moins-values de cession	2 162	- 3 565
Quote-Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	- 2 267	- 1 531
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	985	823
Autres	1 485	68
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>108 294</b>	<b>98 473</b>
Coût de l'endettement net	22 227	14 229
Charge d'impôts	15 983	22 300
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>	<b>146 504</b>	<b>135 002</b>
Variation des créances et dettes sur opérations d'exploitation	5 924	- 13 929
Autres éléments de trésorerie	2 554	- 4 461
Impôt versé	- 10 650	- 12 203
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>144 332</b>	<b>104 409</b>

La variation des créances et dettes d'exploitation est liée à l'évolution des dettes d'exploitation (cf. Note 5.17). Les autres éléments de trésorerie prennent en compte, essentiellement, les variations des charges et produits constatés d'avance.

## Note 7.2. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/07	30/09/06
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2	2 428	5 130
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.3	95 801	89 666
<b>Acquisition d'immobilisations</b>		<b>98 229</b>	<b>89 796</b>
Variations créances et dettes en immobilisations		- 11 647	- 4 347
<b>Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles au tableau des flux de trésorerie</b>		<b>86 582</b>	<b>85 449</b>

## Note 7.3. Variations des dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Dettes financières au bilan de l'exercice précédent</b>	<b>527 329</b>	<b>303 254</b>
Emprunt auprès des établissements de crédit	- 48 399	147 249
Emprunts par crédit bail	- 1 217	- 3 667
Autres	19	- 668
<b>Variation des dettes financières dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>- 49 597</b>	<b>142 914</b>
Variation des soldes créditeurs de banque	21 974	- 4 203
Divers (essentiellement variation de périmètre)	27 656	85 364
<b>Dettes financières au bilan consolidé du 30/09/2007</b>	<b>527 362</b>	<b>527 329</b>

A périmètre comparable, l'endettement du Groupe est en baisse (cf. note 5.15).

L'augmentation des soldes créditeurs de banque résulte de l'accroissement des découverts bancaires par le Groupe, lié à l'utilisation du "Cash-pooling" sur l'ensemble du Groupe.

## Note 7.4. Trésorerie nette

(en milliers d'euros)	Notes	30/09/07	30/09/06
<b>Trésorerie à l'actif du bilan</b>	<b>5.12</b>	<b>43 127</b>	<b>51 334</b>
Soldes créditeurs de banques et assimilés	5.15	- 73 207	- 51 243
Intérêts courus sur soldes créditeurs de banque	-	-	- 454
<b>Trésorerie nette dans le tableau des flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>- 30 080</b>	<b>- 363</b>

## 8. Autres informations

### Note 8.1. Effectifs du Groupe

	30/09/07	30/09/06
<b>Effectif moyen</b>		
Permanents	1 716	1 647
Saisonniers	2 800	2 862
<b>TOTAL DE L'EFFECTIF MOYEN</b>	<b>4 516</b>	<b>4 509</b>

Au 30 septembre 2007, l'effectif se répartit de la manière suivante :

- Domaines skiabiles	1 717
- Parcs de loisirs	2 707
- Autres	92

L'effectif saisonnier des activités Domaines skiabiles est à son maximum au cours de la saison hivernale (effectif maximum de saisonniers de 2 200 en 2007) tandis que pour l'activité Parcs de loisirs, ce maximum se situe au cours de l'été (effectif maximum de saisonniers de 2 700 en 2007).

### Note 8.2. Engagements hors-bilan

En dehors des engagements relatifs aux conventions de concessions mentionnées en note 1.8., les engagements hors bilan significatifs sont les suivants :

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06
<b>Avals et cautions</b>	<b>2 338</b>	<b>2 657</b>
Redevances de crédit-bail (sur contrats non retraités)	45	736
Options d'achat d'actions	0	57
Autres (engagements sur travaux en cours)	9 381	10 523
<b>Engagements donnés</b>	<b>11 764</b>	<b>13 973</b>
Garanties de passif reçues	10 000	40 000
Cautions reçues	5 508	2 837
<b>Engagements reçus</b>	<b>15 508</b>	<b>42 837</b>

Lors de l'acquisition en 2006 de cinq parcs d'attraction, le vendeur a octroyé à CDA une garantie d'actif et de passif dans la limite d'un plafond de 40 M€ durant la 1<sup>ère</sup> année, puis de 10 M€ jusqu'au 28/02/2008, date d'expiration de la garantie.

L'évolution des cautions reçues correspond aux garanties liées aux opérations immobilières de la station des Arcs.

Sont à signaler les engagements suivants :

- les engagements du Groupe CDA en matière de loyers représentant, au 30 septembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
<b>Locations simples</b>	<b>33 413</b>	<b>3 016</b>	<b>6 824</b>	<b>23 573</b>
<b>Affermages</b>	<b>23 455</b>	<b>4 624</b>	<b>15 349</b>	<b>3 482</b>
<b>Total</b>	<b>56 868</b>	<b>7 640</b>	<b>22 173</b>	<b>27 055</b>

- Certains contrats de travail prévoient, dans certaines conditions, le versement d'indemnités complémentaires en cas de rupture. Celles-ci varient de 1 à 2 ans de salaires bruts selon les cas.
- Dans le cadre du développement de sa capacité d'hébergement résidentiel de la station, la SAP (La Plagne) a consenti des options de rachat à terme (20/12/2013) de parts de la "SNC Résidence de Tourisme ASPEN" pour un montant maximum de 6 M€ non indexable. Sur les bases des valeurs actuelles du marché, cet engagement est sans effet significatif (l'exercice de ces options étant improbable).
- Certaines immobilisations incorporelles, corporelles et financières inscrites au bilan consolidé du Groupe CDA font l'objet, à hauteur de 187 M€, d'hypothèques ou de nantissemements en garantie du capital restant dû des emprunts enregistrés en dettes financières du Groupe ou en garantie sur litiges en cours. Ils correspondent, pour l'essentiel, aux garanties données dans le cadre du contrat du crédit syndiqué (crédit d'environ 420 M€ d'une durée de cinq ans, mis en place en 2006) via le nantissement des titres BELPARK, COFILO et Walibi World. Ces sûretés seront levées dès lors que le ratio "dette nette consolidée/EBO consolidé" sera inférieur à 2,25 pendant deux semestres consécutifs. La holding CDA a, également, garanti des emprunts à hauteur de 18 M€.
- Le Musée Grévin a conclu un engagement réciproque pour la reprise du bail des locaux jouxtant le Musée.

# 3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Exercice clos le 30 septembre 2007**

Aux actionnaires

COMPAGNIE DES ALPES

89, rue Escudier

92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société COMPAGNIE DES ALPES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 3.1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## 3.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 1.10 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 1.10, 5.1 et 5.2 donnent une information appropriée sur ces éléments.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes également assurés que la note 1.8 aux comptes consolidés donne une information appropriée sur le traitement comptable retenu pour les contrats de concession et d'affermage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3.3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 21 décembre 2007

Les Commissaires aux comptes

Bruno Tesnière  
PricewaterhouseCoopers Audit S.A.  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis Grison  
Mazars & Guérard  
Tour Exaltis, 61, rue Henri Régnauld  
92075 Paris La Défense Cedex

## 4. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	Mazars & Guérard				PricewaterhouseCoopers Audit S.A.			
	Montants		%		Montants		%	
( montants en milliers d'euros)	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<b>AUDIT</b>								
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>								
<b>Emetteur</b>	225	180	35%	29%	225	180	18%	24%
<b>Filiales intégrées globalement</b>	414	405	65%	65%	560	546	44%	71%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b>								
<b>Emetteur</b>		38		6%	495	38	39%	5%
<b>Filiales intégrées globalement</b>								
<b>Sous-total</b>	<b>639</b>	<b>623</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 280</b>	<b>764</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
<i>Juridique, fiscal, social</i>								
<i>Autres</i>								
<b>Sous-total</b>		-	0%	0%	-	-	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>639</b>	<b>623</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 280</b>	<b>764</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# VII. COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS

## 1. L'activité et les résultats de la S.A. Compagnie des Alpes

### 1.1. Rôle de la SA Compagnie des Alpes au sein du Groupe

La SA CDA a pour missions la détention des participations, le pilotage, l'animation et le contrôle de l'activité et des développements du Groupe, la gestion des principaux cadres dirigeants, la mise à disposition de moyens et de services pour les sociétés filiales, concernant notamment l'amélioration de la gestion, l'optimisation des ressources financières, ainsi que la conduite de projets particuliers de recherche et de développement ayant pour objet le développement de l'activité et des synergies entre les métiers.

#### • Activités de pilotage et d'animation

La CDA a pris en charge depuis 2004/2005 certaines missions pour l'ensemble du Groupe : l'assistance à la gestion des fournisseurs d'énergie et centralisation des données correspondantes, centralisation de la politique d'assurance, le renforcement de missions informatiques et le refinancement des dettes financières à plus d'un an (via sa filiale CDA-Financement). Elle assure également d'autres missions (juridiques, techniques, ressources humaines, trésorerie, support des Parcs de loisirs) pour certains groupes de filiales.

Suite au regroupement en avril 2006 des holdings CDA et Grévin & Cie, ces missions se sont étoffées. L'effectif moyen du personnel de la CDA est passé de 68 personnes en 2005/2006 à 86 personnes en 2006/2007 (Equivalents Temps Pleins)

Dans le cadre de cette évolution de l'organisation du groupe, 4 salariés de CDA ont été transférés en avril 2007 dans la société "Les Productions du Parc", filiale chargée de la création, de la production et de la réalisation de spectacles et attractions des parcs du Groupe.

#### • Nouvelles prises de participations et opérations de financement

En janvier 2007, la Compagnie des Alpes a réalisé une acquisition complémentaire de 38 091 actions de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB) pour un montant de 3 M€.

19 044 de ces titres ont été rétrocédés à la SEM Chamonix Développement et à la SOGER (actionnaires de CMB) dans

le cadre du pacte d'actionnaires pour un montant de 1,5 M€. La participation de CDA dans la CMB s'élève à 33,47% (soit + 2,1% par rapport au 30/09/2006).

En avril 2007, CDA a acquis 26,08% d'Ecoparcs pour 0,7 M€, coûts d'acquisition compris. Cette opération, réalisée en liaison avec la Caisse des Dépôts, vise à favoriser le développement concomitant de l'Ecomusée d'Alsace et du parc de loisirs Bioscope, ouvert l'an passé.

La société P2P WEB détenue à 100% par CDA a été constituée en septembre 2007. Son objet social consiste en la création, l'édition et la gestion des sites internet destinés à promouvoir les activités du Groupe.

La cession par CDA de sa détention minoritaire (4%) dans la société Aquaparc du Bouveret (entité qui porte les murs de l'Aquaparc du Bouveret) a été réalisée dans le cadre d'une convention du 26 janvier 2007 et d'un avenant de septembre 2007.

Le remboursement (net) des dettes financières s'est élevé à 21,9 M€ (dont 16,5 M€ au titre du crédit d'acquisition).

Un nouveau plan d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions a été mis en place en mars 2007. Concernant le plan d'options n° 5 de 2002 arrivé à expiration, toutes les options restantes ont été levées ou radiées. L'ensemble des levées d'options de souscription d'actions de l'exercice a généré une augmentation de capital de 1 M€ (nominal) et des primes d'émission de 2,5 M€. Une information détaillée figure au chapitre VIII du présent Document de référence.

Dans le cadre du contrat de liquidités, conclu le 7 juillet 2005 avec SG Securities, le programme de rachat de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale mixte du 24 février 2005 s'est poursuivi. Un encours de trésorerie de 1M€ est consacré principalement à l'animation de marché du titre CDA. Au 30 septembre 2007, la CDA disposait de 8 459 actions auto-détenues pour une valeur comptable de 309 K€ représentant 0,05% du capital.

Le bilan du programme de rachat d'actions figure au chapitre IX du présent Document de référence.

## 1.2. Résultats

Le résultat d'exploitation est négatif de 3,3 M€. En 2005/2006, il était négatif de 10 M€ en raison des coûts initiés dans le cadre de la mise en place du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (3,6 M€), des coûts d'acquisition des parcs Walibi (2,7 M€) et des charges de personnel liées au transfert des salariés de la holding Grévin & Cie intégrés dans la CDA. Le résultat financier s'élève à 22,4 M€ (contre 41,7 M€ en 2005/2006, exercice marqué par une distribution exceptionnelle de dividendes par Grévin & Cie d'un montant de 39,5 M€).

Les charges financières de l'exercice s'élèvent à 14,6 M€ (contre 7,4 M€ en 2005/2006) du fait du financement en année pleine de l'acquisition des parcs Walibi et de la hausse des taux d'intérêts.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,4 M€ résultant principalement de régularisation créditrice de TVA (suite aux changements de la législation fiscale).

L'intégration fiscale dégage un produit d'impôt sur les sociétés de 6,2 M€.

Le résultat net s'élève ainsi à 25,7 M€.

## 1.3. Politique de dividendes

La politique de dividendes de la CDA est de distribuer un montant représentant environ 35% du Résultat Net part du Groupe. Les dividendes mis en distribution par la Compagnie des Alpes au titre des trois derniers exercices pleins ont été les suivants :

Exercice	Date du versement	Dividende	Avoir fiscal	Revenu global
2003/2004 <sup>(1)</sup>	28/02/2005	1,70 €	0,40 €	2,10 €
2004/2005	24/02/2006	1,70 €	-	1,70 €
2005/2006 <sup>(2)</sup>	01/03/2007	1,90 €	-	1,90 €

(1) versement intervenu par acompte de 0,80 € par action le 15/12/2004 (ou 1,20 € en cas d'avoir fiscal de 0,40 € par action) et solde de 0,90 € par action le 28/02/2005

(2) versement intervenu par acompte de 1,00 € par action le 20/12/2006 et solde de 0,90 € le 01/03/2007

Il est proposé à l'Assemblée générale de verser, au titre du résultat de l'exercice 2006/2007, un dividende net de 0,85 € par action.

## 2. États financiers résumés

### 2.1. Bilan social au 30 septembre 2007

#### Bilan Actif

(en milliers d'euros)	30/09/07			30/09/06	30/09/05
	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants nets	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	1 989	1 038	951	434	154
Immobilisations corporelles	2 378	710	1 668	1 615	219
Immobilisations financières	705 851	2 297	703 554	704 814	380 673
<b>Actif immobilisé</b>	<b>710 218</b>	<b>4 045</b>	<b>706 173</b>	<b>706 863</b>	<b>381 046</b>
Stocks	148	148	0	0	0
Créances d'exploitation	7 193	-	7 193	13 856	3 529
Trésorerie	9	-	9	12	1 001
<b>Actif circulant</b>	<b>7 350</b>	<b>148</b>	<b>7 202</b>	<b>13 868</b>	<b>4 530</b>
Charges constatées d'avance	932	0	932	1 244	653
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>718 500</b>	<b>4 193</b>	<b>714 307</b>	<b>721 975</b>	<b>386 229</b>

#### Bilan Passif

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Capital social	117 481	116 453	96 285
Prime d'émission & boni de fusion	149 825	147 303	91 273
Réserve légale	10 168	8 373	7 635
Réserve spéciale sur plus-values à long terme	-	-	-
Autres réserves	4 217	4 217	4 217
Report à nouveau	99 713	80 111	76 823
Résultat de l'exercice	25 723	35 908	14 763
Acompte sur dividendes	-	-	-
Provisions réglementées	23	6	5
<b>Capitaux propres</b>	<b>407 150</b>	<b>392 371</b>	<b>291 001</b>
Provisions pour risques et charges	0	1 527	503
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>0</b>	<b>1 527</b>	<b>503</b>
Dettes financières	297 502	319 408	90 489
Dettes d'exploitation	9 345	8 362	3 766
Autres dettes et comptes de régularisation	310	307	470
<b>Dettes</b>	<b>307 157</b>	<b>328 077</b>	<b>94 725</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>714 307</b>	<b>721 975</b>	<b>386 229</b>

## 2.2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06	30/09/05
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	<b>24 480</b>	<b>14 171</b>	<b>9 364</b>
Autres produits et transfert de charges	36	408	138
Reprises de provisions	1 527	136	60
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>26 043</b>	<b>14 715</b>	<b>9 562</b>
Achats et charges externes	13 391	10 670	5 495
Impôts et taxes	1 006	867	747
Salaires et charges sociales	14 321	11 311	5 390
Dotations aux amortissements	550	266	202
Dotations aux provisions	0	1 527	-
Autres charges	70	79	87
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>29 338</b>	<b>24 720</b>	<b>11 921</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>- 3 294</b>	<b>- 10 005</b>	<b>- 2 359</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>22 447</b>	<b>41 725</b>	<b>15 593</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>19 153</b>	<b>31 720</b>	<b>13 234</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>354</b>	<b>- 1 465</b>	<b>- 366</b>
Impôt sur les sociétés	6 216	5 653	1 895
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>25 723</b>	<b>35 908</b>	<b>14 763</b>

## 2.3. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/09/07	30/09/06	30/09/05
Résultat net	25 723	35 908	14 763
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	- 5 564	7 986	713
Plus et moins values de cession	66	1 831	- 19
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>20 225</b>	<b>45 725</b>	<b>15 457</b>
Variation du BFR	7 518	- 7 119	- 1 553
Elimination des charges financières et abandons de créances	16 566	7 119	2 550
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>44 309</b>	<b>45 725</b>	<b>16 454</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 1 123	- 1 950	- 111
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	1	8
Acquisitions d'immobilisations financières	- 6 522	- 379 898	- 26 959
Cessions et remboursements d'immobilisations financières	12 323	48 081	6 926
<b>Flux de trésorerie liés aux investissements</b>	<b>4 678</b>	<b>- 333 766</b>	<b>- 20 136</b>
Augmentation de capital souscrite (y compris prime d'émission)	3 550	76 198	2 876
Souscription d'emprunts et avances d'associés	1 500	232 800	54 720
Remboursement d'emprunts et d'avances d'associés	- 19 675	- 7 016	- 45 701
Augmentation des découverts	- 3 247	2 826	5 306
Décaissement des charges financières et abandon de créances	- 16 566	- 7 119	- 2 550
Variations des créances et dettes diverses	- 41	100	542
Dividendes attribués	- 14 511	- 10 737	- 10 621
<b>Flux de trésorerie liés aux financements</b>	<b>- 48 990</b>	<b>287 052</b>	<b>4 572</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 3</b>	<b>- 989</b>	<b>890</b>
Trésorerie à l'ouverture	12	1 001	111
Trésorerie à la clôture	9	12	1 001
Variation de la trésorerie	- 3	- 989	890

## 3. Tableau des filiales et des participations

Informations financières	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/07 (direct et indirect)	Capital (a)	Capitaux propres autres que le capital y compris résultat(a)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (b)	Montants des cautions et avals donnés par la société (1)	Chiffre d'affaires hors taxes (a)	Résultat net (a)	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
<b>Filiales et participations</b>												
<b>Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)</b>												
C12S - n° SIREN 443140694 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	SAS	30/09/07	100,00%	60	- 3 6	0	---	0	-11	---	60	24
SWISSALP <sup>(a)</sup> GENÈVE (SUISSE)	SA	30/09/07	100,00%	6 045	- 926	5 022	---	0	-722	---	6 572	6 572
CDA-DS - n° SIREN 477855787 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	30/09/07	100,00%	198 531	3 156	0	---	3 293	16 565	16 500	198 531	198 531
GRÉVIN & CIE - n° SIREN 334240033 60128 PLAILLY	SA	30/09/07	100,00%	52 913	6 892	0	---	64 398	3 651	9 716	114 541	114 541
CDA FINANCEMENT - n° SIREN 482940616 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	SNC	30/09/07	100,00%	10	- 5 74	0	---	0	-186	---	10	10

## Informations financières

Informations financières	Forme juridique	Date du dernier exercice clos	Quote-part du capital détenue au 30/09/07 (direct et indirect)	Capital (a)	Capitaux propres autres que le capital y compris résultat (a)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (b)	Montants des cautions et avals donnés par la société (1)	Chiffre d'affaires hors taxes (a)	Résultat net (a)	Distributions versées à la CDA durant l'exercice	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD n° SIREN 775670706	SAS	30/09/07	100,00%	300	1 132	0	---	5 658	-625	400	5 803	5 803
STE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - n° SIREN 379833684 68190 UNGERSHEIM	SA	30/09/07	51,00%	3 000	-2 920	0	218	0	-1 435	---	1 899	0
AQUARIUM GÉANT SAINT-MALO n° SIREN 399410265 35400 SAINT-MALO	SNC	30/09/07	100,00%	564	2 608	0	---	5 016	868	779	7 260	7 260
LES PRODUCTIONS DU PARC n° SIREN 421155458 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT	SAS	30/09/07	100,00%	37	-32	0	---	1 269	-31	---	38	38
MUSEE GRÉVIN - n° SIREN 552067811 75009 PARIS	SA	30/09/07	95,88%	4 603	4 418	0	---	10 493	3 056	4 198	30 061	30 061
France MINIATURE - n° SIREN 348677196 78990 ELANCOURT	SNC	30/09/07	100,00%	37	-1 273	0	---	2 592	-619	---	2 412	2 412
BAGATELLE - n° SIREN 345078299 62155 MERLIMONT	SNC	30/09/07	100,00%	130	1 207	0	---	6 147	-557	---	1 159	1 159
HARDERWIJK HELLEDOORN HOLDING HARDERWIJK - PAYS-BAS	BV	30/09/07	100,00%	250	64 440	0	---	0	-719	---	70 478	70 478
GREVIN DEUTSCHLAND BESTWIG/HOCHSAUERLAND - Allemagne	GmbH	30/09/07	100,00%	2 601	489	0	---	8 260	-555	---	5 123	5 123
GRÉVIN & Cie TOURAINE - n° SIREN 440 932 259 37400 LUSSAULT S/LOIRE	SNC	30/09/07	100,00%	518	1 074	0	---	1 775	234	176	1 789	1 789
HELLEDOORN AVONTUREN PARK HELLEDOORN - PAYS-BAS	BV	30/09/07	100,00%	550	2 378	0	---	7 079	717	---	1 400	1 400
BICI ENTERTAINMENT <sup>(c)</sup> Le Bouveret - SUISSE	SA	30/09/07	100,00%	3 630	-751	0	---	17 385	426	---	1 233	1 233
PLEASUREWOOD HILLS <sup>(c)</sup> Suffolk - ROYAUME-UNI	Ltd	30/09/07	100,00%	1	-1	0	---	4 003	-403	---	3 494	3 494
PORT SAINT-PÈRE SAFARI AFRICAÏN (PLANÈTE SAUVAGE) n° SIREN 382269330 - 44710 PORT SAINT-PÈRE	SA	30/09/07	100,00%	657	-1 034	0	---	3 305	-122	---	1 369	1 369
ÉCO BIO GESTION - n° SIREN 488918970 68190 UNGERSHEIM	SAS	30/09/07	97,00%	250	-2 003	0	---	3 119	-175	---	243	0
BELPARK WAVRE - Belgique	BV	30/09/07	100,00%	122 164	-13 377	32 704	(1)	44 342	2 953	---	167 545	167 545
COFILO - n° SIREN 383 926532 <sup>(c)</sup> 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT	SAS	30/09/07	100,00%	713	699	0	(1)	0	579	---	16 850	16 850
P2P WEB - n° SIREN 500 244 140 92100 BOULOGNE-BILLAN COURT	SAS	30/09/07	100,00%	37	-2	0	---	0	-2	---	37	37

## Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

ECOPARC - n° SIREN 342384880 68190 UNGERSHEIM	SA	31/12/06	26,08%	4 145	-1 606	0	---	2 234	-777	---	713	713
EXTEL - n° SIREN 349777243 92514 BOULOGNE-BILLAN COURT	SAS	31/05/07	35,00%	39	31	30	---	266	-91	---	7	7
PARC CARTHAGE Tunisie	SA		12,50%	NC	NC	0	---	NC	NC	---	174	157
CMB - n° SIREN 605520584 74400 CHAMONIX	SA	31/05/07	33,47%	6 886	45 301	0	---	51 074	5 731	793	24 376	24 376

(a) dernier arrêté de comptes 30/09/07 pour les sociétés consolidées

(b) montant en principal.

(c) conversion en euros : CHF 1,5881 - GBP 0,6770

(d) exercice de 9 mois

(1) titres nantis.

## 4. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission & boni de fusion	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux Propres
<b>Au 30 septembre 2005</b>	<b>96 285</b>	<b>91 273</b>	<b>11 852</b>	<b>76 823</b>	<b>14 763</b>	<b>5</b>	<b>291 001</b>
Affectation du résultat au 30/09/2005	-	-	738	3 288	- 4 026	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 10 737	0	- 10 737
Augmentation de capital	20 168	56 030	-	-	-	-	76 198
Dotations et reprise de provisions réglementées	-	-	-	-	-	1	1
Résultat au 30/09/2006	-	-	-	-	35 908	-	35 908
<b>Au 30 septembre 2006</b>	<b>116 453</b>	<b>147 303</b>	<b>12 590</b>	<b>80 111</b>	<b>35 908</b>	<b>6</b>	<b>392 371</b>
Affectation du résultat au 30/09/2006	-	-	1 795	19 602	- 21 397	-	0
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 14 511	-	- 14 511
Augmentation de capital	1 028	2 522	-	-	-	-	3 550
Dotations et reprise de provisions réglementées	-	-	-	-	-	17	17
Résultat au 30/09/2007	-	-	-	-	25 723	-	25 723
<b>Au 30 septembre 2007</b>	<b>117 481</b>	<b>149 825</b>	<b>14 385</b>	<b>99 713</b>	<b>25 723</b>	<b>23</b>	<b>407 150</b>

## 5. Résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications (montants en euros)	30/09/03	30/09/04	30/09/05	30/09/06	30/09/07
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	93 856 163	95 189 816	95 285 326	116 452 888	117 481 161
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	6 156 494	6 243 975	6 315 835	7 638 726	15 412 351
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 126 403	11 798 472	9 363 867	14 171 862	24 480 970
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 214 178	14 436 407	13 580 991	38 243 065	13 963 997
c) Impôt sur les bénéfices	469 958	114 647	- 1 894 734	- 5 653 401	- 6 195 167
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 763 195	18 455 357	14 763 788	35 908 200	25 723 674
e) Résultats distribués	10 466 040	10 621 619	10 736 824	14 511 413	ND
<b>RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,91	2,29	2,45	5,75	1,31
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,91	2,96	2,34	4,70	1,67
c) Dividende attribué à chaque action	1,70	1,70	1,70	1,90	ND
<b>PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés	42	43	36	68	86
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 529 907	6 437 640	3 534 842	8 206 038	10 291 185
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 069 173	2 416 644	1 854 470	3 105 040	4 123 511

# VIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## 1. Fonctionnement et composition des organes de Direction et de Surveillance

Constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration en 1989, la Société a adopté, le 25 février 2000, la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et le contrôle de cette direction. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les fonctions de gestion et de direction de la Société sont exercées par un Directoire, et la fonction de contrôle par un Conseil de surveillance, organe de représentation des actionnaires.

Un règlement intérieur, adopté le 27 mai 2004 à la suite de la privatisation de la Société et entré en vigueur à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2004 sous le nom de "Charte de Gouvernement d'Entreprise", complétant les statuts, fixe les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance et organise ses relations avec le Directoire.

A effet du 1<sup>er</sup> octobre 2007, la Charte de Gouvernement d'Entreprise a été revue afin de l'adapter à la modification de l'actionnariat intervenue à la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition des participations dans les sociétés STVI, SERMA, DSV et DSR, et à l'évolution du contexte général en matière de gouvernance :

Le fonctionnement et la composition des organes de direction et de surveillance sont présentés ci-après tels qu'en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, soit avant la modification de la Charte. Toutefois les changements intervenus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007 sont signalés au fur et à mesure de cette présentation.

Le Directoire est nommé par le Conseil de surveillance qui fixe le nombre de membres.

Le Directoire était composé de quatre membres au cours de l'exercice 2006/2007. Ce nombre a été porté à cinq à compter du 25 octobre 2007.

Les membres du Directoire sont des personnes physiques (l'âge limite pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixé à 70 ans) pouvant être choisies en dehors des actionnaires. Le Directoire est nommé pour une durée de six ans, à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé.

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, celui-ci représentant alors la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire est investi collégalement des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Cependant, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce et à la Charte de Gouvernement d'Entreprise, un certain nombre d'opérations ne peuvent être réalisées par le Directoire qu'après avoir recueilli l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- les engagements de cautions, d'avaux ou de garanties au nom de la Société,
- les cessions d'immeubles par nature, les cessions totales ou partielles de participations, les constitutions de sûretés sur les biens sociaux,
- les investissements ou désinvestissements entrant dans l'activité courante d'un montant supérieur à 15 M€, ainsi que les investissements sortant du cadre de l'activité courante ou dans un pays où le Groupe n'exerce auparavant aucune activité,
- la nomination et la rémunération à quelque titre que ce soit (en ce compris l'attribution gratuite d'actions et l'attribution d'options) des membres du Directoire,
- la politique générale de mise en place de plans d'options et d'attribution gratuite d'actions,
- les conditions de mise en œuvre des autorisations d'intervention sur le capital de la Société données par l'Assemblée générale.

Les décisions du Directoire doivent être prises à l'unanimité, si le Directoire ne comprend que deux membres, et à la majorité des membres en exercice, si le Directoire comprend plus de deux membres. Dans ce dernier cas, la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

Le Conseil de surveillance était composé de onze membres au cours de l'exercice 2006/2007. Ce nombre a été porté à douze par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2007. Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins une action au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions. Le Conseil de surveillance nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.



Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, préside l'Assemblée générale des actionnaires. Conformément aux critères énoncés dans le document AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, les membres indépendants ne peuvent entretenir aucune relation avec la Société ou ses actionnaires qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Sont en particulier considérées comme des clauses d'exclusion :

- être salarié de la Compagnie des Alpes, ou de l'une de ses filiales ou salarié ou administrateur d'un des actionnaires de la Compagnie des Alpes détenant plus de trois pour cent (3%) du capital de cette dernière, ou l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle la Compagnie des Alpes détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Compagnie des Alpes (actuel ou l'ayant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'administrateur ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif du Groupe CDA, ou dont le Groupe CDA représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social d'une société du Groupe CDA ;
- avoir été commissaire aux comptes d'une société du Groupe CDA au cours des cinq années précédentes.

Le Conseil de surveillance est assisté de trois Comités permanents dont les attributions et le mode de fonctionnement sont précisés par la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

- **Le Comité des Comptes** est composé de MM. Eric FLAMARION, représentant CDC, qui assure la présidence du Comité, François NICOLY représentant CEL, et Jacques MAILLOT, Membre indépendant. Il a pour mission de formuler toute recommandation ou proposition en ce qui concerne les comptes, le contrôle externe, le contrôle interne et le contrôle des risques. Au 1<sup>er</sup> octobre 2007, le Comité des Comptes est devenu le Comité d'Audit.
- **Le Comité des Nominations et des Rémunérations** est composé de MM. Jacques MAILLOT, Membre indépendant qui assure la présidence du comité, Gilles CHABERT, Membre indépendant, Philippe SEGRETAIN représentant CDC et Philippe NGUYEN représentant CEL. Il a pour mission de formuler toute recommandation ou proposition en matière

de nomination et de rémunération des membres du Directoire, ainsi qu'en matière de plans d'options et d'attribution gratuite d'actions.

- **Le Comité de la Stratégie** est composé, au cours de l'exercice 2006/2007, de MM. Dominique MARCEL, Président du Conseil de surveillance et Président de ce Comité et Eric FLAMARION, représentant CDC, Philippe NGUYEN et François NICOLY représentant CEL, et Gilles CHABERT, Membre indépendant. Le nombre de membres a été porté à six, Monsieur Bernard BLAS ayant été nommé par le Conseil de surveillance du 25 octobre 2007. Ce comité a pour mission de procéder à l'examen des orientations stratégiques, de la politique d'investissement et du budget, et de formuler toute recommandation sur les décisions d'investissements pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil de surveillance est nécessaire.

Les modalités de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance sont précisées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance visé à l'article L. 225-68 du Code de Commerce figurant au chapitre VIII du présent Document de référence.

## 1.1. Composition du Directoire

Dans sa séance du 17 janvier 2006, le Conseil de surveillance de la CDA a renouvelé, pour une durée de six ans, les mandats des membres du Directoire de la Compagnie des Alpes de Messieurs Jean-Pierre SONOIS, Franck SILVENT et Serge NAIM, et nommé Monsieur Roland DIDIER comme membre du Directoire de la Compagnie des Alpes. Le Conseil a également décidé de renouveler Monsieur Jean-Pierre SONOIS dans les fonctions de Président du Directoire.

Dans sa séance du 25 octobre 2007, à la suite de la réalisation de l'augmentation de capital du 1<sup>er</sup> octobre 2007 réservée à Sofival, le Conseil de surveillance, à la vue de la position unanime du Directoire et des recommandations favorables du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de porter à cinq le nombre de membres du Directoire, et désigné Monsieur Jean-François BLAS comme membre du Directoire de la Compagnie des Alpes.

Les mandats des membres du Directoire expirent le 24 février 2012. Sont présentés ci-après les mandats et fonctions des membres du Directoire

### Jean-Pierre SONOIS, Président

Né le 10 mai 1945.

Président du Directoire de la Compagnie des Alpes dont il a été un des fondateurs en 1989. Il a rejoint le Groupe Caisse des Dépôts, principal actionnaire de la CDA, en 1988 comme Directeur de la branche tourisme de Caisse des dépôts-Développement (C3D). Diplômé en chimie et ancien élève de l'ESSEC (MBA), il a passé 15 ans dans le Groupe des Arcs et deux ans dans le Groupe Havas, comme Directeur Général de Havas Tourisme et Havas Voyages.

Nommé le 25 février 2000.

**Président de :** Compagnie des Alpes-Domains Skiables SAS,  
**Représentant permanent du Président (CDA) de :** SMVP SAS (depuis le 19/06/2007).

**Représentant permanent du Président (CDA-DS) de :**

la Centrale d'Investissements et de Loisirs (CIEL),

**Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de :** Compagnie du Mont-Blanc SA (CMB) et de Transdev SA,

**Administrateur de :** Grévin et Compagnie SA, Saas-Fee Bergbahen et de SwissAlp (Suisse),

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

### Roland DIDIER, Directeur Domaines skiables

Né le 2 mai 1961.

Ingénieur ENSAM, il a effectué l'essentiel de sa carrière dans l'exploitation de domaines skiables. Il a occupé plusieurs postes à Serre Chevalier. En 1997 il a rejoint le Groupe Compagnie des Alpes pour prendre la Direction générale, puis la Présidence du Directoire des domaines skiables de Flaine et du Giffre (DSF-DSG).

Nommé le 17 janvier 2006, à compter du 24 février 2006.

**Président de :** CDA Ski Diffusion (depuis le 04/09/2007),

**Directeur général de :** CDA-DS,

**Président du Conseil de surveillance de :** Domaine Skiable de Flaine (DSF, jusqu'au 11/12/2007), Domaine Skiable du Giffre (DSG, jusqu'au 11/12/2007), Société des Téléphériques de la Grande-Motte (STGM) (depuis le 26/02/2007), et Société d'Exploitation de la Vallée de Belleville (SEVABEL), depuis le 27/02/2007 et jusqu'au 17/01/2008,

**Représentant permanent de CDA-DS au Conseil d'administration de :** Société d'Aménagement de la Plagne (SAP), Société les Montages de l'Arc (SMA), Funiflaine, Serre-Chevalier Ski Développement (SCSD) (depuis le 13/11/2006), et (depuis le 01/10/2007) Montaval, Valbus, Société d'Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz (SERMA), Société Domaine Skiable de Valmorel (DSV) et Société Domaine Skiable de la Rosière (DSR),

**Représentant permanent de CDA (jusqu'au 13/11/2006) au Conseil d'administration de :** SCSD,

**Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de :** Société d'Exploitation de la Liaison les Arcs La Plagne (SELALP),

**Représentant permanent de CDA-DS au Comité de surveillance de :** Méribel Alpina (depuis le 01/10/2007 et jusqu'au 11/12/2007, et, jusqu'au 30/09/2007, représentant permanent de CDA-DS au Conseil de gérance) et de Serre-Chevalier 1350 (SC 1350)

**Administrateur de :** CMBF,

Nombre d'actions CDA détenues : 5 072.

### Serge NAÏM, Directeur Parcs de loisirs

Né le 14 avril 1956.

Directeur des Parcs de loisirs depuis janvier 2005. Diplômé d'HEC, il a été Directeur Financier puis Directeur Général adjoint Finance d'Euro Disney jusqu'en 2003, groupe dans lequel il a occupé, pendant 11 ans, diverses fonctions opérationnelles avant d'en rejoindre le Comité Exécutif.

Nommé le 6 janvier 2005.

**Président de :** Parc Agen SAS, Avenir Land SAS, et P2P-WEB (depuis le 04/09/2007),

**Président du Conseil d'administration de :**

Grévin et Compagnie SA et Musée Grévin SA, et de SMVP SAS (à compter du 09/03/2007),

**Représentant permanent du Président (Grévin et Compagnie SA) de :** la Société Nouvelle d'Exploitation de Parc de Loisirs,

**Représentant permanent du Président (CDA) de :** Les Productions du Parc SAS (jusqu'au 01/04/2007), SMVP SAS (jusqu'au 09/03/2007), Bioscope Gestion SAS,

**Administrateur de :** BICI Entertainment (Suisse), Belpark BV, ImmoFlor NV et de Premier Financial Services (Belgique), Les Productions du Parc SAS (à compter du 01/04/2007),

**Membre du Comité de surveillance de :** Harderwijk Hellendoorn Holding BV (HHH) (Pays-Bas) (depuis le 03/12/2007),

**Directeur de :** Dolfinarium Harderwijk BV (depuis le 02/05/2006 et jusqu'au 03/12/2007), de Grévin Avonturenpark BV (depuis le 05/05/2006 et jusqu'au 03/12/2007) (Pays-Bas),

**Gérant de :** la Société SOFRAPOL.

Nombre d'actions CDA détenues : 0.

### Franck SILVENT, Directeur Finances, Stratégie, Développement

Né le 1<sup>er</sup> août 1972.

Directeur Finance Stratégie Développement depuis janvier 2005. Ancien élève de l'ENA et inspecteur des finances, il était précédemment Directeur adjoint à la Direction Finances et Stratégie du Groupe Caisse des dépôts.

Nommé le 6 janvier 2005.

**Président de :** CI2S SAS, Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) SAS,

**Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de :** Grévin et Compagnie SA, Musée Grévin SA, et Safari Africain de Port-St-Père SA (depuis le 19/06/2007),

**Représentant permanent du Gérant (CDA) de :**

la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI),

**Représentant permanent de CDA comme Administrateur de :** Belpark BV,

**Administrateur de :** Premier Financial Services, SwissAlp, Compagnie du Mont-Blanc (depuis le 28/11/2006), et CNP Assurances (depuis le 10/07/2007),

**Membre du Conseil de surveillance de :**

Domaine skiable de Flaine (DSF), Domaine skiable du Giffre (DSG), et CNP Assurances (du 24/04/2007 au 10/07/2007),

**Président du Comité de surveillance de :** CDA-DS,

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

- **Membre du Directoire dont le mandat a débuté postérieurement à la clôture de l'exercice**

**Jean-François BLAS,**  
**Directeur général délégué de Compagnie des Alpes-Domains Skiables (CDA-DS)**

Né le 8 octobre 1953.

Directeur Général Délégué de Compagnie des Alpes-Domains Skiables depuis le 25 octobre 2007. Diplômé d'HEC, il a débuté sa carrière professionnelle à des postes de direction au sein de plusieurs groupes de services avant d'intégrer la STVI comme Directeur Général en 1988 puis comme Président à partir de 2002. Il était précédemment Directeur Général Délégué de Sofival et PDG de SERMA (Avoriaz) et DSV (Valmorel).

Nommé le 25 octobre 2007.

**Président-Directeur général de :** la Société Exploitation des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz (SERMA), la Société Domaine Skiable de Valmorel (DSV), la société Domaine Skiable de la Rosière (DSR), et la Société des Téléphériques de Val d'Isère (STVI, jusqu'au 01/10/2007),

**Directeur général délégué de :** Sofival,

**Président du Conseil de surveillance de :**

STVI (depuis le 01/10/2007),

**Gérant de :** Montaval et Valbus (jusqu'au 13/07/2007),

**Co-gérant de** la SARL La Bailletta,

**Représentant permanent de STVI en qualité de Président de :** Montaval et Valbus (du 13/07/2007 au 01/10/2007),

**Représentant permanent de STVI au Conseil d'administration de :** la SEM Sogevaldi, et la SNC NICEN,

**Administrateur de :** Montaval (depuis le 01/10/2007), et la Société Financière de Val d'Isère (Sofival).

**Président du Conseil de surveillance de :** Domaine Skiable de Flaine (DSF, depuis le 11/12/2007), Domaine Skiable du Giffre (DSG, depuis le 11/12/2007), et Société d'Exploitation de la Vallée de Belleville (SEVABEL, depuis le 17/01/2008),

**Président du Comité de surveillance de** Méribel Alpina (depuis le 20/12/2007).

Nombre d'actions CDA détenues : 0.

## 1.2. Gouvernement d'entreprise

La Société a mis en place les dispositions nécessaires pour se conformer au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, en les adaptant au cas particulier, à savoir :

- le rapport du groupe de travail présidé par M. Bouton "Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées" de septembre 2002 ;
- les "principes de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF de 1995, 1999 et 2002", publiés par ces deux organismes le 20 octobre 2003 ; et
- le Code de Déontologie de l'Institut français des administrateurs (IFA) en date du 25 mars 2004.

La Compagnie des Alpes est lauréate du Grand Prix 2007 du Gouvernement d'Entreprise des valeurs moyennes, organisé par l'AGEFI.

## 1.3. Contrôle

Dans la mesure où, dans un souci de transparence et d'information du public, la Société prend en compte les recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton pour l'amélioration du gouvernement d'entreprise, la composition du Conseil de surveillance et du Directoire de la Société assure que le contrôle de la Société n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'accord mentionné à la section 2 du chapitre IX du présent Document de référence, il n'existe aucun accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires ou dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de son contrôle, et aucune personne, autre que la CDC, n'exerce de contrôle sur la Société.

## 1.4. Composition du Conseil de surveillance

La composition actuelle du Conseil de surveillance respecte les règles instaurées par la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

Certaines de ces règles, et spécifiquement les règles de majorité, ont été amendées au 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour prendre en compte la présence d'un douzième membre.

Par délibération de l'Assemblée générale du 28 février 2007, la règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance, prévue à l'article 14 des statuts de la Société afférent à la composition dudit Conseil, a été modifiée, deux tiers des membres devant désormais être âgés de moins de 68 ans.

Tous les mandats de membre du Conseil de surveillance expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2009, à l'exception du mandat de Monsieur Bernard BLAS, nommé par l'Assemblée générale du 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour une durée de six années qui prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

Il est précisé que Monsieur Bernard BLAS, Vice-président du Conseil de surveillance, est le père de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire. A cette exception, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance de la Société.

Sont énumérés ci-dessous les mandats et fonctions des membres du Conseil de surveillance, puis de ceux qui ont été désignés depuis la clôture de l'exercice.

#### • Membres du Conseil de surveillance durant l'exercice 2006/2007

##### **Dominique MARCEL, Président**

Né le 8 octobre 1955.

Nommé le 28 juin 2005.

Président Directeur général de Financière TRANSDEV et représentant permanent de cette dernière au Conseil d'administration de TRANSDEV, Président du Conseil d'administration de CDC Holding Finance (jusqu'au 19/06/2007), Vice-président du Conseil de surveillance de DEXIA Crédit Local, Président du Conseil de surveillance de CDC DI GmbH (Allemagne), Président-Directeur général (depuis le 16/10/2006) et Administrateur (depuis le 27/10/2006) de CDC Entreprises Capital Investissement SA et de CDC Infrastructures SA (depuis le 01/12/2006), Administrateur d'ACCOR SA, Membre du Conseil d'administration de DEXIA Belgique SA, de la Société Forestière de la CDC et de la Société du Grand Théâtre des Champs Elysées SA, représentant permanent de la CDC (jusqu'au 21/02/2007) puis Membre du Conseil d'administration d'ICADE SA (jusqu'au 30/11/2007), Membre du Conseil de surveillance de CDC Entreprises Holding SAS (jusqu'au 09/07/2007) et de CNP Assurances SA (jusqu'au 10/07/2007), représentant permanent de CDC au Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière SAEM et de la CNCE (jusqu'au 29/01/2007).

Nombre d'actions CDA détenues : 4.

##### **Philippe SEGRETAÏN, Vice-président jusqu'au 25 octobre 2007, puis Membre**

Né le 14 octobre 1943.

Nommé le 5 juillet 2004.

Président-Directeur général et Administrateur de Transdev SA, Administrateur de Société Financière Transdev SA, Président du Conseil d'administration d'EGIS S.A., Président de Transdev Plc et de Transdev Italia, Président du Conseil d'administration de MAR S.A.S.

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

##### **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 6 664 290.

Représentant permanent : **Eric FLAMARION**

Né le 18 mai 1958.

Président de CDC Arkhineo S.A.S. et de CDC Khineon (S.A.S.U.), représentant permanent de la CDC au Conseil d'administration de CDC Holding Finance, Membre du Conseil de surveillance de Forêts durables, Membre du Conseil de surveillance de CDC DI GmbH (Allemagne), Administrateur de IXIS AEW Europe.

##### **Francis SZPINER**

Né le 22 mars 1954.

Nommé le 17 janvier 2006.

Mandats et fonctions exercés dans toute société : aucun.

Nombre d'actions CDA détenues : 70.

##### **Philippe NGUYEN**

Né le 31 janvier 1958

Nommé le 5 juillet 2004.

Président de Investors in Private Equity SAS, Administrateur de Financière Ermewa SA (société étrangère), Président du Conseil d'administration de Compagnie Européenne de Loisirs SA (société étrangère), de Compagnie Européenne de Fret SA (société étrangère) et de IPE Ross Management Limited (société étrangère), Président de Piano Forte Museum, Président de Odio Holding SAS (depuis septembre 2007), Président de MAI Investissement SAS (depuis juin 2007), Président de Val Chrétien SAS (depuis octobre 2007) Gérant de IPE Tank and Rail SARL (depuis mai 2007, société étrangère), Gérant de CELT SARL (depuis le 09/08/2007).

Nombre d'actions CDA détenues : 1 600.

##### **Compagnie Européenne de Loisirs SA**

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 2 087 862.

Représentant permanent : **François NICOLY**

Né le 27 février 1959.

Administrateur de Financière Ermewa (société étrangère), Membre du Comité de surveillance de World Freight Company SAS, Administrateur de Hercule Participations SA, Gérant de Noria Negocios (depuis le 24/04/2007, société étrangère) et de IPE Tank & Rail (depuis le 20/05/2007, société étrangère).

##### **Crédit Agricole des Savoie**

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 097 508.

Représentant permanent : **Jean-Yves BARNAVON**

Né le 5 avril 1954.

Directeur général du Crédit Agricole des Savoie (Sté Coopérative), Président de Crédit Agricole Financement Suisse (SA), Président du Crédit Agricole Rhône-Alpes Investissements SCI, représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie aux conseils d'administration de SANTEFFI S.A.S. et CA FriulAdria (depuis le 17/03/2007), représentant permanent du Crédit Agricole des Savoie en qualité de Censeur au conseil d'administration de SETAM S.A.

### **Banque Populaire des Alpes**

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 634 252.

Représentant permanent : **Alain ROGES jusqu'au 1er février 2007**

Né le 31 janvier 1942.

Directeur général de la Banque Populaire des Alpes (jusqu'au 01/02/2007), représentant permanent de la Banque Populaire des Alpes aux Conseils d'administration de Natexis Private Banking (Luxembourg), BICEC (Cameroun), Priam Banques Populaires GIE, Administrateur de Natexis Interépargne, Vice-président et représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires au Conseil d'administration de la Banque Commerciale Internationale (Congo).

### **Laurent WORBE à compter du 1er février 2007**

Directeur général de la Banque Populaire des Alpes (depuis le 01/02/2007), administrateur de Natixis Factor (depuis le 29/05/2007), représentant de la Banque Populaire des Alpes au conseil d'administration de IBP (depuis le 01/02/2007).

### **Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE)**

Nommée le 5 juillet 2004.

Nombre d'actions CDA détenues : 1 097 508.

Représentant permanent : **Joël GELAS jusqu'au 30 juillet 2007**

Né le 31 mars 1944.

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne des Alpes, représentant légal de la C.E.A. au sein de la C.N.C.E., Vice-Président du Conseil d'administration représentant la Caisse d'Épargne des Alpes dans le G.I.E. VIVALIS Investissements, représentant permanent de la Caisse d'Épargne des Alpes aux Conseils de surveillance de la S.E.M. 3 Vallées, Rhône Alpes PME Gestion et ARPEGE (GIE).

### **Olivier KLEIN à compter du 30 juillet 2007**

Né le 15 juin 1957.

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (depuis le 25/05/2007), Président du Conseil d'administration de Multisector Europe (SICAV), Membre du Conseil de surveillance de Rhône-Alpes PME Gestion S.A. (depuis le 25/06/2007), de la Compagnie 1818 Banquiers Privés S.A., d'Ecureuil Gestion S.A. et d'Ecureuil Gestion FCP, Administrateur de Siparex Associés S.A., de Neptune Technologies, de Natixis Financement S.A., de la Coface S.A. (depuis le 20/02/2007), de NGAM S.A. (depuis le 01/03/2007) et d'Ecrinwest 11 S.A. (depuis le 09/11/2007), représentant permanent de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes au Conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées S.A. (depuis le 25/06/2007) et d'Arpège GIE (depuis le 27/06/2007), et à l'Assemblée de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (depuis le 05/06/2007).

### **Gilles CHABERT, Membre indépendant.**

Né le 5 août 1952.

Nommé le 5 juillet 2004.

Président du SNMSF (Syndicat National des Moniteurs du Ski Français), Président de l'association des Moniteurs Professionnels de l'Arc Alpin, Vice-Président de Ski France International, représentant du SNMSF au Conseil d'administration des Professionnels Associés de la Montagne (PAM), de SKI France, de l'Association des Maires des stations Françaises de sports d'hiver et d'été, Représentant du Conseil Supérieur de la Montagne au Conseil d'Administration du Conseil National de la Montagne, co-gérant de la SCI Montagnette, Administrateur du Golf de Corrençon et Membre du Conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes.

Nombre d'actions CDA détenues : 2.

### **Jacques MAILLOT, Membre indépendant**

Né le 17 novembre 1941.

Nommé le 5 juillet 2004.

Administrateur de Generali Fr Assurances, Gérant de la SCP Feu Vert pour le Développement, Président de DIC holding SAS, Administrateur de Voyageurs du monde et Membre du Conseil de surveillance de Easy Voyages, Président-Directeur général de Témoignages Chrétiens.

Nombre d'actions CDA détenues : 592.

### **• Membre du Conseil de surveillance dont le mandat a débuté après la clôture de l'exercice**

### **Bernard BLAS, Membre à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007, Vice-Président à compter du 25 octobre 2007**

Né le 20 septembre 1925.

Nommé le 1<sup>er</sup> octobre 2007 en qualité de Membre, et le 25 octobre 2007 aux fonctions de Vice-président.

Président-Directeur général de la Société Financière de Val d'Isère S.A. (Sofival), représentant permanent de Sofival en qualité de Président de SERMA (Société des Remontées Mécaniques de Morzine-Avoriaz), DSV (Domaine Skiable de Valmorel), DSR (Domaine Skiable de la Rosière), Le Jardin Alpin et Valmont Capital (depuis le 20/12/2007), Administrateur d'Esprit de France S.A.

Nombre d'actions CDA détenues : 500.

## 1.5. Non-condamnation

A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire ni du Conseil de surveillance :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

## 1.6. Conflits d'intérêts

Monsieur Jean-François BLAS, exerçant des mandats d'administrateur et de Directeur général délégué de Sofival (actionnaire de la Société et de certaines de ses filiales et participations), a souscrit tant au titre de son mandat de membre du Directoire de la Société que de son contrat de travail, l'engagement :

- de se conformer en tous points à la Charte de Déontologie du Groupe CDA et aux règles de gouvernance de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de CDA (cet engagement a également été souscrit par la société Sofival) ;
- d'exclusivité relative à ses activités professionnelles à ne pas exercer d'autre activité professionnelle que celle résultant de l'exercice de ses mandats sociaux et de son contrat de travail de Directeur au sein du Groupe et de ses mandats au sein de Sofival ;

- de confidentialité relative aux informations dont il aura connaissance dans le cadre de ses fonctions au sein de CDA ;
- d'abstention dans tout processus décisionnel au sein du Groupe CDA mettant en cause les intérêts respectifs des Groupes CDA et Sofival ou faisant naître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre eux.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire, du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs, à l'exception de celui décrit ci-dessus pour lequel la Société a reçu des engagements express et écrits.

A l'exception des nominations de Messieurs Bernard BLAS et Jean-François BLAS liées aux opérations d'acquisitions décrites à la section I du présent Chapitre, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées aux sections 1.1 et 1.2 du présent Rapport concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, autre que le pacte d'actionnaires décrit à la section 2 du Chapitre IX du présent Document de référence.

## 1.7. Contrats de service

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat de service conclu entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, que ceux décrits dans le présent Document de référence.

# 2. Rémunération des mandataires sociaux

## 2.1. Politique de détermination de la rémunération des mandataires sociaux

### • Membres du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Les jetons de présence sont alloués par l'Assemblée générale au Conseil de surveillance, et sont répartis par le Conseil. Cette répartition entre les membres du Conseil est faite sur la base d'un montant forfaitaire valorisé à 1 000 € par présence effective aux réunions du Conseil de surveillance ou des Comités.

### • Membres du Directoire

La rémunération du Président et des membres du Directoire est fixée par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle comporte une part fixe et une part variable déterminée pour moitié en fonction

d'objectifs de performance financière du Groupe (Résultat Net part du Groupe) et pour l'autre moitié en fonction d'objectifs qualitatifs, et du cours de l'action CDA. Le montant de la part variable peut représenter jusqu'à 40% de la part fixe, sauf circonstances particulières.

A l'exception du Président, les membres du Directoire bénéficient de l'accord d'intéressement de la CDA. Par ailleurs, des options de souscription d'actions et des actions ont été octroyées gratuitement aux membres du Directoire telles que décrites aux points 3.2 à 3.3 ci-dessous.

Des indemnités sont prévues en cas de rupture des contrats de travail, représentant deux années de salaire pour l'ensemble des membres du Directoire.

D'autre part, Monsieur Jean-François BLAS dispose également, en cas de rupture ou de cessation de son contrat de travail, d'une clause de non concurrence d'une durée de 24 mois pendant laquelle il percevra une indemnité mensuelle égale à 40% de la moyenne mensuelle de sa rémunération au cours des 12 derniers mois précédant ladite rupture.

Par ailleurs, les membres du Directoire participent au contrat d'assurance Groupe, composé d'un règlement au régime de

retraite à prestations définies et d'un règlement au régime de retraite à cotisations définies, mis en place en application de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les éventuels jetons de présence perçus au titre de l'exercice de mandats au sein du Groupe sont versés directement à la CDA.

## 2.2. Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Les rémunérations et avantages de toute nature, nets de charges sociales, versés aux mandataires sociaux de la CDA par la CDA et par les sociétés contrôlées par la CDA au sens de l'article L. 233-16 du Code du Commerce s'établissent comme suit :

### • Membres du Conseil de surveillance

L'Assemblée générale mixte du 23 février 2006 a fixé le montant global maximal annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à 100 000 € pour l'exercice 2005/2006 et chacun des exercices suivants, sauf décision contraire.

Le montant global des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2006/2007 s'élève à 73 000 €.

### (en euros Jetons de présence)

<b>Dominique MARCEL (Président)*</b>	9 000 €
<b>Philippe SEGRETAIN (Vice-Président)*</b>	5 000 €
<b>Gilles CHABERT</b>	11 000 €
<b>Philippe NGUYEN</b>	11 000 €
<b>Jacques MAILLOT</b>	8 000 €
<b>Francis SZPINER</b>	4 000 €
<b>Caisse des Dépôts et Consignations</b>	9 000 €
<b>Compagnie Européenne de Loisirs</b>	10 000 €
<b>Crédit Agricole des Savoie</b>	0 €
<b>Banque Populaire des Alpes</b>	4 000 €
<b>Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCEP)</b>	2 000 €

(\*) Les jetons de présence liés à la participation aux réunions du Conseil de surveillance et des Comités sont versés directement à la CDC, conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe CDC.

### • Membres du Directoire

(en euros)	Salaire fixe net	Salaire variable net	Avantages en nature nets	Total net 2006/2007	Total net 2006/2007
<b>Jean-Pierre SONOIS</b>	244 299	87 782	5 561	337 642	301 942
<b>Roland DIDIER</b>	126 405	51 177	2 544	180 126	167 000
<b>Serge NAIM</b>	169 472	75 124	3 075	247 671	184 436
<b>Franck SILVENT</b>	134 625	57 948	2 953	195 526	146 369

Part variable : la part variable versée au cours de l'exercice est calculée sur la base des résultats de l'exercice précédent. Elle inclut également les primes versées aux membres du Directoire au titre des résultats de l'exercice 2005/2006 dans le cadre de l'accord d'intéressement CDA (à l'exception du Président qui ne bénéficie pas de cet accord).

Avantages en nature : les membres du Directoire disposent d'une voiture de fonction et, pour le Président, d'un emplacement de parking.

## 3. Intérêts des Dirigeants et des salariés dans le capital de la Compagnie des Alpes

### 3.1. Options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions consenties aux salariés et aux dirigeants

A la suite des décisions prises par les Assemblées générales extraordinaires des 16 novembre 2001, 14 mars 2003, 10 mars 2004, 23 février 2006 et 28 février 2007, le Directoire de la Compagnie des Alpes a accordé au profit des dirigeants et des salariés du Groupe les plans d'options de souscription d'actions, actuellement en vigueur, suivants :

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9	Plan n°10
Date de l'Assemblée	16/11/01	14/03/03	10/03/04	10/03/04	23/02/06	28/02/07
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	29/07/02	06/06/03	07/04/04	25/01/05	24/02/06	01/03/07
Nombre d'actions pouvant être souscrites à l'origine	137 630	329 480	261 408	256 280	68 760	72 960
Dont Comité de Direction ou Directoire de la CDA	69 352	150 000	100 000	83 000	36 000	36 000
Nombre de bénéficiaires	38	148	172	171	31	35
Période de levée des options	du 29/07/03 au 25/07/07	du 04/06/03 au 03/06/08	du 07/04/04 au 06/04/09	du 25/01/09 au 24/01/10	du 24/02/10 au 23/02/11	du 01/03/11 au 29/02/12
Prix de souscription des actions (en €)	26,975	22,595	30,98	30,45	31,25	36,24
Options de souscription levées au 30 septembre 2007	131 480	140 283	19 608	néant	néant	néant
Options de souscription radiées ou annulées	6 150	68 906	149 502	157 974	2 240	800
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION RESTANTES</b>	<b>0</b>	<b>120 291</b>	<b>92 298</b>	<b>98 306</b>	<b>66 520</b>	<b>72 160</b>

Il est précisé qu'en application de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale de la Société en date du 28 février 2007, le Directoire, en date du 25 mai 2007, a procédé à une division par deux de la valeur du nominale non affichée des actions composant le capital social et multiplié corrélativement par deux le nombre d'options et d'attributions gratuites d'actions des plans décrits ci-dessus.

Au total, 1 126 518 options de souscription d'action ont été attribuées dans le cadre des plans ci-dessus, dont 72 960 dans le cadre du plan n°10 relatif à l'exercice 2006/2007 (au prix d'émission de 36,24 € par action).

En cumulé, des options ont été exercées à hauteur de 291 371 actions souscrites et 385 572 options de souscription ont été radiées ou annulées avant le 30/09/2007.

Le nombre total des actions pouvant, au 30/09/2007, être souscrites au titre des plans en vigueur à cette date s'élevait donc à 449 575 actions, soit 2,92% du capital de la Compagnie des Alpes.

Les plans n°9 et n°10 sont combinés avec des plans d'attribution gratuite d'actions, dont l'octroi est lié à des conditions économiques et dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Plan n°9	Plan n°10
Date d'Assemblée générale	23/02/06	28/02/07
Date du Directoire	24/02/06	01/03/07
Nombre d'actions pouvant être gratuitement attribuées à l'origine	34 500	41 088
Dont au Directoire de la CDA	10 800	10 800
Nombre de bénéficiaires	167	116
Date d'attribution	24/02/06	01/03/07
Date d'acquisition	24/03/08	01/04/09
Fin du délai de conservation	24/03/10	01/04/11
Actions radiées au 30/09/2007	2 052	240
Actions restantes au 30/09/2007	32 448	40 848

A l'exception des plans décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre instrument potentiellement dilutif.

Conformément aux nouvelles dispositions visées à l'article 62 de la Loi du 30 décembre 2006 et sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de surveillance en date du 17 décembre 2007 a fixé, pour ce qui concerne

les options de souscription d'action et actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire après le 31 décembre 2006, une quotité d'actions faisant l'objet d'une obligation de conservation jusqu'à la cessation du mandat.

Pour les plans combinés n°9 et n°10, 20% des actions issues de l'exercice des options de souscription et 20% des actions attribuées gratuitement définitivement acquises doivent être conservées au nominatif au-delà de la période de conservation jusqu'à la cessation du mandat.

### 3.2. Options de souscription d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2007 aux mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Les options consenties au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007 par la Société et les sociétés du Groupe CDA aux mandataires sociaux sont les suivantes :

Nom	Société	Nombre d'options CDA attribuées	Type d'options	Prix en €	Plan n°
Jean-Pierre SONOIS	CDA	12 000	souscription	36,24	10
Roland DIDIER	CDA	8 000	souscription	36,24	10
Serge NAIM	CDA	8 000	souscription	36,24	10
Franck SILVENT	CDA	8 000	souscription	36,24	10

Les options consenties par la Société et les sociétés du Groupe CDA qui ont été levées par les mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2007 sont les suivantes :

Nom	Société	Nombre d'options souscrites ou achetées	Type d'options	Prix en €	Date d'échéance	Plan n°
Jean-Pierre SONOIS	CDA	17 200	souscription	26,975	25/07/2007	5
Roland DIDIER	CDA	4 150	souscription	26,975	25/07/2007	5

Aucune option n'a été consentie aux membres du Conseil de surveillance ni levée par eux.

### 3.3. Attribution gratuite d'actions consenties durant l'exercice clos le 30 septembre 2007 aux mandataires sociaux

Les actions CDA attribuées gratuitement, avec condition de transfert de propriété, au cours de l'exercice clos le 30/09/2007 par la Société et les sociétés du Groupe CDA aux mandataires sociaux de la Société sont les suivantes :

Nom	Société	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Plan n°
Jean-Pierre SONOIS	CDA	3 600	10
Roland DIDIER	CDA	2 400	10
Serge NAIM	CDA	2 400	10
Franck SILVENT	CDA	2 400	10

### 3.4. Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007

Options de souscription ou d'achat d'actions CDA consenties aux dix premiers salariés non-mandataires, attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré en €	Plan n°
Options de souscription ou d'achat d'actions CDA consenties durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés non-mandataires de la CDA et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	15 280	36,24	10
Options de souscription ou d'achat d'actions détenues sur la CDA et les sociétés visées précédemment levées durant l'exercice, par les 10 salariés non-mandataires de la CDA ou de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	41 048	25,66	5 à 9

### 3.5. Attribution gratuite d'actions consentie aux dix premiers salariés non-mandataires au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007

Attribution gratuite d'actions CDA consentie aux dix premiers salariés non-mandataires	Nombre total d'actions attribuées	Prix d'attribution en €	Plan n°
Attribution gratuite d'actions CDA consentie durant l'exercice, par la CDA ou par toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite d'actions, aux dix premiers salariés de la CDA et de toute autre société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'attribution gratuite d'actions est le plus élevé	4 584	34,155	10

### 3.6. Contrats d'intéressement et de participation

La politique du Groupe Compagnie des Alpes est de développer l'intéressement du personnel aux performances de leurs entreprises.

Au 30 septembre 2007, toutes les sociétés françaises du Groupe disposent d'un accord d'intéressement en vigueur.

Dans les Domaines skiabiles, les accords sont négociés au niveau de chaque entreprise.

Chaque société exploitant un Parc de loisirs a mis en place son propre accord d'intéressement qui couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2008.

Un accord d'intéressement a été conclu pour les sociétés CDA et CDA-DS ensemble, couvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2007.

Les Parcs de loisirs couverts par un accord d'intéressement

n'ont pas mis en place d'accord de participation. Les Domaines skiabiles sont couverts par un accord d'intéressement et un accord de participation.

L'ensemble des sommes versées par le Groupe au titre de l'intéressement et de la participation sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2005/2006	2006/2007
Intéressement	2 069	2 621
Participation	2 734	2 518
<b>TOTAL</b>	<b>4 803</b>	<b>5 139</b>

## 4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires  
COMPAGNIE DES ALPES  
89, rue Escudier  
92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### 4.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application des articles L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### • **Autorisation d'un acte de délégation entre votre société, CDA – Domaines skiables (CDA-DS) et SOFIVAL**

Votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion d'un acte de délégation entre votre société, CDA-DS et SOFIVAL aux fins de permettre un transfert de dette de CDA-DS à votre société au titre d'un crédit vendeur vis-à-vis du groupe SOFIVAL.

Membres du Directoire concernés : Messieurs Jean-Pierre Sonois et Roland Didier.

Conseil de Surveillance du 30 mai 2007.

#### • **Abandon de créance à la société EcoBioGestion**

Votre société a consenti un abandon de créance à la société EcoBioGestion d'un montant de 2.000 K€ avec clause de retour à meilleure fortune.

Membre du Directoire concerné : Monsieur Serge Naïm.

Conseil de Surveillance du 25 octobre 2007.

#### • **Engagements en matière d'indemnités et d'avantages versés à un nouveau membre du Directoire dans le cadre d'une cessation d'activité**

En sa qualité de nouveau membre du Directoire, Monsieur Jean-François Blas bénéficie comme les autres membres du Directoire d'une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail correspondant pour l'essentiel à deux ans de salaire.

Son contrat de travail prévoit également le versement d'une indemnité de non concurrence pendant une durée de 24 mois à compter de la date effective de rupture de son contrat de travail. L'indemnité mensuelle brute est égale à 40% de la moyenne mensuelle de sa rémunération au cours des 12 mois précédant la date de rupture de son contrat de travail.

Conseil de Surveillance du 25 octobre 2007.

#### • **Mise en conformité des contrats de travail des membres du Directoire avec la Loi du 21 août 2007**

Le versement des indemnités contractuelles de rupture du contrat de travail (pour l'essentiel deux années de salaires) sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire appréciées au regard de celles de la CDA. Ainsi, ce versement aura lieu si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années de tout ou partie de la prime annuelle sur objectifs,
- résultat consolidé de la CDA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Conseil de Surveillance du 17 décembre 2007.

## 4.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- **Convention de licence avec la Caisse des dépôts et consignations**

Votre société a conclu avec la Caisse des dépôts et consignations une convention de licence d'utilisation des dénominations "Caisse des dépôts et consignations" et "Groupe Caisse des dépôts". En contrepartie, la Compagnie des Alpes verse une redevance annuelle de 0,2% du chiffre d'affaires hors taxes consolidé de l'exercice, pondéré par application du pourcentage de détention de la Caisse des dépôts dans le capital social de Compagnie des Alpes au 1<sup>er</sup> janvier. La charge en résultant pour votre société, au titre de l'exercice, s'élève à 365 K€.

- **Rémunération du Président du Directoire**

Le contrat de travail du 1<sup>er</sup> septembre 2002 liant votre société au Président du Directoire, au titre de ses fonctions opérationnelles comprend une rémunération avec une part fixe et une part variable, une voiture de fonction et un emplacement de parking. Au titre de l'ensemble de ces éléments, votre société a pris en charge une somme de 411 K€ (hors charges sociales) pour l'exercice.

Le Conseil de Surveillance a harmonisé l'assiette de référence relative à l'indemnité à verser au Président du Directoire en cas de rupture de son contrat de travail, hors faute grave ou lourde, avec celle des autres membres du Directoire. L'indemnité est fixée à deux ans de salaire (fixe et variable), incluant l'indemnité de licenciement. En cas de mise à la retraite à l'initiative de l'entreprise, l'indemnité est fixée à la moitié de l'indemnité pour rupture du contrat de travail.

Des options de souscription d'actions peuvent être attribuées à chaque membre du Directoire. Au cours de l'exercice, 6 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Président du Directoire dans le cadre du plan combiné n° 2 et 1 800 actions ont été attribuées gratuitement sous conditions.

- **Clause de rupture du contrat de travail d'un membre du Directoire**

En sa qualité de nouveau membre du Directoire postérieurement au 1<sup>er</sup> mai 2005, Monsieur Roland Didier bénéficie comme les autres membres du Directoire d'une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail correspondant pour l'essentiel à deux ans de salaire.

- **Régime de retraite des membres du Directoire**

Les membres du Directoire adhèrent à un contrat d'assurance Groupe composé d'un régime de retraite à prestations définies et d'un régime de retraite à cotisations définies. Au 30 septembre 2007, l'engagement actuariel correspondant s'élève à 85 K€.

- **Cession à la société Grévin & Cie d'actions Grévin & Cie**

Votre Conseil de surveillance a autorisé votre société à céder à la société Grévin & Cie un maximum de 134 339 actions Grévin & Cie au prix de 33€ par action, pour permettre à cette société de respecter ses engagements au titre des options d'achat d'actions consenties antérieurement à certains de ses salariés. Dans ce cadre, 1 017 actions ont été cédées au cours de l'exercice à Grévin & Cie pour un prix total de 32 K€.

- **Contrat de licence de marque avec Musée Grévin**

Votre société s'est subrogée dans les droits et obligations de Grévin & Cie au titre du contrat de licence de marque avec Musée Grévin. Musée Grévin concède à votre société pour une durée indéterminée la licence non exclusive d'exploitation de la marque GREVIN et l'autorise à adopter le terme GREVIN, seul ou accompagné d'autres mots, à titre de dénomination sociale, nom commercial et enseigne. Cette convention n'a pas été appliquée sur l'exercice.

- **Garanties accordées à SMVP**

Votre société a accordé à SMVP, d'une part, une garantie de bonne exécution par EcoBioGestion (ex-Bioscope Gestion) de ses obligations au titre du contrat de subdélégation de service public, et d'autre part, une garantie afférente aux modalités de financement du projet Bioscope.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 21 décembre 2007

Les Commissaires aux comptes

Bruno Tesnière  
PricewaterhouseCoopers Audit S.A.  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis Grison  
Mazars & Guérard  
Tour Exaltis, 61, rue Henri Régault  
92075 Paris La Défense Cedex

## 5. Contrôle interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

(article 117 de La Loi de Sécurité financière, article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président de votre Conseil de surveillance vous rend compte, dans le présent Document de référence, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la Société (partie II).

Les éléments indiqués ci-après concernent sauf mention contraire l'exercice 2006/2007, du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007.

### 5.1. La préparation et l'organisation des travaux du Conseil de surveillance

#### 5.1.1. L'organisation de la Société

Constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration en 1989, la Société a adopté, le 25 février 2000, la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Le Directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le Directoire de la Société est investi collégalement des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil de surveillance ou à l'Assemblée générale par la Loi, les statuts ou la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

#### 5.1.2. Le fonctionnement du Conseil de surveillance

Le Président, ou le Vice-Président en cas d'absence, convoque le Conseil et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil de surveillance en concertation avec le Président du Directoire et, sauf cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par le Directoire, est remis avant la séance. Le secrétariat est assuré par le Secrétaire Général de la Société.

Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du Conseil pour recueillir leurs observations. Le procès-verbal définitif est approuvé lors de la séance suivante.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni le 15 décembre 2006 et les 19 janvier, 17 avril et 30 mai 2007 (soit quatre fois) en présence des membres du Directoire.

Le taux moyen de présence effective des membres du Conseil de surveillance aux réunions s'est élevé à 81%.

Le Conseil de surveillance est assisté par trois Comités, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont définies par la Charte de Gouvernement d'Entreprise : le Comité des Comptes<sup>(1)</sup>, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité de la Stratégie.

Au cours de l'exercice, le Conseil de surveillance a notamment traité des points suivants :

- examen des rapports trimestriels du Directoire,
- examen de la stratégie et de l'évolution de l'organisation du Groupe,
- examen des comptes sociaux et consolidés annuels au 30/09/2006 et semestriels au 31/03/2007, du rapport de gestion, des rapports spéciaux du Directoire et des rapports des Commissaires aux comptes,
- examen du budget de l'exercice 2006/2007,
- autorisation de plan d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions,
- rémunération des membres du Directoire,
- acquisition de participations détenues par le Groupe Sofival dans les domaines skiables (Val d'Isère, Morzine-Avoriaz, Valmorel, La Rosière), financement de cette acquisition et notamment augmentation du capital social au 1<sup>er</sup> octobre 2007,
- modification de la Charte de Gouvernement d'Entreprise.

Les Comités du Conseil de surveillance ont été régulièrement saisis des sujets relevant de leur compétence et le Conseil a suivi leurs recommandations. Les informations et documents transmis au Conseil de surveillance par le Directoire pour l'exercice de ses missions et les explications nécessaires ont été donnés dans la plus grande transparence.

Au total, le nombre de réunions de Comités s'est élevé à neuf et le taux de participation des membres a été de 98%.

(1) Devenu le Comité d'Audit à compter du 1er octobre 2007.

## 5.2. Les procédures de contrôle interne

### 5.2.1. La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Directoire, les dirigeants et les collaborateurs du Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde du patrimoine.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que l'ensemble des risques soit totalement éliminé.

### 5.2.2. L'environnement de contrôle

#### • La Charte de Gouvernement d'Entreprise

La Charte de Gouvernement d'Entreprise entrée en vigueur en 2004 constitue le règlement intérieur du Conseil de surveillance. Elle définit les grands principes de contrôle interne et régit les relations entre le Conseil de surveillance et le Directoire. Elle a été amendée à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2007, afin de prendre en compte les changements dans la composition des organes de direction et de surveillance et la modification de l'actionnariat consécutifs à l'acquisition d'une participation majoritaire dans la société STVI (Val d'Isère), et de participations minoritaires dans SERMA (Avoriaz), DSV (Valmorel) et DSR (La Rosière).

#### • Le rôle des instances

- Le rôle du Directoire

Le Directoire veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le Groupe et remplit une fonction d'organisation et d'animation du Groupe avec pour objectifs d'assurer son développement et d'accroître ses performances.

- Le rôle du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Conformément aux dispositions légales, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise pour :

- les cautions, avals et garanties
- les cessions d'immeubles par nature
- les cessions de participations totales ou partielles
- les constitutions de sûretés, sous quelque forme que ce soit
- la répartition des jetons de présence

Toute convention réglementée intervenant entre la Société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance et présentée à l'Assemblée générale.

Il est assisté pour ses différentes missions par des comités spécialisés.

- Le Comité des Comptes (Comité d'Audit depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007)

Le Comité des Comptes (Comité d'Audit) joue un rôle privilégié dans l'environnement de contrôle. Il a notamment pour mission de formuler toute recommandation ou proposition en ce qui concerne les comptes, le contrôle externe, le contrôle interne (en ce, compris le présent rapport Loi de Sécurité Financière) et le contrôle des risques.

- Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et Rémunérations émet des avis sur les décisions relatives à la nomination, à la rémunération et aux évolutions de carrière des membres du Directoire de la Compagnie des Alpes, ainsi qu'à la politique générale d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions.

- Le Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie exerce un rôle de contrôle pour les opérations financières ou industrielles nécessitant l'accord préalable du Conseil de surveillance, notamment :

- les acquisitions ou cessions dont le montant excède 15 M€,
- les investissements et désinvestissements dans des domaines autres que les domaines stratégiques (Domaines skiables et Parcs de loisirs) quel que soit leur montant,
- les investissements dans des pays dans lesquels le Groupe n'a pas encore exercé ses activités, quelque soit leur montant.

Par ailleurs, le Comité de la Stratégie examine le budget annuel du Groupe et les plans à moyen terme, et formule un avis sur les orientations stratégiques et les options d'allocation des ressources financières envisagées ou retenues par le Directoire.

#### • Les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes

Les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes sont déclinés dans différents documents, dont le principal est la Charte de déontologie.

La Charte de déontologie, qui concerne aussi bien les dirigeants du Groupe que les autres collaborateurs, a été mise à jour puis diffusée à partir de fin 2005. Elle rappelle les valeurs fondamentales du Groupe, inspire et soutient l'action de l'ensemble des sociétés du Groupe, guide la réflexion et les comportements professionnels de l'ensemble des collaborateurs et rappelle également les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun. Elle explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés.



Cette charte est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Des consultations sont actuellement engagées pour généraliser à l'ensemble des collaborateurs du Groupe son caractère d'opposabilité.

Ces principes sont complétés en tant que de besoin par des règles plus précises, en fonction des réglementations nationales ou européenne. Ainsi, les membres des instances de la Compagnie des Alpes, de même que certains collaborateurs et tiers sont amenés de par leur fonction ou leurs relations professionnelles avec le Groupe à disposer d'informations privilégiées. En vertu de la réglementation des marchés financiers, la Compagnie des Alpes tient donc à la disposition de l'AMF une listes d'initiés.

#### • L'organisation générale du Groupe Compagnie des Alpes

Le Groupe exerce ses activités dans deux métiers de services complémentaires, caractérisés tous deux par l'importance des rôles d'accueil de la clientèle et de relations avec l'environnement local et régional.

Les choix d'organisation du Groupe Compagnie des Alpes sont basés sur la responsabilisation et l'autonomie des filiales, tout en tenant compte des environnements économiques, sociaux et réglementaires liés à chacune des activités, et dans le cadre du respect des principes et procédures arrêtés par le Directoire et le Conseil de surveillance.

Les mandataires sociaux des filiales sont responsables de la mise en place des dispositifs de contrôle interne adaptés à leur niveau d'intervention et à leur contexte. Ils en rendent compte annuellement.

Ils participent activement à la définition des axes de progrès du Groupe et à la mise en place des plans d'actions transverses, dans le cadre de réunions régulières qui sont également l'occasion de revues des performances.

Le Groupe dispose d'un centre de pilotage unique, réunissant les fonctions corporate et les fonctions de pilotage des métiers.

##### • Les fonctions de pilotage corporate

Le niveau corporate, placé sous la responsabilité de Monsieur Jean-Pierre SONOIS, Président du Directoire et de Monsieur Franck SILVENT, Directeur Finances, Stratégie, Développement est le garant de la stratégie et de la performance globale du Groupe.

Le niveau corporate pilote en particulier les processus liés :

- à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie, ce qui intègre la fixation des objectifs de rentabilité, l'allocation des ressources financières, la gestion des grands équilibres financiers, la croissance externe et la mise en valeur du patrimoine foncier ;

- à l'élaboration de l'information comptable et financière, ce qui intègre la définition des principes comptables, l'élaboration des budgets, le reporting et la consolidation des résultats financiers, la communication institutionnelle et financière et les relations avec les actionnaires ;
- à la gestion des ressources humaines corporate et des cadres dirigeants du Groupe, et des relations sociales ;
- à la gestion des systèmes d'information ;
- à la gouvernance, à la sécurité juridique, à la maîtrise des risques et à l'audit interne.

##### • Les fonctions de pilotage opérationnel métier

Le pilotage opérationnel des filiales de Domaines skiabiles est assuré, au sein de la société Compagnie des Alpes-Domaines Skiabiles, par une équipe basée à Chambéry sous la responsabilité de Monsieur Roland DIDIER, membre du Directoire et Directeur Général de CDA-DS, et de Monsieur Jean-François BLAS, membre du Directoire et Directeur Général Délégué de CDA-DS (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007).

Le pilotage opérationnel des filiales Parcs de loisirs est assuré par une Direction du siège, placée sous la responsabilité de Monsieur Serge NAIM, Membre du Directoire.

Les structures de pilotage opérationnel ont pour mission d'optimiser la performance de chacun des deux métiers du Groupe en intervenant sur les principaux processus suivants :

- Marketing stratégique (politique tarifaire, etc...),
- Planification des investissements,
- Contrôle de gestion opérationnel,
- Exploitation,
- Achats.

L'optimisation des performances est réalisée dans un souci de convergence des processus métiers tout en conservant une structure déconcentrée permettant de combiner flexibilité et délégation de responsabilité au niveau local.

En ce qui concerne les Parcs de loisirs, les processus support sont pris en charge par la Direction Métier. Compte tenu du nombre de sites gérés, de leurs différences de taille et de leur répartition géographique, les sociétés d'exploitation de Parcs de loisirs ont été regroupées en cinq pôles.

En ce qui concerne les Domaines skiabiles, CDA-DS assure, depuis 2003/2004, l'animation de fonctions support, notamment au travers de commissions ou de groupes de travail spécialisés.

Un Comité exécutif pour les Parcs de loisirs, un Comité de Groupe pour les Domaines skiables se réunissent, sauf exception, tous les mois, notamment sur ces sujets.

- **La fonction d'Audit Interne**

Depuis début 2005, la Compagnie des Alpes, dispose d'un service d'Audit Interne propre. Le dispositif d'audit du Groupe Compagnie des Alpes compte un Directeur de l'Audit, directement rattaché au Président du Directoire de la Société, un Responsable de l'Audit et un Auditeur.

Par ses missions, l'Audit Interne participe à l'identification, à l'évaluation et à la prévention des risques. Les rapports d'audit définissent des recommandations afin que les contrôles internes soient renforcés. Le suivi de la mise en œuvre des recommandations est effectué chaque année.

Les missions sont menées dans le respect de la Charte de l'Audit Interne du Groupe Compagnie des Alpes, qui a été validée par le Directoire du 21 avril 2005. Cette Charte décrit les finalités et objectifs de l'Audit Interne, les modalités de conduite de missions et les obligations respectives des auditeurs et des audités.

Un rapport d'activité de l'Audit Interne est présenté chaque année au Directoire et au Comité d'Audit du Conseil de surveillance.

- **L'organisation du Groupe en matière de gestion des risques**  
Plusieurs processus sont gérés en intégrant la dimension "risque", notamment :

- croissance externe,
- gestion des risques financiers (couverture des risques de taux ou de change),
- suivi des différends significatifs,
- gestion de projets,
- gestion des programmes d'assurance,
- évolution des systèmes d'information.

Par ailleurs, un processus d'identification globale des risques, notamment opérationnels tels ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, est mis en œuvre.

La phase d'identification constitue le point d'entrée du cycle de la gestion des risques : identification, évaluation, plan d'action éventuel et suivi / veille. L'évaluation des risques passe par l'élaboration d'une cartographie des risques, qui prend en compte deux critères principaux : la probabilité d'occurrence des risques identifiés et leur impact potentiel en cas de survenance du risque. Un reporting trimestriel sur les risques significatifs complète la cartographie, au niveau du Groupe.

Le Comité des Risques Groupe, qui réunit les membres du Directoire, le Secrétaire Général, les Responsables Risques Groupe et Métiers, le Directeur Juridique Groupe et le Directeur des Ressources Humaines et de l'Audit Interne, opère la synthèse des risques identifiés et traités par chacun des métiers (notamment sous la forme de tableau de bord des risques).

Ce Comité a pour mission de piloter le dispositif de gestion des risques. Il se réunit au moins trimestriellement.

### 5.2.3. Les processus et procédures de contrôle interne liés aux opérations

- **Les opérations de croissance externe**

Le Groupe mène une politique active de croissance externe, qui s'est concrétisée en octobre 2007 par l'acquisition de 60% des actions de la société STVI et de participations minoritaires (20 %) dans les trois autres principales filiales du groupe SOFIVAL (Avoriaz, Valmorel, La Rosière). Cette acquisition a été pilotée sous le contrôle permanent du Conseil de surveillance par le biais du Comité de la Stratégie.

L'ensemble des projets d'acquisition ou de cession est centralisé et examiné par le Directeur du Développement, sous l'autorité du membre du Directoire chargé des Finances, de la Stratégie et du Développement. Ce processus s'applique également pour les réponses des filiales aux appels d'offres de délégation de services publics.

Le Directoire est saisi avant l'expression de toute déclaration d'intérêt puis à chaque étape significative. L'avis de la Direction des Risques est demandé pour toute offre engageante.

Les décisions sont prises par l'organe de direction compétent de la société concernée sous réserve de l'accord préalable du Directoire quel que soit le montant.

Au-delà du seuil de 15 M€, la décision du Directoire est soumise à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Les projets d'acquisition donnent lieu, en cas d'aboutissement, à un processus, souvent long, d'intégration des nouvelles sociétés. La revue des engagements au sein des instances de la Compagnie des Alpes et le recours à des conseils extérieurs pour les due diligences juridiques et financières, sont, avec la mise en place d'une gestion centralisée de la trésorerie, les principaux moyens de prévention des risques associés.

- **La gestion des risques opérationnels**

Les sociétés d'exploitation ont à leur tête des équipes opérationnelles totalement en charge des problématiques locales. Ces équipes sont pleinement responsables des opérations de terrain et des résultats des sociétés qu'elles dirigent.

La sécurité du personnel et des visiteurs constitue une priorité pour chaque métier et donne lieu à des campagnes de prévention, à des politiques de formation et, le cas échéant, à la mise en place de procédures. Ainsi, le processus sécurité et santé du personnel est documenté au sein des Métiers avec les problématiques suivantes : dynamique de sensibilisation des opérationnels sur leurs environnements de risques et veille sur les évolutions en matière réglementaire, particulièrement en matière d'autorisation d'exploiter et de législation du travail.

- **Risques opérationnels Domaines skiables**

Les sociétés d'exploitation de Domaines skiables français sont, pour la plupart, certifiées ISO 9000 et sont engagées, depuis 2006, sous l'impulsion de CDA-DS, dans un processus de certification ISO 14000, avec une optique de certification globale du Métier. Ce processus concerne notamment les domaines de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (QSE).



Les Domaines skiables sont soumis, en matière de sécurité sur les pistes, aux pouvoirs de police des maires. Des règles spécifiques de délégation de responsabilités et de moyens sont en vigueur dans les sociétés du Groupe lorsqu'elles ont la responsabilité du service des pistes dans le cadre d'une délégation de moyens donnée par les collectivités.

Les sociétés d'exploitation de Domaines skiables du Groupe préviennent les risques d'avalanches en aménageant les pistes en-dehors des zones à risques, en installant des paravalanches, en limitant l'accès aux pistes en cas de danger, et en procédant à des déclenchements préventifs d'avalanches chaque fois que l'état du manteau neigeux le nécessite. Elles mettent en œuvre des procédures et des programmes de formation du personnel adaptés et développés, en local, l'information du public sur ces risques.

En ce qui concerne les remontées mécaniques proprement dites, des modifications réglementaires sont intervenues courant 2007 pour renforcer le dispositif de contrôle de la sécurité des installations. Ces modifications n'ont pas eu de conséquences notables, notamment en termes de coût, pour les sociétés et sont, en fonction des échéances réglementaires, intégrées dans les plans d'actions des sociétés d'exploitation.

- **Risques opérationnels Parcs de loisirs**

L'exploitation des Parcs de loisirs répond, en matière de sécurité, aux principes de la norme européenne EN13814 (2004) "Machines et structures pour fêtes foraines et parcs d'attraction - Sécurité". Homologuée en France en 2007, cette norme n'y a pas encore de caractère obligatoire à ce jour. Le Groupe a néanmoins décidé de s'y référer pour toutes les activités entrant dans le champ d'application de la norme.

Les Parcs de loisirs sont également soumis aux réglementations ERP (Etablissements Recevant du Public) en France et à leur équivalent dans les autres pays de l'Union Européenne. Cette réglementation intègre des normes de protection contre l'incendie, d'évacuation, d'organisation des secours et de gestion des mouvements de foules, qui font l'objet de contrôles par les Commission de Sécurité.

- **La gestion de situations exceptionnelles**

Une cellule de crise peut être activée au niveau du siège, à la demande du Président du Directoire. Elle réunit les responsables du Groupe en cas de crise majeure.

Chaque filiale dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait. Certaines situations exceptionnelles ont nécessité par le passé la mise à disposition de moyens (notamment matériels) entre les sociétés du Groupe, cette facilité pourrait, le cas échéant, être utilisée en période de crise.

Certaines procédures, comme les plans d'opérations internes dont l'objectif est de disposer de moyens adaptés dans certaines situations particulières, complètent les dispositifs d'alerte.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier.

Ces règles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du siège. La communication vis à vis du public et des médias peut le cas échéant bénéficier du support de prestataires extérieurs, dont certains sont spécialisés en communication de crise.

- **La gestion des ressources humaines et des cadres dirigeants**

La Direction des Ressources Humaines, créée en février 2005, a notamment la mission de gestion des Ressources Humaines des holdings et la gestion des cadres dirigeants de l'ensemble du Groupe.

Le processus correspondant au suivi des rémunérations et des carrières des mandataires sociaux et des directeurs du Groupe est directement piloté par le Président du Directoire, avec l'appui du Directeur des Ressources Humaines Groupe.

La gestion des cadres opérationnels des filiales est assurée au sein de chaque structure de direction des métiers.

La Direction des Ressources Humaines assure en outre une fonction de coordination de la gestion de l'emploi et des carrières dans le Groupe, et une mission de développement des relations sociales en relation avec l'évolution de l'organisation du Groupe.

- **La gestion des Systèmes d'information**

La fiabilité des systèmes d'information est centrale dans le processus d'élaboration et de traitement de l'information. Les systèmes d'informations participent de manière de plus en plus approfondie à la vie opérationnelle des entreprises.

Les sociétés du Groupe Compagnie des Alpes consacrent une partie de leurs investissements à l'amélioration des systèmes d'information avec une attention particulière sur la sécurité des systèmes et les évolutions technologiques (notamment en matière de billetterie).

La Direction des Systèmes d'Informations et de l'organisation (DSIO) gère le Plan d'évolution des Systèmes d'information, assure le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures du Groupe, gère les applications centrales (ces applications concernent essentiellement les systèmes comptables, les billetteries et les applications pour les ventes en boutiques et restauration du métier Parcs de loisirs, ainsi que les applications de consolidation statutaire, de reporting et de gestion de trésorerie de niveau Groupe; les sociétés Domaines skiables gérant directement pour l'essentiel leurs propres systèmes d'information), et est responsable de la sécurité informatique. Elle définit notamment les procédures de suivi des niveaux de services et de restauration de l'activité.

Une Charte d'utilisation des Ressources du Système d'Information du Groupe définit les droits et obligations des utilisateurs et du Groupe. Cette charte est en cours d'actualisation et de déploiement dans les mêmes conditions que la Charte de déontologie.

#### • La gestion des affaires juridiques

La gestion des risques juridiques et fiscaux est placée sous la responsabilité des mandataires sociaux des sociétés concernées qui peuvent s'appuyer sur la Direction Juridique du Groupe.

La Direction Juridique Groupe est alertée soit en amont (à titre préventif) soit en cas de litige ou de contentieux. Pour la holding CDA, CDA-DS et les sociétés gérées en direct par le siège, le suivi juridique des activités et de la vie sociale est directement assuré par elle.

La Direction Juridique Groupe centralise les informations relatives à la situation juridique des filiales et à l'application des règles limitant le cumul des mandats.

La Direction Juridique gère également les relations Groupe vis-à-vis des filiales, qui sont encadrées par des conventions d'assistance, de prestations de services et de mise à disposition de personnel et de moyens matériels, faisant l'objet de facturations en fonction du niveau de prestations assuré.

Elle met en place des conventions cadres et des contrats types pour permettre aux entités opérationnelles de sécuriser leurs opérations, notamment dans les domaines des ventes et des achats.

#### • La gestion des programmes d'assurances

La centralisation des assurances est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2005 dans les domaines Dommages Directs, Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile et Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne.

Dans le cadre de ces contrats Groupe, des visites des sites sont effectuées par l'assureur et le courtier d'assurances du Groupe sur le périmètre des filiales assurées. Les observations et recommandations sont prises en compte dans le dispositif d'évaluation.

Concernant la gestion des autres couvertures d'assurances, chaque entité reste autonome dans ses choix, étant entendu que les réglementations nationales peuvent induire des obligations particulières.

### 5.2.4. Les processus et procédures de contrôle interne liés au système d'information comptable et financier

Réuni mensuellement, le Directoire exerce notamment les missions suivantes :

- définition des orientations stratégiques et organisationnelles du Groupe, approbation des budgets et des plans à moyen terme des filiales et analyse des résultats,
- organisation de l'allocation des ressources financières,
- supervision du processus d'élaboration de l'information comptable et financière (reporting, établissement des comptes sociaux et consolidés), approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Compagnie des Alpes
- validation des axes de la communication financière.

#### • La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du Groupe Compagnie des Alpes sont définis par le Directoire et validés par le Conseil de surveillance.

Le processus Budget/Plan est piloté par le siège qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants.

Les orientations stratégiques et les objectifs de chaque Métier sont arrêtés par le Directoire après discussion avec les dirigeants de chaque Métier. Les filiales fournissent au préalable toute information utile à cette discussion.

La préparation des projets de budget et de plan est assurée au sein de chaque filiale selon un processus animé par le membre du Directoire chargé du métier et le membre du Directoire chargé des Finances, de la Stratégie et du Développement. Ces projets sont présentés, société par société, pour examen et optimisation éventuelle par l'entité opérationnelle.

A l'issue de cet examen, le siège procède à une consolidation des projets et, au vu des données consolidées, peut être amené à demander un arbitrage. C'est le Directoire qui approuve le budget définitif de chaque filiale.

La détermination des enveloppes d'investissements industriels et leur programmation font partie intégrante du processus Budget/Plan.

#### • La gestion de la dette et de la trésorerie

Depuis juillet 2005, le siège assure, au travers de la structure Compagnie des Alpes-Financement, la gestion de l'essentiel de la dette moyen long terme existante, le financement des nouveaux investissements industriels des filiales et la gestion du risque de taux pour l'ensemble du Groupe.



A l'occasion de l'acquisition en mai 2006 de cinq parcs de loisirs du groupe StarParks, la Compagnie des Alpes avait restructuré son endettement bancaire et négocié un nouveau crédit syndiqué. En mai 2007, une nouvelle tranche d'acquisition a été négociée avec le même syndicat bancaire, afin de faire face aux besoins de financement prévisionnel du Groupe, pour l'acquisition de participations dans les filiales du groupe Sofival et le refinancement de la dette existante de la société STVI.

Des conventions de gestion centralisée de trésorerie et de financement à moyen et long terme et d'opérations de change et de taux ont été signées entre Compagnie des Alpes-Financement et chacune des filiales françaises et étrangères du Groupe consolidées par intégration globale.

#### • **L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

Sous l'autorité du membre du Directoire chargé des Finances, de la Stratégie et du Développement, la Direction Financière est en charge des missions suivantes :

- formalisation des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des Principes Comptables du Groupe ; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IAS IFRS,
- processus budgétaire et du plan moyen terme,
- processus de reporting,
- processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires, émission de la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de surveillance et à la communication financière des résultats.

L'ensemble des filiales du Groupe établissent leurs comptes suivant le référentiel en vigueur en matière de comptes sociaux et selon les Principes Comptables du Groupe. Ces comptes sont ensuite ajustés, conformément au référentiel IFRS appliqué pour les comptes consolidés du Groupe.

En outre, la Direction Financière a mis en place une fonction de Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information Financiers qui intervient sur la cartographie des processus, la normalisation des procédures comptables et financières et le déploiement des outils informatiques financiers du Groupe.

Le déploiement d'outils informatiques de gestion Groupe permet d'améliorer la fiabilité des informations financières produites.

Au cours de l'exercice, ont été menés deux audits des systèmes de billetterie sur une partie des périmètres Domaines skiables et Parcs de loisirs. Les conclusions de ces audits permettent de confirmer que le Directoire dispose, pour les entités auditées, d'une assurance raisonnable quant à la fiabilité des systèmes et à l'exhaustivité des données. Elles ont donné lieu à une mise à jour du plan de contrôle des billetteries fondées sur la même technologie.

#### • Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments :

- suivi hebdomadaire des recettes (toutes sociétés consolidées),
- tableau de bord financier mensuel (sociétés consolidées en intégration globale),
- tableau de bord mensuel de trésorerie (sociétés consolidées en intégration globale),
- suivi hebdomadaire de trésorerie (sociétés consolidées en intégration globale),
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment),

L'objectif de ce reporting est de permettre au Directoire d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par le Service Planification Financière et Reporting en liaison avec les filiales.

La remontée des informations et des analyses relatives aux données sociales a été confiée à la Direction des Ressources Humaines, celles relatives aux données environnementales ont été confiées à la Direction de la Communication.

#### • La préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux

Au niveau "social", le Service Comptabilité Holding a vocation à gérer la vie courante de la Holding ainsi que certaines filiales directes. Ses principales missions comprennent la gestion financière, la comptabilité et l'établissement des déclarations fiscales.

Les comptes annuels de ces sociétés sont établis par le Responsable du Service Comptabilité Holding sous la responsabilité du Directeur Financier. Les comptes sociaux sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Comité d'Audit du Conseil de surveillance, avant approbation par l'Assemblée générale.

Les comptes des filiales sont établis par les Directions Financières des filiales ou des Pôles (dans le cas des Parcs de loisirs).

Des comptes intermédiaires sont établis semestriellement, selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

La mise en œuvre des processus repose sur l'application du principe de séparation des tâches, sur la mise en œuvre systématique des contrôles de flux, des inventaires et des procédures d'engagement, et sur l'automatisation progressive des opérations de rapprochement. La standardisation des systèmes d'information en cours facilite la mise en œuvre de ces principes, contrôles et procédures. A la demande du Groupe, de nombreuses filiales ont conduit au cours de l'exercice une revue de leurs immobilisations, qui les ont amenés, le cas échéant, à procéder à des mises au rebut exceptionnelles.

- La préparation des états financiers consolidés

La Direction Financière du Groupe est en charge de l'élaboration des états financiers consolidés sur la base des informations transmises par les Directions Générales et Financières des filiales.

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les Principes Comptables du Groupe :

- unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation,
- normalisation des formats de restitution,
- utilisation d'un outil informatique de remontée d'information et de consolidation commun au Groupe.
- utilisation de prestataires et d'outils communs (engagements de retraite – coût moyen pondéré du capital – tests de dépréciation).

Les instructions données et les contrôles réalisés visent à garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des analyses complémentaires ; les informations sont préparées sous la responsabilité des filiales, qui s'engagent de manière formalisée sur l'image fidèle qu'elles doivent donner.

La Direction Financière assure une coordination étroite avec les Commissaires aux comptes, qui interviennent dans les filiales et auprès du service de consolidation selon un calendrier défini en commun.

Les Commissaires aux comptes présentent leurs observations lors de réunions avec le membre du Directoire en charge des Finances de la Stratégie et du Développement et le Directeur Financier.

Les comptes consolidés sont revus par le membre du Directoire en charge des Finances de la Stratégie et du Développement avant d'être arrêtés par le Directoire et d'être transmis au Comité d'Audit, accompagnés de la synthèse des observations des Commissaires aux comptes.

A l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil de surveillance.

## 5.2.5. La communication institutionnelle et financière

La communication du Groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du Président du Directoire, la Direction de la Communication du siège définit et met en œuvre la communication "corporate". Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier : presse financière, presse nationale, analystes, gérants, investisseurs, actionnaires individuels, etc.

Les dirigeants des Métiers du Groupe relaient la communication "corporate" et mettent en œuvre la communication "produit" à destination du public et de la presse généraliste et professionnelle.

## 5.2.6. Les évolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Compagnie des Alpes fait l'objet d'adaptations en fonction de l'évolution de la réglementation et/ou de l'organisation du Groupe.

Au cours de l'exercice 2007/2008, le dispositif de contrôle interne relatif à la qualité et à la sécurité sera adapté pour tenir compte notamment de l'adoption probable en France d'une réglementation sur la sécurité et le contrôle des installations des parcs d'attractions. Les sociétés Domaines skiables poursuivront leurs travaux en vue de l'obtention de certifications ISO 14001.

Par ailleurs, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a défini un nouveau cadre de référence en matière de contrôle interne (incluant notamment une grille d'analyse du système d'information comptable et financier). Il est prévu que ce cadre de référence fasse l'objet d'une adaptation pour les valeurs petites et moyennes (capitalisation inférieure à 750 M€). La Compagnie des Alpes s'appuiera sur ce cadre de référence adapté pour documenter sa démarche d'amélioration du contrôle interne, en fonction des résultats de la consultation de place visant à le rendre applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit une première application pour la société à compter de l'exercice 2007/2008.



## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE COMPAGNIE DES ALPES, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Exercice clos le 30 septembre 2007

Aux actionnaires  
COMPAGNIE DES ALPES  
89, rue Escudier  
92772 Boulogne-Billancourt Cedex

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Compagnie des Alpes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel françaises. Celles ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 21 décembre 2007

Les Commissaires aux comptes

Bruno Tesnière  
PricewaterhouseCoopers Audit S.A.  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Denis Grison  
Mazars & Guérard  
Tour Exaltis, 61, rue Henri Régault  
92075 Paris La Défense Cedex

# IX. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

## 1. Renseignements concernant la Compagnie des Alpes

**Dénomination sociale :** Compagnie des Alpes.

**Siège social :** Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine/France),  
89, rue Escudier. Tél. : + 33 (0) 1 46 84 88 00.

**Forme juridique :** Société Anonyme de droit français à Directoire  
et Conseil de surveillance, constituée le 26 janvier 1989.

**Durée :** fixée à 99 ans à compter de la date d'immatriculation,  
elle expirera le 12 février 2088.

### **Objet social (article 2 des statuts)**

La Compagnie des Alpes a pour objet, en France comme à  
l'étranger :

- l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de toute  
valeur mobilière et de toute participation dans toutes les  
entreprises françaises ou étrangères sous quelque forme que  
ce soit, et notamment celles ayant des activités dans le  
tourisme de montagne ; la participation directe ou indirecte  
de la Société dans toutes opérations se rattachant à l'objet  
précité, par voie de création de sociétés nouvelles,  
d'apports, souscription ou achats de titres ou droits sociaux,  
fusion, association en participation ou autrement tant en  
France qu'à l'étranger, comme l'octroi de financements sous  
quelque forme que ce soit aux dites entreprises ;
- et généralement toutes opérations commerciales, financières,  
industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant  
directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à  
l'objet social, similaire ou connexe.

**R.C.S. :** la Société est inscrite au Registre du Commerce et des  
Sociétés de Nanterre sous le numéro B 349 577 908.

**A.P.E. :** 741 J (Administration d'entreprises)

**Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques :** les statuts,  
comptes et rapports des contrôleurs légaux, procès-verbaux  
d'Assemblées générales peuvent être consultés au siège social  
de la Société.

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

### **Droits attachés aux actions**

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des  
mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans  
le boni de liquidation. Lors de la tenue des Assemblées,  
chaque action donne droit à une voix. Aucun actionnaire ne  
bénéficie donc de droit de vote double. Les dividendes et  
acomptes sur dividendes mis en paiement se prescrivent par 5  
ans au profit de l'Etat.

### **Répartition statutaire des bénéfices**

Sur les bénéfices de chaque exercice, diminués, le cas  
échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé  
cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale ; ce  
prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint  
le dixième du capital social.

Après affectation à la réserve légale, l'Assemblée générale,  
sur proposition du Directoire, peut prélever toutes sommes  
qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à  
nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectées à un  
ou plusieurs fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou  
extraordinaires.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de  
l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à  
porter en réserves en application de la Loi ou des statuts et  
augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation des sommes  
distribuables, l'Assemblée générale détermine la part  
attribuée aux associés actionnaires sous forme de dividende.  
L'Assemblée générale peut, en outre, décider la mise en  
distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a  
la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit  
à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision  
indique expressément les postes de réserves sur lesquels les  
prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont  
prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.  
Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées  
par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Directoire.

L'Assemblée pourra notamment accorder à chaque actionnaire  
pour tout ou partie du dividende ou acompte sur dividende  
mis en distribution une option entre le paiement du dividende  
en numéraire ou en action.

### **Assemblées Générales (articles 18 à 27 des statuts)**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent  
dans les conditions prévues par la Loi. Chaque action donne  
le droit de participer, dans les conditions fixées par la Loi, aux  
Assemblées Générales et aux votes.

### **Franchissement de seuil**

Toute personne physique ou morale venant à posséder, seule ou  
de concert, une fraction de 2,5% au moins du capital ou des  
droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage,  
doit en informer la Société, dans un délai de cinq jours de  
Bourse à compter du franchissement du seuil de participation,  
du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci



qu'elle possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social. Elle doit fournir la même information, dans le même délai, à l'Autorité des Marchés Financiers.

L'obligation d'information prévue ci-dessus s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote de la Société.

À défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction

qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5% du capital en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent sans préjudice des déclarations de franchissements de seuils prévues par la Loi.

## 2. Conventions entre actionnaires

Un pacte d'actionnaires relatif à la société Compagnie des Alpes ("CDA") a été conclu le 13 mai 2004 entre Caisse des Dépôts-Développement ("C3D" à laquelle est venue de substituer la Caisse des dépôts et consignations ("CDC") à effet du 3 janvier 2006, à la suite de la transmission universelle de patrimoine à son profit de sa filiale "C3D"), d'une part, et la Compagnie Européenne de Loisirs, IPE Ross Management Limited et IPE Expansion Fund (le "Groupe IPE"), d'autre part. Conclu pour une durée de cinq ans prenant fin le 12 mai 2009, ce pacte est éventuellement renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le pacte contient en substance les éléments résumés ci-après. Un résumé plus détaillé a été publié par l'AMF (avis et décision n° 204C0690 du 2 juin 2004).

### • Agrément

Si une partie vient à envisager de procéder à un transfert de tout ou partie de ses titres CDA à un fonds de private equity non géré par le Groupe IPE ou à un industriel concurrent de la CDA, elle devra en notifier l'autre partie. Cette dernière disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour notifier à la partie cédante son éventuelle opposition au projet de transfert. En cas d'opposition motivée, la partie cédante disposera d'une option entre renoncer au transfert ou imposer, aux mêmes conditions, l'acquisition de ses titres par la partie s'étant opposée à la cession.

### • Droit de priorité

Dans le cas où une partie envisagerait de céder un bloc de titres CDA au sens de l'article 4403/2 A des Règles harmonisées de marché d'Euronext au profit d'un tiers autre qu'un Concurrent,

elle en notifiera l'autre partie. Après avoir discuté d'une cession par la partie cédante de son bloc de titres à l'autre partie et à défaut d'accord, cette dernière bénéficiera alors d'un droit de priorité dont les modalités d'exercice et le délai varieront selon la taille du bloc de titres.

### • Seuil de 50%

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par CDC aurait pour conséquence de la conduire à franchir le seuil de 50% du capital de CDA, CDC disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver un tiers qui se substituera totalement ou partiellement à elle. À défaut, Groupe IPE retrouvera sa liberté de procéder au projet de transfert.

### • Cas où un refus d'agrément ou l'utilisation du droit de priorité expose une partie à devoir initier une offre publique sur la CDA

Dans l'hypothèse où l'exercice de son droit d'agrément ou de son droit de priorité par l'une des parties aurait pour conséquence de faire franchir à cette partie A un seuil rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'acquisition des titres CDA, cette partie disposera d'un délai additionnel de 30 jours civils pour trouver, si elle le souhaite, un tiers qui se substituera, à hauteur du nombre de titres CDA excédant le seuil, à elle.

#### • Transferts en période d'offre publique

Par dérogation aux règles énoncées aux paragraphes "Agrément" et "Droit de priorité" du présent résumé, si l'une des parties envisage d'apporter ses titres CDA à une offre publique d'acquisition préalablement déposée par un tiers quelconque, portant sur les titres de capital de CDA, elle devra le notifier à l'autre partie, qui disposera alors d'un délai de 10 jours ouvrés pour la notifier de son intention de déposer à son tour un projet d'offre publique. Dans ce cas, la première partie devra apporter ses titres à l'offre de l'autre partie pour autant qu'elle soit et demeure la mieux-disante. À défaut, la première partie sera libre d'apporter ses titres CDA à l'offre du tiers.

#### • Transferts libres

Les transferts de titres CDA sont libres sous certaines conditions lorsqu'ils sont réalisés (i) s'agissant de CDC, au profit d'une personne morale appartenant au Groupe CDC et, (ii) s'agissant de Groupe IPE, au profit de tout fonds d'investissement géré par IPE Ross Management ou de toute société capitalisée par un tel fonds d'investissement géré par IPE Ross Management (mais à l'exception de tout fonds géré par IPE Ross Management mais dont plus de 50% des fonds proviennent d'un groupe actif dans le secteur des Domaines skiables ou des Parcs de loisirs).

#### • Réalisation des participations

Si la condition minimum de détention du Groupe IPE (détention par Groupe IPE d'au moins 10% du capital ou des droits de vote de CDA ou d'une participation inférieure dans certaines hypothèses) et la condition minimale de détention globale (détention d'au moins un tiers du capital et des droits de vote de CDA par le Groupe CDC et le Groupe IPE), venaient à être réunies et maintenues au 15 juin 2008, les parties s'informeront mutuellement, avant le 30 juin 2008, de leurs objectifs individuels respectifs relativement à leur participation dans la CDA pour l'année 2009.

Si les intentions des parties convergent pour céder leur participation respective, une banque d'affaires sera mandatée par les parties à cet effet sur la base de conditions minimales et inversement, si les intentions des parties ne convergent pas et si l'une des parties notifie à l'autre partie son souhait de céder l'intégralité de sa participation dans la CDA, une banque d'affaires sera mandatée aux fins de trouver une solution de cession de ladite participation. Des modalités sont prévues dans l'hypothèse où seule une des parties souhaiterait céder ses titres ou recourir à la solution de vente proposée par la banque d'affaires.

#### • Absence de concert

Les parties n'entendent en aucune manière agir, aux termes du pacte ou à raison de l'exécution de celui-ci, de concert entre elles vis-à-vis de CDA.

## 3. Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Au 1<sup>er</sup> octobre 2007, le capital de la Compagnie des Alpes s'élevait à 127 607 498,14 €. Il était composé de 16 740 825 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

### 3.1. Evolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Année	Nature de l'opération	Montant des variations de capital		Montant nombre d'actions	
		Nominal	Prime	successifs du capital	à l'issue de l'opération
mai 2002	Levées d'options de souscription d'actions	176 370,18 €	117 530,76 €	63 683 370,18 €	4 177 310
novembre 2002	Augmentation de capital en numéraire	29 258 210,33 €	65 741 793,67 €	92 941 580,51 €	6 095 502
De décembre 2002 à septembre 2003	Levées d'options de souscription d'actions	914 582,04 €	535 684,74 €	93 856 162,55 €	6 156 494
D'octobre 2003 à septembre 2004	Levées d'options de souscription d'actions	1 333 653,70 €	1 709 563,00 €	95 189 916,25 €	6 243 975
D'octobre 2004 à septembre 2005	Levées d'options de souscription d'actions	1 095 510,48 €	1 781 857,00 €	96 285 326,73 €	6 315 835
août 2006	Augmentation de capital en numéraire	19 374 650,64 €	56 242 709,36 €	115 659 977,37 €	7 586 715
D'octobre 2005 à octobre 2006	Levées d'options de souscription d'actions	792 911,17 €	1 290 233,63 €	116 452 888,54 €	7 638 726
D'octobre 2006 au 25 mai 2007	Levées d'options de souscription d'actions	803 232,08 €	2 024 789,73 €	117 256 120,62 €	7 691 414
25 mai 2007	Division par deux du nominal par des actions	-	-	117 256 120,62 €	15 382 828

<b>Du 25 mai 2007 au 30 septembre 2007</b>	Levées d'options de souscription d'actions	225 040,05 €	497 311,62 €	117 481 160,67 €	15 412 351
<b>1<sup>er</sup> octobre 2007</b>	Augmentation de capital en numéraire	10 126 337,47	35 041 778,53	127 607 498,14	16 740 825
<b>D'octobre 2007 à novembre 2007</b>	néant	-	-	127 607 498,14	16 740 825

Il est précisé qu'en application de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale de la Société en date du 28 février 2007, le Directoire, en date du 25 mai 2007, a procédé à une division par deux de la valeur du nominale non affichée des actions composant le capital social et multiplié corrélativement par deux le nombre d'options et d'attributions gratuites d'actions. Par ailleurs, postérieurement à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2007, 1 328 474 actions CDA ont été émises

consécutivement à la réalisation de l'augmentation de capital réservée à Sofival en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Postérieurement au 30 septembre 2007 et jusqu'au 30 décembre 2007, 4 154 options ont été exercées.

Les opérations décrites ci-dessus ont donné lieu à des modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts, relatifs aux apports et au capital social.

### 3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

	31/10/05	%	30/09/06	%	30/09/07	%	12/10/07	%
<b>TOTAL Groupe Caisse des dépôts</b>	2 651 786	42,0%	3 182 145	41,7%	6 664 290	43,2%	6 664 290	39,8%
<b>Compagnie Européenne de Loisirs</b>	869 942	13,8%	1 043 931	13,7%	2 087 862	13,5%	2 087 862	12,5%
<b>Sofival</b>	48 501	0,8%	60 002	0,8%	120 004	0,8%	1 448 478	8,7%
<b>Crédit Agricole des Savoie</b>	457 295	7,2%	548 754	7,2%	1 097 508	7,1%	1 097 508	6,6%
<b>Banque Populaire des Alpes</b>	224 521	3,6%	269 426	3,5%	634 252	4,1%	634 252	3,8%
<b>Groupe des Caisses d'Épargne</b>	371 703	5,9%	446 043	5,8%	892 086	5,8%	892 086	5,3%
<b>Autres sociétés</b>	73 001	1,2%	82 025	1,1%	57 385	0,4%	57 385	0,3%
<b>OPCVM</b>	393 626	6,2%	482 381	6,3%	916 929	5,9%	916 929	5,5%
<i>dont FCP CDA Actionnariat</i>	207 771	3,3%	198 036	2,6%	402 175	2,6%	402 175	2,4%
<i>Autres OPCVM</i>	185 855	2,9%	284 345	3,7%	514 754	3,3%	514 754	3,1%
<b>Intermédiaires financiers hors France</b>	611 250	9,7%	921 834	12,1%	1 903 842	12,4%	1 903 842	11,4%
<i>dont M &amp; G</i>	352 140	5,6%	547 482	7,2%	1 346 000	8,7%	1 346 000	8,0%
<b>Public et Divers</b>	614 210	9,7%	602 185	7,9%	1 038 193	6,7%	1 038 193	6,2%
<b>TOTAL</b>	<b>6 315 835</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 638 726</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 412 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 740 825</b>	<b>100,0%</b>

(sources : Etudes TPI et actionnaires nominatifs)

Aucun franchissement de seuils légaux n'a fait l'objet de déclaration auprès de l'AMF au cours de l'exercice écoulé. La 31 août 2007, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a déclaré avoir franchi à la hausse directement et indirectement le seuil statutaire de 42,5%

Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société Sofival a déclaré à l'AMF sous référence n°207C2267 avoir franchi en hausse le 1<sup>er</sup> octobre 2007 les seuils légaux de 5% du capital et des droits de vote de la Société, ces franchissements de seuils résultant de la participation de Sofival à l'augmentation de capital de CDA qui lui a été réservée par l'Assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

En conséquence de cette même opération, la CDC et la Compagnie Européenne de Loisirs (CEL) ont respectivement déclaré à la Société ainsi qu'à l'AMF, conformément à l'article 9.5 des statuts, le franchissement à la baisse des seuils statutaires de 42,5% et de 40% (CDC) et celui de 12,5% (CEL).

Enfin, sous référence n°207C2450, la CDC a déclaré à l'AMF, par courrier en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 7 novembre 2007 détenir directement 6 664 290 actions CDA représentant 39,81% du capital et des droits de vote de la Société. Cette détention résulte de la dissolution sans liquidation de la société C3D Investment et de la transmission universelle de son patrimoine, comprenant des actions de la Société, au profit de la CDC intervenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

### 3.3. Part du capital de la Société faisant l'objet de nantissement ou d'autres restrictions

A la connaissance de la Société, 82 690 actions, soit 0,49% du capital, sont nanties ou font l'objet d'autres restrictions à la date du 06/12/2007.

### 3.4. Développement de l'actionnariat personnes physiques

Créé en septembre 2005, le Club des actionnaires a pour objet de favoriser la connaissance du Groupe par les actionnaires de la Compagnie des Alpes. L'adhésion au Club est gratuite et ouverte à tout actionnaire détenant au moins une action au nominatif. Elle permet aux membres de bénéficier de services (lettre de la CDA, invitations à des rencontres et des salons) et, sous réserve de la détention d'un minimum de 200 actions<sup>1</sup> le 30 septembre de chaque année, de bénéficier d'offres commerciales sur des forfaits de remontées mécaniques ou d'entrées dans certains parcs du Groupe.

La documentation détaillant le dispositif est téléchargeable sur le site internet ou disponible sur simple demande au siège de la Société.

### 3.5. Actionnariat des salariés

Depuis 1995, la Compagnie des Alpes a mis en place un Plan d'Epargne Groupe avec notamment pour objectif d'associer tous les salariés du Groupe CDA à la progression des résultats au travers de l'augmentation du cours de l'action CDA. Dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, les salariés peuvent en effet investir dans un Fonds Commun de Placement "CDA Actionnariat" dont la vocation est de détenir exclusivement des titres CDA.

Au 30 septembre 2007, le Fonds Commun de Placement "CDA Actionnariat" détenait 2,6% du capital de la CDA.

### 3.6. Rachat d'actions

Du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007, deux programmes de rachat d'actions se sont succédés :

- le programme déjà en vigueur au cours de l'exercice précédent, mis en œuvre par le Directoire le 1<sup>er</sup> septembre 2005 sur la base de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 24 février 2005, ce programme d'une durée de 18 mois étant venu à échéance le 2 mars 2007 ;
- un nouveau programme de rachat d'actions, mis en œuvre par le Directoire en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 28 février 2007 de faire acheter par la Société ses propres actions.

Ce nouveau programme a fait l'objet d'un descriptif précisant les objectifs et modalités dudit programme, conformément aux articles 241-1 à 241-8 du Règlement général de l'AMF et du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Ce descriptif présente également le bilan de l'utilisation du programme précédent.

(1) Chiffre doublé au 25 mai 2007 en conséquence de la division par deux du nominal

Le programme en cours est entré en vigueur le 2 mars 2007, jour de la diffusion du descriptif, pour une durée de 18 mois et viendra donc à échéance le 2 septembre 2008.

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers est en vigueur depuis le 7 juillet 2005 avec SG Securities, dans le cadre d'un encours de trésorerie de 1M€ consacré principalement à l'animation de marché du titre CDA.

- Le bilan de l'utilisation du programme en cours, au 30 septembre 2007, est le suivant :
- pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte non significatif
- nombre d'actions annulées au cours des derniers 24 mois 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 30 septembre 2007 8 349
- valeur comptable du portefeuille au 30 septembre 2007 306 K€
- valeur de marché du portefeuille au 30 septembre 2007 301 K€

#### Flux bruts cumulés au 30 septembre 2007

	Achats	Ventes	Transferts
<b>Nombre de titres</b>	31 129	29 408	6 628
<b>Cours moyen de la transaction</b>	36,60 €	36,61 €	35,63€
<b>Prix d'exercice moyen</b>	36,56 €	36,58 €	néant
<b>Montants</b>	1 138 k€	1 076 k€	236 k€

Dans le tableau ci-dessus, le nombre de toutes les actions acquises ou vendues avant le 25 mai 2007 a été doublé pour tenir compte de la division par deux du nominal en cours d'exercice.

Au 30 novembre 2007, la Société détenait 21 906 actions propres pour une valeur comptable de 773 K€, acquises au titre de l'objectif d'animation du titre.

Au 30 novembre 2007, les flux bruts cumulés représentaient un montant d'achats de 1 664 K€, de ventes de 1 132 K€ et de transferts de 236 K€.

Sur les 4 700 actions achetées le 15 décembre 2005 en vue de leur échange contre des titres de la société Serre-Chevalier Ski Développement, la Société continuait de détenir 55 actions au 30 novembre 2007. Ce nombre est porté à 110 compte tenu de la division du nominal.

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés.

### 3.7. Autorisations d'augmenter le capital social

L'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2007 a approuvé les autorisations suivantes, dans la limite globale d'un montant nominal maximum de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital :

- délégation de compétence donnée au Directoire pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital.
- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, dans la limite de 30 M€ (primes non comprises) pour les augmentations de capital et de 200 M€ pour les valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital.

- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, d'émettre des actions, dans la limite de 10% du capital social, à quelque moment que se soit, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- délégation de compétence donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2009, de décider l'augmentation de capital social, dans la limite de 30 M€, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.

Ces délégations en matière d'augmentation de capital ont privé d'effet les délégations antérieures ayant le même objet pour la partie non utilisée et la période non écoulée de ces délégations.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, aucune de ces autorisations n'a été utilisée par le Directoire à l'effet d'augmenter le capital, ces autorisations restant donc pleinement valables et utilisables jusqu'au 27 avril 2009.

## 4. Opérations avec les apparentés

Dans le cadre de ses comptes consolidés, la Société a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, d'une part l'actionnaire qui contrôle la Société soit la Caisse des dépôts et consignations, les filiales contrôlées exclusivement et les sociétés dans lesquelles la Compagnie des Alpes exerce une influence notable, d'autre part les principaux dirigeants soit les personnes membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

### • Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2007, la Société et la Caisse des dépôts et consignations se sont engagées ensemble dans le plan de relance de l'Association Ecomusée d'Alsace et de la société Ecomusée S.A., structures assurant la gestion de l'ensemble d'activités présentes sur le site de l'Ecomusée d'Alsace, voisin immédiat du parc à thème du Bioscope.

En substance, les accords intervenus relatifs à l'Ecomusée d'Alsace comprennent les opérations suivantes :

- acquisition, en commun avec CDC, de 50,49% de la société Ecomusée S.A. qui détient un restaurant, un hôtel, et une boulangerie, et divers actifs mobiliers dont un carrousel-salon utilisé par l'Ecomusée ;
- prise en location-gérance par Bioscope Gestion SAS (transformée en Eco Bio Gestion SAS), du restaurant et de l'hôtel et acquisition par elle de la SARL La Boulangerie à Ecomusée ;
- conclusion par Eco Bio Gestion avec l'Association Ecomusée d'Alsace d'une convention de prestations de services au terme de laquelle Eco Bio Gestion exploite en son nom certains points de restauration et la boutique de l'Ecomusée d'Alsace et assure pour le compte de l'Association la commercialisation, la communication et la billetterie de l'Ecomusée.

Par ailleurs, du fait de la dissolution de CDC Projets Urbains et la transmission universelle de son patrimoine à la CDC, cette dernière s'est substituée à CDC Projets Urbains dans tous les accords intervenus avec CDA relatifs au Bioscope présentés dans le Document de référence 2006 et incorporés au présent Document de référence.

La convention de licence d'utilisation des dénominations sociales "Caisse des dépôts et consignations" et "Groupe Caisse des dépôts", autorisée au cours de l'exercice 2006, s'est poursuivie normalement.

### • Sociétés contrôlées

Les transactions entre la Société et ses filiales contrôlées sont éliminées en consolidation et ne sont donc pas détaillées dans le présent Document de référence.

Les produits d'exploitation de la S.A Compagnie des Alpes proviennent essentiellement des prestations de services réalisées pour ses filiales dans le cadre de conventions libres conclues à des conditions courantes.

Au 30 septembre 2007, l'encours de la Société et des sociétés contrôlées avec CDA-Financement (filiale de la Compagnie des Alpes) s'élève à 428 M€.

### • Entités associées

Les flux financiers entre la SA Compagnie des Alpes et les entités associées n'ont pas de caractère significatif.

### • Principaux dirigeants

Les rémunérations nettes des principaux dirigeants sont communiquées à la section 2.2 Chapitre VIII du présent Document de référence.

## 5. Marché des titres de la Compagnie des Alpes

L'action Compagnie des Alpes est cotée au Second Marché d'Euronext Paris SA. Elle fait partie des indices SBF 250 et CACMid 100 et FASIAS (indice de l'actionariat salarié).

Date	Plus haut cours	Date du plus haut cours	Plus bas cours	Date du plus bas cours	Dernier cours	Cours moyen (ouverture)	Cours moyen (dôture)	Nbre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Nbre de séances de cotation
juil. 2006	34,8	03 juil.	29,78	17 juil.	34,3	32,46	32,58	63 966	4,17	21
aoû-06	34,75	21-aoû	33,25	31-aoû	34,1	34,14	34,18	73 341	4,98	23
sept. 2006	34,05	01 sept.	32	22 sept.	33,9	33,55	33,74	14 254	0,95	21
oct. 2006	33,75	09 oct.	32,45	30 oct.	32,78	33,19	33,19	16 087	1,06	22
nov. 2006	33,58	03 nov.	31	10 nov.	32,25	32,14	32,36	34 166	2,2	22
déc. 2006	34,75	29 déc.	30,15	15 déc.	34,75	31,71	31,72	108 559	6,7	19
janv. 2007	37	03 janv.	33,55	02 janv.	35,8	35,38	35,54	93 415	6,61	22
févr. 2007	36,5	02 févr.	35,03	28 févr.	35,25	36,18	36,24	69 568	5,04	20
mars-07	36,1	29-mars	34,15	2-mars	36	35,37	35,46	50 745	3,58	22
avr. 2007	37,6	12 avr.	35,31	04 avr.	37,5	36,94	37,24	29 620	2,19	19
mai-07	38,9	29-mai	36,7	21-mai	38	37,56	37,59	50 054	2,95	22
juin-07	38	1-juin	35,02	27-juin	36,14	37,09	37	59 786	2,2	21
juil. 2007	37,12	16 juil.	36	19 juil.	36,98	36,86	36,8	39 529	1,45	22
aoû-07	37,4	1-aoû	35,3	16-aoû	36,25	36,88	36,81	338 543	12,21	23
sept. 2007	36,55	28 sept.	35,06	07 sept.	36	36,01	36,02	32 196	1,16	20
oct. 2007	36,4	01 oct.	34,2	22 oct.	35,98	35,69	35,57	41 748	1,48	23
nov. 2007	36	01 nov.	32,8	06 nov.	34,63	34,79	34,78	38 127	1,31	22
déc. 2007	37,5	31 déc.	33	05 déc.	37,5	34,71	34,77	36 242	1,26	19

### Établissement assurant le service financier :

CACEIS

14, rue Rouget de Lisle

92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09

### Etablissement assurant l'animation du titre dans le cadre du programme de rachat d'actions :

SG SECURITIES

17, cours Valmy

92987 Paris La Défense Cedex

## 6. Politique d'information

### 6.1. Documents d'information

La Compagnie des Alpes met à la disposition du public, en français et en anglais, les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le présent Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- une brochure de présentation du Groupe, résumée et illustrée ;
- une lettre périodique, adressée à tous les actionnaires membres du club des actionnaires et à ceux qui en font la demande. Au cours de l'exercice 2006/2007, trois numéros ont été édités : n°17 en novembre 2006, n°18 en mai 2007 et n°19 en septembre 2007 ;
- les avis financiers et communiqués de presse, diffusé par l'intermédiaire d'un prestataire agréé, les Echoswire, en application de la Directive Transparence de l'Union Européenne ;
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF ;
- les documents juridiques légaux (statuts);
- la charte de Gouvernement d'entreprise;
- le guide du club des actionnaires.

Les informations suivantes ont été publiées depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006 :

### 6.2. Publications BALO

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques durant l'exercice clos le 30/09/2007 et jusqu'en janvier 2008 :

Parue le 16 janvier 08 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts
Parue le 31 décembre 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels)
Parue le 07 novembre 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (chiffre d'affaires et situations trimestrielles)
Parue le 22 août 07 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts
Parue le 15 août 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (chiffre d'affaires et situations trimestrielles)
Parue le 13 août 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes intermédiaires)
Parue le 04 juin 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes intermédiaires)
Parue le 11 mai 07 :	AVIS DIVERS
Parue le 7 mai 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (chiffre d'affaires et situations trimestrielles)
Parue le 16 avril 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes annuels)
Parue le 7 février 07 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts
Parue le 2 février 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (chiffre d'affaires et situations trimestrielles)
Paru le 22 janvier 07 :	CONVOCATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts (Avis de réunion valant avis de convocation)
Paru le 05 janvier 07 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes annuels)

### 6.3. Communiqués de presse

Paru le 22 janvier 2008 :	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre et cession de PanoramaPark
Paru le 21 décembre 2007 :	Fermeture du téléphérique Vanoise Express pendant l'hiver 2007/2008
Paru le 19 décembre 2007 :	Exercice 2006/2007 : progression de + 7,3% du Résultat Net part du Groupe
Paru le 30 octobre 2007 :	Chiffre d'affaires de l'exercice 2006/2007 : 505,7 M€ ; + 4,3% à périmètre comparable ; + 11% à périmètre réel
Paru le 1 <sup>er</sup> octobre 2007 :	Assemblée générale mixte du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 Mise en œuvre des accords entre CDA et Sofival
Paru le 22 août 2007 :	Assemblée générale mixte du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 Augmentation de capital de 45,17 M€ réservée à la société Sofival
Paru le 9 août 2007 :	Chiffre d'affaires des trois premiers trimestres : + 12,1% à périmètre réel ; + 2,9% à périmètre comparable
Paru le 21 juin 2007 :	La Compagnie des Alpes reçoit le premier prix de l'AGEFI du Gouvernement d'Entreprise des valeurs moyennes
Paru le 1 <sup>er</sup> juin 2007 :	L'action CDA en hausse de 9,4% depuis le 1 <sup>er</sup> janvier
Paru le 31 mai 2007 :	1 <sup>er</sup> semestre : un niveau d'activité maintenu, des résultats marqués par les changements de périmètre
Paru le 24 mai 2007 :	Division par deux du nominal de l'action Compagnie des Alpes le 25 mai 2007
Paru le 4 mai 2007 :	Conclusion des accords entre le Groupe CDA et Sofival
Paru le 25 avril 2007 :	Bonne tenue des domaines skiables au 1 <sup>er</sup> semestre
Paru le 17 avril 2007 :	Discussions en voie de finalisation entre le Groupe CDA et Sofival
Paru le 1 <sup>er</sup> mars 2007 :	Nouveau programme de rachat d'actions
Paru le 31 janvier 2007 :	Poursuite jusqu'au 28 février 2007 des discussions exclusives en vue d'un rapprochement avec Sofival dans les domaines skiables
Paru le 31 janvier 2007 :	Mise en ligne du document de référence 2006
Paru le 24 janvier 2007 :	Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre : + 21% à périmètre réel + 1,8% à périmètre comparable
Paru le 4 janvier 2007 :	Discussion exclusive en vue d'un rapprochement avec Sofival dans les domaines skiables
Paru le 2 janvier 2007 :	Bilan semestriel du contrat de liquidité CDA contracté avec SG Securities
Paru le 19 décembre 2006 :	Forte progression des résultats annuels et du bénéfice net par action
Paru le 28 novembre 2006 :	La CDA intègre l'indice CAC Mid 100 et l'indice FAS – IAS
Paru le 8 novembre 2006 :	Forte progression du CA annuel grâce à la croissance externe
Paru le 16 octobre 2006 :	Création d'un secrétariat Général, nomination d'un directeur financier

L'intégralité de ces communiqués est consultable et téléchargeable depuis le site internet du Groupe.



- **Site Internet :**

[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)

Le site Internet de la Compagnie des Alpes tient à jour l'ensemble des informations utiles à l'actionnaire. Bilingue, il permet de télécharger les documents officiels et tous les communiqués de presse via le lien URL suivant :

<http://www.compagniedesalpes.com/fr/rapportetinformationsreglementees.asp>

- **Comité consultatif des actionnaires**

Un outil pour améliorer la qualité de la communication financière.

La Compagnie des Alpes est la première valeur moyenne à avoir mis en place un comité consultatif des actionnaires pour renforcer et améliorer la qualité de sa communication avec les actionnaires individuels. Reflétant la diversité de son actionariat individuel, ce comité réunit, deux à trois fois par an, six personnes recrutées en fonction de leur qualification et de leur représentativité. La liste des membres est disponible sur le site internet du Groupe. Au cours de l'exercice, ce comité s'est réuni à trois reprises : les 17 novembre 2006, 28 février 2007 et 4 septembre 2007. Il a travaillé sur la préparation des Assemblées Générales de février et octobre 2007 et sur le dispositif de communication ayant accompagné l'augmentation de capital du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

- **Réunions publiques**

Les dirigeants de la Compagnie des Alpes participent régulièrement à des réunions de présentation du Groupe à Paris et en Province. Le calendrier de ces réunions est annoncé à l'avance dans la presse locale et sur le site internet. Au cours de l'année 2007, deux réunions ont eu lieu avec le concours de la Fédération Française des Clubs d'Investissement : le 4 juin 2007 à Lille et le 14 septembre 2006 à Nantes. Deux réunions sont prévues en 2008. La Compagnie des Alpes est présente chaque année au salon Actionaria à Paris (mi-novembre 2008), au cours duquel les actionnaires peuvent dialoguer avec des représentants du Groupe.

- **Agenda 2007/2008**

19 décembre 2008	: Résultats de l'exercice 2006/2007
30 janvier 2008	: Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2007/2008
21 février 2008	: Assemblée Générale annuelle des actionnaires à Boulogne-Billancourt
24 avril 2008	: Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2007/2008
28 mai 2008	: Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre de l'exercice 2007/2008
30 juillet 2008	: Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2007/2008
30 septembre 2008	: Clôture de l'exercice 2007/2008
30 octobre 2008	: Chiffre d'affaires de l'exercice 2007/2008
17 décembre 2008	: Résultats de l'exercice 2007/2008

- **Contacts**

Responsable de l'information et de la communication financière

**Eric Guilpart**, Directeur de la Communication CDA

Tél & Fax : + 33 1 46 84 88 79 – courriel : [eric.guilpart@compagniedesalpes.fr](mailto:eric.guilpart@compagniedesalpes.fr)

Relations avec les actionnaires, gestion du club des actionnaires

**Muriel Giffaut**

Tél & Fax : + 33 1 46 84 88 77 – courriel : [muriel.giffaut@compagniedesalpes.fr](mailto:muriel.giffaut@compagniedesalpes.fr)

# X. TABLEAU DE CONCORDANCE

## TABLEAU DE CONCORDANCE

		Document de référence	
		Chapitre(s)/ Section(s)	Page(s)
Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 (le "Règlement"), les numéros du ou des paragraphes auxquels sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans le présent document de référence.			
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	I/1	3
1.2	Déclaration des personnes responsables du document de référence	I/2	3
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	II	4
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	N/A	N/A
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	IV	6-9
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	N/A	N/A
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>V/8</b>	<b>35-38</b>
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>		
5.1	Histoire et évolution de la Société	V/4	22-23
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	IX/1	108
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	IX/1	108
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	IX/1	108
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	IX/1	108
5.1.5	Evénements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	III ; V/1 ; V/2	5 ; 10-15
5.2	Investissements	V/1.7 VI/2-5.2/2-5.3/2-5.4/2-7.2	14 60-63 ; 74
5.2.1	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	V/1.7 VI/2-5.2/2-5.3/2-5.4/2-7.2	14 61-64 ; 74
5.2.2	Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	VI/2-5.2/2-5.3/2-5.4/2-7.2	61-64 ; 74
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes	V/2	15



<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
6.1	Principales activités	V/3	15-21
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	V/3	15-21
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	N/A	N/A
6.2	Principaux marchés	V/3	15-21
6.3	Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	V/1 ; 2	10-15
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	V/3	15-21
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>		
7.1	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur	VI/2-3	56
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur	VI/2-4.2	57-59
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>		
8.1	Immobilisations corporelles importantes existante ou planifiée	VI/2-1.8 ; 2-5.3	46-50 ; 61-63
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	V/8.1.3	37-38
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
9.1	Situation financière	V/1	10-14
9.2	Résultat d'exploitation	V/1	10-14
9.2.1	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	V/1	10-14
9.2.2	Évolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires	V/1	10-14
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A	N/A
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	VI/1	40-42
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	VI/1 ; V/1.7	40-42 ; 14
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	VI/2-5.15	69-70
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	VI/2-5.15	69-70
10.5	Informations concernant les sources de financement des investissements futurs et des immobilisations corporelles	VI/2-5.15	69-70
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	N/A	N/A

<b>12.</b>	<b>Information sur les tendances</b>		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	N/A	N/A
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	N/A	N/A
<b>13.</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice</b>		
13.1	Principales hypothèses de la prévision	N/A	N/A
13.2	Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	N/A	N/A
13.3	Elaboration des prévisions sur une base comparable aux informations financières historiques	N/A	N/A
13.4	Actualité des prévisions faites dans un prospectus pendant	N/A	N/A
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
14.1	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux	VIII/1	86-92
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	VIII/1.6	92
	· Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	VIII/4	97-98
	· Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur	IX/2	109-110
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages des personnes visées au point 14.1</b>		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur à ses filiales	VIII/2	92-93
15.2	Montant total de sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	VI/2-1.17 ; 2-5.14 ; VIII/4	51-52 68-69 ; 97-98
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	VIII/1.1;1.4	87 ; 90
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur ou à l'une de ses filiales	VIII/4 ; IX/4	97-98 ; 113
16.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	VIII/1 ; 5	86-92 ; 99-106
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>		
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	V/6 ; VI/2-8.1	24-28 ; 75
17.2	Participations et stock-options : pour chacune des personnes visées au point 14.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	VIII/3.1 à 3.3	94-95
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	VIII/3.1 ; 3.3 ; 3.6	94-96

<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
18.1	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	IX/3.2	111
18.2	Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	IX/1	108-109
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	IX/2	109-110
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société	N/A	N/A
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	<b>IX/4</b>	<b>113</b>
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>		
20.1	Informations financières historiques	VI et VII	40-85
20.2	Informations financières pro-forma et description de l'influence de la restructuration	N/A	N/A
20.3	Etats financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	VI et VII	40-85
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	VI/3	76
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	VI/3	76
20.4.2	Autres informations contenues dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	VIII/4 ; 5	97-98 ; 107
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document de référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés par l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées	V/3.1.1 ; 3.2.1	15-16 ; 19
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	-	2 <sup>ème</sup> de couv
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	N/A
20.7	Politique de distribution de dividendes	VII/1.3	79
20.7.1	Dividende par action	VII/1.3	79
20.8	Procédures judiciaires d'arbitrage	V/8.1.2	36-37
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	V/2	15
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>		
21.1	Capital social	IX/3	110-113
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	IX/3	110-113
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	N/A
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	IX/3.6	112
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A	N/A
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	N/A
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	N/A	N/A
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	IX/3.1	110-111
21.2	Acte constitutif des statuts	IX/1	108-109
21.2.1	Objet social de l'émetteur	IX/1	108-109

21.2.2	Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	VIII/1	86-87 ; 89
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	IX/2	109
21.2.4	Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	N/A	N/A
21.2.5	Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires	IX/1	108
21.2.6	Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A	N/A
21.2.7	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	IX/1	108-109
21.2.8	Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la Loi ne le prévoit	IX/1	108
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>VI/2-1.8</b>	<b>43 ; 46-50</b>
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>		
23.1	Identité des experts	N/A	N/A
23.2	Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie	N/A	N/A
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>IX/6</b>	<b>115-117</b>
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>		
	Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	VII/3	82-83



89, rue Escudier – 92100 Boulogne-Billancourt  
[www.compagniedesalpes.com](http://www.compagniedesalpes.com)  
[communication@compagniedesalpes.fr](mailto:communication@compagniedesalpes.fr)